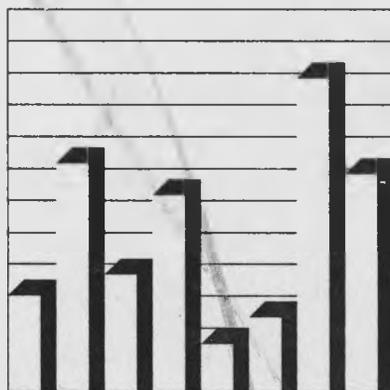


A34A1
E88
1993/94
1
QL
P. gouv.

É T U D E D E S C R É D I T S 1 9 9 3 - 1 9 9 4

Ministère
des Affaires
internationales



**Cahier
explicatif
des crédits**



Québec 

**ÉTUDES DES CRÉDITS 1993-1994:
CAHIER EXPLICATIF**

Table des matières

SECTION I - Aperçu général

. Mandat du Ministère	1
. Organigramme	3
. Personnel	
- Répartition du nombre d'employés par statut, catégories d'emploi et lieu de travail	4

SECTION II - Bilan 1992-1993 et orientations 1993-1994

. Faits saillants 1992-1993	5
. Orientations 1993-1994	7
. Direction générale des États-Unis	9
. Direction générale Europe	19
. Direction générale France	35
. Direction générale Asie et Océanie	44
. Direction générale Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles	50
. Direction générale des institutions francophones et multilatérales	55
. Bureau des investissements étrangers	65
. Bureau des Ententes internationales	67
. Direction de la Formation et de la Gestion des Programmes financiers	72
. Direction générale de la politique commerciale	78
. Direction générale des politiques et priorités	83
. Direction de la coordination et de l'évaluation	91
. Direction du protocole	93
. Direction des communications	95
. Service de la vérification interne	97
. Direction générale de l'administration	98

SECTION IV - Synthèse des crédits 1993-1994

. Ventilation des crédits budgétaires	101
---	-----

MANDAT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

La mission du Ministère est définie par les mandats et pouvoirs que la loi 42 (1988, chapitre 41), sanctionnée le 10 novembre 1988, confie au ministre des Affaires internationales:

11. Le ministre planifie, organise et dirige l'action à l'étranger du gouvernement ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière d'affaires internationales.

Il élabore, en collaboration avec les ministères concernés, une politique en matière d'affaires internationales, la propose au gouvernement et s'assure de sa mise en oeuvre. Cette politique doit favoriser le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

Il est d'office:

- 1° le conseiller du gouvernement, de ses ministères et organismes sur toute question ayant trait aux affaires internationales;
- 2° le dépositaire de l'original de toute entente internationale ainsi que d'une copie conforme de toute autre entente et, à ce titre, il établit un bureau des ententes et prescrit le mode d'enregistrement de ces ententes.

Il établit et maintient avec les gouvernements étrangers et leurs ministères, les organisations internationales et les organismes de ces gouvernements et de ces organisations les relations que le gouvernement juge opportun d'avoir avec eux.

Il favorise le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec.

12. Le ministre a la responsabilité des activités à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes.

À cet égard, il peut convenir, avec chacun des ministres concernés, de modalités de collaboration.

Il peut également recommander au gouvernement de confier à un autre ministre la responsabilité de certaines de ces activités.

13. Le ministre effectue des recherches, des études et des analyses sur les pays et leur situation géopolitique et économique afin d'informer les ministères et organismes notamment quant aux possibilités d'y exporter des produits et services québécois ou d'y promouvoir les investissements étrangers au Québec.

Il fait la promotion à l'étranger des produits et services québécois, notamment au moyen de missions, de stages, d'expositions ou de programmes d'aide financière, et coordonne les activités des ministères et organismes concernés.

14. Le ministre assure les communications officielles entre d'une part, le gouvernement, ses ministères et organismes et d'autre part, les gouvernements étrangers et leurs ministères, les organisations internationales, les organismes de ces gouvernements et de ces organisations et maintient les liaisons avec leurs représentants sur le territoire du Québec.

Il favorise l'établissement sur le territoire du Québec d'organisations internationales et de représentants de gouvernements étrangers.

15. Le ministre, dans la conduite des affaires internationales, veille à ce que soit respectée la compétence constitutionnelle du Québec.

16. Le ministre assure la participation du gouvernement à l'élaboration et à la mise en oeuvre à l'étranger des politiques et programmes fédéraux ayant des incidences sur le développement du Québec et favorise, à cette fin, la concertation intergouvernementale.

17. Le ministre recommande au gouvernement la ratification des traités et accords internationaux dans les domaines ressortissant à la compétence constitutionnelle du Québec.

Il assure et coordonne la mise en oeuvre au Québec des traités et accords internationaux impliquant le gouvernement.

18. Le gouvernement peut constituer un comité, présidé par le ministre des Affaires internationales, chargé:

1° de favoriser la collaboration entre les ministères concernés, en vue de l'élaboration par le ministre de la politique en matière d'affaires internationales;

2° d'analyser la programmation des activités à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes, de même que celle relative à leurs activités au Québec en matière d'affaires internationales, de faire des recommandations à ce sujet au gouvernement et d'évaluer annuellement les résultats de ces activités;

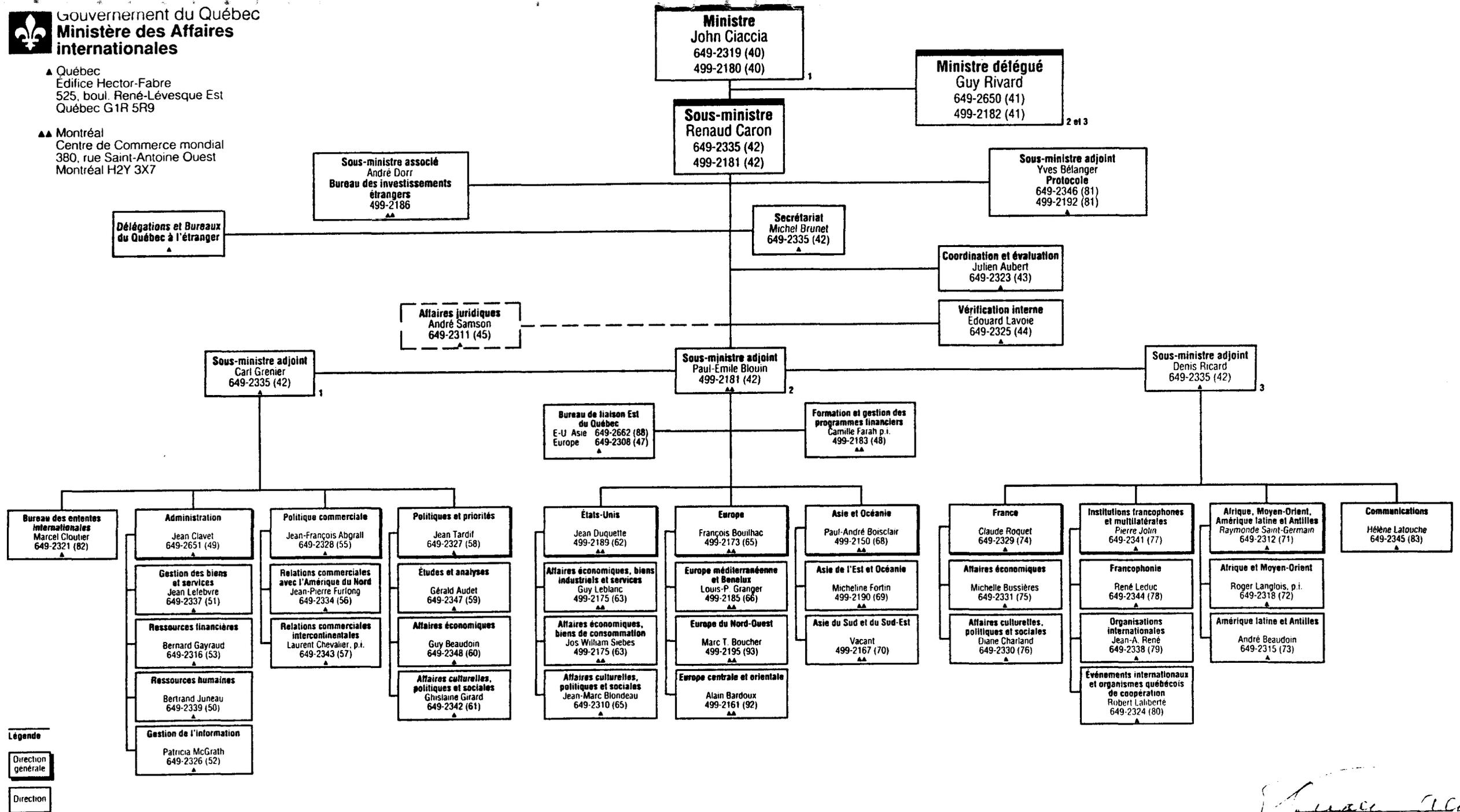
3° d'exercer toute autre fonction connexe que lui confie le gouvernement.



Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires
internationales

▲ Québec
Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est
Québec G1R 5R9

▲▲ Montréal
Centre de Commerce mondial
380, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal H2Y 3X7



Légende

Direction générale

Direction

1. Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ)-Claude Beaudry (514) 499-2164
2. Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ) - Benoit Laliberté (514) 873-4355
3. Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) (514) 873-4255

Renaud Caron
Renaud Caron, sous-ministre

Mars 1993

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES
 nombre d'employés par statut, par catégorie d'emploi et lieu de travail

EMPLOYÉS RÉGULIERS (situation au 1^{er} avril 1993)
 (en équivalent temps complet)

STATUT	QUÉBEC	MONTRÉAL	ÉTRANGER	TOTAL
Cadres supérieurs (hors cadres et cadres supérieurs)	43	19	21	83
Cadres intermédiaires et professionnels	175	69	77	321
Personnel de bureau, techniciens, ouvriers	187	59	2	248
TOTAL	405	147	100	652

EMPLOYÉS OCCASIONNELS (situation au 1^{er} avril 1993)
 (en équivalent temps complet)

STATUT	QUÉBEC	MONTRÉAL	ÉTRANGER	TOTAL
Contractuels	0	0	5	5
Professionnels	0	0	70	7
Personnel de bureau, techniciens, ouvriers	6	1	219	2
TOTAL	6	1	294	301

GRAND TOTAL	411	148	394	953
--------------------	------------	------------	------------	------------

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Faits saillants 1992-1993

Le domaine de l'économie a occupé la première place dans les préoccupations du Ministère en 1992-1993, accaparant la plus forte proportion des ressources humaines et financières consacrées à l'action internationale. L'accent a été mis sur les activités visant à renforcer le développement industriel des grappes concurrentielles du Québec et à appuyer des entreprises capables de s'engager dans une action soutenue sur les marchés étrangers.

En matière de prospection des investissements, la mise en place du Bureau des investissements étrangers (BIÉ) au début de l'automne a permis d'entreprendre une démarche plus structurée au sein du Ministère et mieux concertée avec les principaux partenaires gouvernementaux (MICT, MER, MTO). Une étude sur la compétitivité du Québec comme site de localisation pour les investissements étrangers a été commandée et plusieurs secteurs feront l'objectif d'études particulières. Le Bureau est dirigé par un sous-ministre adjoint et a pour mandat d'élaborer une stratégie visant à accroître l'efficacité des interventions gouvernementales dans le domaine des investissements.

Le réseau (OPTECH) de circulation d'offres et de demandes de technologies originant d'entreprises québécoises et visant les partenaires étrangers a démarré ses activités. Ce réseau renforce les actions courantes de promotion des échanges scientifiques et technologiques avec des partenaires étrangers.

La conclusion de l'accord du libre-échange nord-américain (ALÉNA) a donné lieu à une consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire qui a permis de recueillir des avis quant aux moyens de profiter des possibilités commerciales qu'offre l'Accord et de bonifier le soutien que le Gouvernement assure déjà aux travailleurs et aux milieux d'affaires du Québec. Le Gouvernement du Québec a défendu les intérêts des milieux concernés lors des différends commerciaux sur le porc, le magnésium, le bois d'oeuvre, l'acier et la bière et lors des travaux sur la libéralisation du commerce interprovincial.

Les efforts de promotion se sont poursuivis afin d'accroître le nombre d'entreprises exportatrices capables d'une action soutenue sur les marchés étrangers. Les moyens d'action du Ministère pour soutenir les entreprises exportatrices ont été raffinés: le Programme d'aide à la promotion des exportations (APEX) est maintenant enrichi pour supporter les plus prometteurs, le programme de Service d'agents manufacturiers (SAM) aide les entreprises québécoises à identifier des distributeurs et intermédiaires sur le marché américain et les directions du Ministère réalisent des analyses de marchés étrangers pour renseigner les entreprises exportatrices. Une réflexion a été amorcée sur les moyens à mettre en place pour mieux identifier et accueillir au Ministère les nouveaux exportateurs, notamment ceux qui oeuvrent en régions. Une expertise en financement international sera développée afin d'accroître la performance du Québec sur les marchés étrangers.

En science et technologie, une action concertée a été mise en place avec le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) pour encourager la coopération scientifique et le développement technologique avec des partenaires étrangers. Le programme a permis de retenir, pour la première année, 14 projets de coopération qui associent des équipes de recherches québécoises avec des équipes européennes et américaines dans des secteurs prioritaires identifiés par la Politique d'affaires internationales (nouveaux matériaux et biotechnologie principalement).

Il faut noter par ailleurs des efforts importants pour articuler davantage la coopération scientifique et le développement technologique, notamment dans les échanges avec la France.

Dans le domaine de la **culture, des communications et de la langue**, le Ministère a poursuivi ses efforts pour concentrer ses activités de diffusion culturelle dans les secteurs d'excellence et sur les marchés les plus prometteurs (France, Europe et États-Unis). La présence en Europe et aux États-Unis de Robert Lepage a particulièrement retenu l'attention et les éloges de la critique, tant pour ses mises en scène de Shakespeare en Grande-Bretagne que pour la présentation à New York de sa pièce "Les aiguilles et l'opium".

Signalons également la poursuite des rencontres franco-québécoises sur les technologies de l'information et sur la production audiovisuelle.

Dans le domaine des **ressources humaines**, l'action du Ministère, conformément aux objectifs de la Politique d'immigration du Gouvernement, vise à accroître le nombre d'immigrants susceptibles de s'intégrer à la majorité francophone et de contribuer au développement du Québec. Dans cette perspective, et en concertation avec le MCCI, des actions spécifiques de promotion et de recrutement ont été menées dans plusieurs pays et, notamment, en France et en Belgique francophone. Le Ministère a également continué d'apporter sa contribution à la formation d'étudiants étrangers au Québec en favorisant, notamment, la venue d'un plus grand nombre d'étudiants originant de pays industrialisés. De plus, il a poursuivi ses efforts pour axer sur la formation les échanges de jeunes avec la France et la Communauté française de Belgique.

Dans le domaine du **développement social**, l'action a été centrée sur la collaboration avec ses principaux partenaires, particulièrement la France, autour de sujets d'intérêt prioritaire et sur la promotion de l'expertise québécoise dans certains pays d'Amérique latine et d'Afrique, de même qu'auprès d'organismes internationaux de financement.

En matière d'**environnement**, le Québec a participé activement aux négociations de l'Agenda 21, de la Convention sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité auxquelles il a signifié son adhésion par décret en novembre 1992. Il a en outre participé, à titre de membre à part entière, à la délégation canadienne au Sommet de Rio qui s'est tenu en juin 1992. Il a apporté son appui à la mise en place d'un volet international à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Dans le domaine du **rayonnement**, qui regroupe les activités dont l'objectif est de faire connaître la réalité du Québec à l'étranger, une part importante des efforts a visé à présenter aux principaux partenaires les différents aspects de cette réalité. La participation québécoise à l'Exposition universelle de Séville et les activités du programme d'aide aux événements internationaux multilatéraux auront permis de mieux faire connaître le Québec à l'étranger.

Dans le domaine des **relations intergouvernementales et institutionnelles**, les missions ministérielles et l'accueil de représentants de gouvernements étrangers ont permis de renforcer les rapports du Québec avec ses principaux partenaires. Quelques treize ententes de portée générale ou sur des objets plus spécifiques ont été signées. Le Gouvernement a continué à participer de façon active aux institutions francophones. Enfin, il convient de signaler que le Ministère a innové en devenant, avec l'accord du gouvernement fédéral, participant au Programme sur l'avenir à long terme de l'OCDE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Orientations 1993-1994

Dans le domaine de l'économie, l'accent sera mis, en 1993-1994, sur l'élaboration de stratégies propres aux trois sous-domaines : développement industriel et investissement, commerce international et tourisme.

En matière de développement industriel et d'investissement, l'action du Bureau des investissements étrangers (BIÉ) permettra la mise au point d'une stratégie de prospection et de promotion des investissements étrangers fondée essentiellement sur une identification claire des besoins industriels et technologiques à combler, suivant un ordre de priorités sectorielles convenu avec les ministères concernés. La collaboration au réseau OPTECH, pour la réalisation de transferts de technologies, sera mieux définie et améliorée grâce à la mise en oeuvre d'un plan d'action impliquant les principaux partenaires (CRIQ, SAIC, MICT, MAI).

En commerce international, le Québec continuera d'assurer la défense de ses intérêts commerciaux et de soutenir un cadre international fondé essentiellement sur l'ouverture des marchés (GATT, ALÉNA notamment) tandis que la stratégie de promotion des exportations sera axée sur les produits et services à haute valeur ajoutée. Pour ce faire, le Ministère poursuivra la concertation avec les entreprises leaders qui assurent l'essentiel des exportations de biens et de services du Québec, encouragera la recherche d'alliances stratégiques avec des partenaires étrangers, poursuivra son appui aux PME et réexaminera, avec ses principaux partenaires, les programmes et moyens utilisés afin de définir plus précisément les services à fournir aux différentes clientèles (nouveaux exportateurs, entreprises manufacturières ou de services, leaders). La promotion du tourisme sera concentrée sur les marchés principaux (Amérique, Europe, Japon) et l'on visera à regrouper cette promotion avec celle d'autres provinces (Ontario, Maritimes, etc.).

En science et en technologie, deuxième priorité identifiée par la Politique d'affaires internationales, le Ministère veillera à ce que les nouvelles ressources confiées pour gestion au FCAR soient consacrées à des projets de coopération scientifique entre centres d'excellence du Québec et des pays les plus avancés, et articulées en développement technologique, essentiellement dans les secteurs prioritaires suivants: biotechnologie, nouveaux matériaux, recherche spatiale, technologies de l'information et de l'environnement. Les moyens prévus par la Politique seront mis en place pour assurer le suivi des politiques scientifiques et technologiques étrangères, afin de promouvoir de nouvelles avenues de coopération.

En culture, communications et langue, les efforts porteront principalement sur l'accroissement de la promotion des activités de diffusion culturelle à l'étranger dans les secteurs d'excellence de la création et de la production artistiques québécoises (arts visuels et arts de la scène), sur la promotion des industries culturelles (édition, cinéma, disque et spectacle) et l'établissement de partenariats, de coproductions et d'échanges de ressources. Les projets et activités se déroulant dans le cadre d'événements majeurs seront privilégiés afin d'obtenir des effets multiplicateurs en termes de développement d'alliances et de partenariats.

En matière de ressources humaines, la sélection et le recrutement d'immigrants pouvant contribuer au développement du Québec et l'augmentation, parmi ces immigrants, du nombre de francophones et d'investisseurs demeurent une priorité. Par ailleurs, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et avec le FCAR, des efforts additionnels seront consentis afin de contribuer, dans des secteurs prioritaires de développement, à la formation d'étudiants étrangers de cycles avancés au Québec et à la formation d'étudiants québécois dans des centres d'excellence étrangers. En outre, le Ministère appuiera, dans le cadre d'une démarche multidisciplinaire et comparative, le développement au Québec d'études sur les grandes régions du monde (États-Unis, Europe,

Asie) en synergie avec le développement des études québécoises à l'étranger. En matière d'échanges de jeunes avec la France et la Belgique, le Ministère continuera à privilégier les stages permettant l'acquisition de connaissances liées à l'exercice d'une profession.

Dans le domaine du **développement social**, l'action internationale vise essentiellement à favoriser le renforcement ainsi que la promotion de l'expertise québécoise. Dans cette perspective, la coopération avec certains pays européens sera poursuivie sur des questions d'intérêt prioritaire (drogue, SIDA, protection de la petite enfance). Cette coopération sera complétée par des activités de promotion de l'expertise québécoise en Amérique latine, en Afrique, en Europe de l'Est et auprès d'organismes internationaux de financement. En matière d'**environnement**, la mise en oeuvre des conventions internationales sur la biodiversité et les changements climatiques auxquelles a adhéré le Québec est une priorité.

De plus, suite aux travaux de la table de concertation sur les industries de protection de l'environnement à laquelle le Ministère est associé, l'on verra à identifier les moyens de renforcer la capacité technologique et industrielle et à promouvoir l'expertise québécoise, notamment auprès des organisations internationales de financement.

La Politique propose en matière de **rayonnement**, une démarche active visant à faire connaître aux décideurs étrangers les principaux aspects de la réalité québécoise actuelle: économique, culturelle et institutionnelle. Pour ce faire, le Ministère compte faire partager aux principaux intervenants publics québécois le positionnement adopté dans la Politique d'affaires internationales. Cette connaissance peut leur être utile dans la mise en oeuvre de leur stratégie et de leurs programmes de communication à l'étranger.

Dans le domaine des **relations intergouvernementales et institutionnelles**, le Ministère visera à renforcer les relations du Québec avec les gouvernements étrangers, centrées sur des enjeux d'intérêt commun. Le Ministère entend également maintenir une participation active aux instances multilatérales et aux conférences traitant de questions d'intérêt majeur et entretenir des relations suivies avec les organisations internationales, notamment de financement. Dans cette perspective, le Ministère participera à la planification et à l'organisation des missions et visites ministérielles susceptibles de contribuer au resserrement des liens avec des gouvernements étrangers et poursuivra ses efforts afin d'encourager certaines organisations internationales à s'implanter au Québec.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTATS-UNIS

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la Direction du Ministère, la Direction générale des États-Unis doit élaborer et proposer une stratégie de relations avec les États-Unis. Elle doit établir la programmation des activités qui en découlent et visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social. Elle doit aussi gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence.

Bilan 1992-1993

L'année budgétaire aura permis à la Direction générale États-Unis de consolider son action suite aux virages importants entrepris en 1991-1992 en vue de se rapprocher des clientèles québécoises et de mieux préciser les possibilités que représente le marché américain dans les principaux domaines d'intervention.

Elle continue ses efforts pour accentuer la valorisation du rôle des conseillers, au siège et dans le réseau, et la modification des programmes, particulièrement dans les domaines scientifique, culturel et de la formation des ressources humaines, en vue d'en faciliter la compréhension et l'utilisation par les clientèles. Au niveau des communications, la direction a poursuivi la préparation de plusieurs nouveaux outils afin de mieux informer les intervenants québécois. Elle a aussi mis en application son plan d'action en affaires publiques en vue d'améliorer la perception du Québec aux États-Unis. Les domaines prioritaires d'interventions ont été la prospection d'investissements, les transferts technologiques, le développement du commerce et la coopération scientifique et technologique. Les relations directes avec les milieux politiques, administratifs, financiers, des affaires et des médias ont également été intensifiées dans la capitale fédérale américaine. Dans le domaine de la culture et des communications, le dossier du cinéma a fait l'objet de rencontres suivies et actives avec la SOGIC, l'OMDEQ et la CIDEQ afin de préparer une stratégie de tournage cinématographique au Québec.

Dans le domaine économique, les secteurs et champs d'interventions prioritaires ont été la prospection d'investissements, les transferts technologiques, le développement du commerce et les relations avec les médias. Cinquante-deux (52) activités de groupes ont été réalisées sur le territoire américain au cours de l'année budgétaire, essentiellement dans les sous-domaines du commerce, du développement technologique et de la prospection d'investissements, au profit de 396 entreprises québécoises.

La Direction des biens industriels a organisé, pour sa part, 28 activités de groupes, soit 10 expositions commerciales et 18 missions. Les objectifs poursuivis, dans chacune de ces activités, sont à 3 niveaux : la promotion commerciale, la recherche d'alliances stratégiques et le développement technologique. Les secteurs impliqués sont ceux de l'environnement, la biotechnologie, les équipements en électricité, l'électronique, l'aérospatiale, le transport en commun et les télécommunications.

Les coupures importantes dans le budget de la défense américaine et un ralentissement sérieux de l'industrie de l'aérospatiale et de l'aéronautique ont amené la direction à entreprendre un virage vers les secteurs de l'aéroportuaire et de la réparation/rénovation. Une mission exploratoire de 5 entreprises dans la partie Nord-Ouest des États-Unis a été effectuée. En fait, les principales entreprises québécoises du secteur de la défense et de l'aéronautique, dont les entreprises de sous-traitance (contrôle électronique et télécommunications, usinage et moulage) entrevoient des opportunités intéressantes dans des projets de rénovation, d'entretien et réparation.

La Direction des biens de consommation a effectué 24 activités de groupes, dont 9 missions et 15 expositions dans les secteurs de la mode, du cadeau, des meubles, de l'agro-alimentaire et des matériaux de construction.

Deux (2) activités sont particulièrement dignes de mention. Gourmet Québec, organisée en janvier 1993 à Montréal pour la 3^e année consécutive, conjointement par le MAI, le MAPAQ et le MICT, a permis à 50 entreprises québécoises du secteur bio-alimentaire de faire connaître leurs produits à 32 acheteurs des États-Unis et d'autres provinces du Canada.

L'Exposition Canada Mode, organisée à New York en février 1992, en collaboration avec le Consulat du Canada et la Délégation générale du Québec, a permis à 19 entreprises québécoises d'obtenir des commandes records. En effet, les entreprises participantes ont inscrit des commandes pour plus d'un million de dollars, soit une augmentation de 30 % sur celles de l'an dernier.

Au plan de la prospection des investissements, la direction a poursuivi sa recherche des entreprises américaines installées au Québec mais qui ont leur siège social au Canada. Les délégations ont amorcé un suivi auprès de 235 de ces firmes. Elles ont, de plus, effectué 350 suivis auprès d'entreprises américaines et elles ont accueilli 51 missions d'investissements. En concertation avec le MICT, plusieurs activités de maillage d'entreprises ont été réalisées. Des activités de prospection d'investissements ont aussi été menées conjointement avec le ministère du Tourisme et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

La DGEU a reçu, au cours de l'année, 459 dossiers dans le cadre du programme APEX : à ce jour, 319 ont été acceptés et 39 sont encore à l'étude.

Le MAI a collaboré étroitement avec le MICT, le MAPAQ et la SDI au développement de la capacité exportatrice des entreprises québécoises en assumant ses fonctions de conseil, d'animation et de concertation, et en favorisant leur participation à des expositions et des missions commerciales et techniques. Il s'est impliqué tout particulièrement dans le programme de clubs des nouveaux exportateurs en régions, en collaboration avec le Gouvernement fédéral du Canada.

Ainsi, les conseillers des directions économiques et le conseiller économique en poste à Québec ont effectué 305 visites industrielles et accueilli 1 163 entrepreneurs québécois. De plus, les conseillers économiques ont participé et/ou organisé 130 séminaires, conférences, colloques et consultations, en concertation avec d'autres ministères ou organismes du Gouvernement du Québec et du secteur privé.

Le programme Acheteurs étrangers a permis à 119 acheteurs américains de rencontrer 360 entreprises québécoises.

Plusieurs activités et mesures de formation ont été initiées au cours de l'année afin de concrétiser une approche nouvelle, axée sur l'amélioration de la qualité de la relation globale avec les clientèles et la valorisation de l'expertise, tant du personnel de la Direction générale États-Unis que de celui des délégations.

Le programme SAM (Service d'agents manufacturiers) a fait l'objet d'efforts particuliers. En 1992-1993, 188 manufacturiers québécois ont été sélectionnés et présentés à 1 882 réseaux américains de ventes. La banque SAM compte présentement 6 169 réseaux américains de ventes, c'est-à-dire plus de 24 000 agents-vendeurs intéressés à vendre des produits québécois. À ce jour, 880 manufacturiers québécois ont manifesté leur intérêt au programme en s'y inscrivant.

Les délégations aux États-Unis ont traité directement 1 312 dossiers à l'exportation. Plus de 294 foires et expositions américaines (nationales, régionales et thématiques), spécialisées ou pour grand public, ont fait l'objet d'une participation par des exportateurs québécois ou d'une visite par les conseillers et attachés économiques et commerciaux en fonction au Québec et aux États-Unis. Pour assurer aux clientèles un accès général à l'information

recueillie à l'occasion de ces expositions, la DGEU a mis sur pied une nouvelle banque de données appelée SIFE (Système d'information sur les foires et expositions).

Plusieurs nouveaux outils de communication ont été créés afin de promouvoir les programmes et services de la direction générale. Ainsi, 5 guides de prospection de marchés décrivant chacune des 5 régions américaines ont été produits. En vue de la programmation 1993-1994, une attention particulière a été apportée à la préparation de documents pour chacun des secteurs prioritaires contenant une problématique américaine et des orientations et stratégies bien ciblées en fonction de l'offre québécoise.

La direction a de plus progressé sensiblement dans la préparation de profils sectoriels destinés aux milieux d'affaires québécois. Une nouvelle formule Diagnostic-Export permettant de recueillir des informations pertinentes sur une entreprise et sa capacité d'action internationale a aussi été mise au point.

En vue de contribuer à l'amélioration de la perception du Québec aux États-Unis, un plan d'action en affaires publiques a été élaboré. Ce plan concentre l'action sur 10 types d'activités prioritaires : constitution de dossiers d'information, programme de conférenciers de prestige, identification et intervention auprès de personnalités américaines influentes, action auprès des médias américains, monitoring de la presse, programme de visites ministérielles, création d'un centre d'études américaines, memberships auprès d'associations américaines, comités de concertation et suivi de ces activités. Plus de 300 actions ont été réalisées en 1992-1993 et un minimum de 400 sont prévues pour la prochaine année.

À la **Direction des affaires culturelles, politiques et sociales (DACPS)**, une attention particulière a été apportée aux questions relatives au développement hydroélectrique et au rayonnement du Québec aux États-Unis, à l'amélioration de la connaissance des marchés américains par les industries culturelles du Québec et au développement du monitoring et de l'analyse stratégique.

Le développement hydro-électrique au Québec a fait l'objet d'une campagne d'opposition aux États-Unis. Cette opposition s'est, entre autres, manifestée par l'annulation du contrat avec NYPA et par le dépôt dans les législatures d'États du Nord-Est de projets de loi contraires aux intérêts d'Hydro-Québec.

Dans le dossier du développement hydroélectrique, la DACPS et les délégations, avec la collaboration du MER, du MENVIQ et du SAA, ont entretenu des relations suivies avec les principaux clients du Québec pour faire connaître la validité du processus d'évaluation environnementale que le Gouvernement du Québec a mis en place avec l'accord de toutes les parties et pour mieux faire connaître la situation des autochtones au Québec. Le dialogue avec les élus et les représentants des gouvernements a été intensifié et des missions au Québec de parlementaires des États de la Nouvelle-Angleterre et de New York ont été réalisées.

Dans le secteur de la **culture**, la DACPS a contribué à une augmentation sensible de tournées de troupes et d'artistes québécois en arts de la scène. Une cinquantaine d'entre eux se sont en effet produits en territoire américain dont certains, à plusieurs reprises, lors d'importants festivals ou à l'invitation de réseaux majeurs de diffusion. Le succès du volet "Missions d'acheteurs" de spectacles a certes contribué à cette réalité. De même, il faut souligner le succès du séminaire sur le marché américain des arts visuels et métiers d'art, organisé à Montréal, en collaboration avec le ministère de la Culture, l'Association des galeries d'art contemporain de Montréal et le Conseil des métiers d'art du Québec. Cette activité a attiré une cinquantaine de participants qui se sont familiarisés avec la demande, les particularités de la mise en marché et les spécificités logistiques américaines (douanes, transport).

Par ailleurs, le Programme de coopération en enseignement supérieur et recherche scientifique de la DACPS a atteint sa vitesse de croisière. Il soutiendra désormais des projets de recherche qui, dans un avenir mesurable, seront susceptibles d'application dans

des champs industriels correspondant aux grappes industrielles dites concurrentielles. Des missions mixtes permettent à des représentants d'universités, de centres spécialisés de cégeps et d'entreprises privées de bonifier conjointement leurs connaissances technologiques en profitant de visites dans des centres de recherche et dans des entreprises américaines de classe technologique mondiale; elles suscitent parfois des transferts de technologies et peuvent aussi être porteuses d'occasions d'affaires.

En 1992-1993, la DACPS a également initié une réflexion et une consultation sur l'état et le devenir des études américaines au Québec, en vue de redéfinir les orientations du programme d'études québécoises aux États-Unis, réalisé en 1991-1992. Cette démarche a réuni, en plus du MAI, la section d'affaires publiques (USIS) du Consulat général des États-Unis à Montréal, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, l'Association québécoise d'études américaines et des universitaires qui interviennent déjà dans ce domaine sous différents aspects. Cette démarche se poursuivra au cours du prochain exercice et devrait conduire à l'élaboration d'un programme structuré de soutien aux études américaines.

Enfin, avec l'arrivée du nouveau président américain, la DACPS a développé la fonction de monitoring et d'analyse stratégique afin d'évaluer les effets pour le Québec des politiques de cette nouvelle Administration. La DACPS a également préparé une étude du plan économique du président Clinton, particulièrement dans les domaines d'intérêt pour le Québec : énergie, environnement, science et technologie, développement industriel, etc., en mettant l'accent sur les actions et suivis concrets à prendre du côté québécois. Cette analyse fera l'objet de révisions périodiques.

New York-Washington

En ce qui concerne la coopération Québec-New York, le délégué général du Québec à New York, monsieur Reed Scowen, a mené depuis son entrée en fonction des discussions avec les autorités politiques de l'État de New York dans le but de consolider la coopération avec le Québec. L'objectif visé est de redonner une vitalité nouvelle aux secteurs traditionnels de la coopération Québec-New York tels l'énergie et l'environnement, et de permettre de nouvelles initiatives entre les deux gouvernements avec l'implication du secteur privé dans de nouveaux secteurs tels le développement économique et technologique, le commerce et l'investissement.

Le débat sur le développement hydroélectrique s'est déplacé récemment vers l'Assemblée législative de l'État de New York où un projet de loi visant à rendre plus contraignante l'importation d'hydroélectricité, déposé en mars 1992 par l'Assemblée, vient d'être représenté à l'Assemblée législative de l'État. Parmi les actions entreprises par le Gouvernement du Québec pour rectifier les faits auprès des législateurs de l'État de New York, deux missions de parlementaires ont été organisées dont celle de la ministre de l'Énergie, madame Lise Bacon, à Albany en mai 1992, et la visite au Québec, fin novembre 1992, d'un groupe de législateurs de l'État de New York, afin de participer à une séance d'information sur le projet Grande Baleine et le processus d'évaluation environnementale.

Nouvelle-Angleterre

Dans cette région, le dossier Grande-Baleine est sûrement celui qui a monopolisé le plus d'énergie : nombreuses tables rondes, séminaires et conférences, projets de désinvestissement dans les obligations d'Hydro-Québec dans certaines universités, dépôt de projets de lois reliés au dossier, particulièrement au Massachusetts, mais aussi au New Hampshire et au Vermont, et audiences publiques des comités législatifs concernés. Des efforts considérables ont dû être fournis pour suivre ces manifestations, notamment par des présences aux conférences sur les campus, des réunions de stratégies avec les divers intervenants, des rencontres avec les parlementaires ainsi qu'avec les autorités gouvernementales et universitaires et enfin, une visite au Québec (à Québec et à la Baie James),

organisée en août 1992, à l'intention d'une délégation de parlementaires de Nouvelle-Angleterre.

Par ailleurs, des contacts se sont développés avec le Massachusetts, le Vermont, le New Hampshire et le Rhode Island afin d'accroître la coopération bilatérale et ont conduit à des projets de collaboration dont : la visite du commissaire à l'Énergie du Massachusetts; deux missions d'études en provenance du Vermont et projet de visite du commissaire à l'Agriculture du Vermont; réunion de travail avec le Gouverneur du New Hampshire; projet de visite du Commissaire aux Affaires culturelles du New Hampshire. Enfin, l'été 1992 a été marqué par la réactivation de la Commission mixte Québec-Vermont. La Commission s'est depuis réunie deux fois et a pu initier des actions concrètes en tourisme et dans le domaine culturel, tout en continuant son action dans les comités sur les lacs Memphrémagog et Champlain (protection environnementale).

Midwest

En novembre 1992, la Délégation du Québec à Chicago accueillait à Détroit 10 représentants d'universités et de centres spécialisés de cégeps ainsi que 10 représentants d'entreprises privées qui ont visité l'Exposition Autofact '92 (technologie de l'automatisation et des systèmes intégrés), le Centre Focus : Hope (formation accélérée jusqu'au 2^e cycle en génie, offerte à des machinistes (sans emploi), le GMI (General Motor Institute) et le National Centre for Manufacturing Sciences (recherche et développement de technologies manufacturières). Importante à cause des organismes visités, cette mission l'a aussi été à cause du jumelage institutions-industries qui permet aux professeurs-chercheurs de discuter du côté pratique de ce qu'ils enseignent et aux industriels d'explorer le côté théorique de ce qu'ils utilisent.

Soulignons également la tenue du séminaire des choix de sites, organisé par la Délégation à Chicago, le 3 décembre 1992, auquel a participé le sous-ministre des Affaires internationales et où étaient représentés la SGF, la Caisse de dépôt, la Ville de Montréal et Hélicoptères Bell. Le séminaire a permis de sensibiliser une quarantaine d'investisseurs potentiels de la région aux possibilités d'investissements au Québec.

Enfin, les représentants du Québec au sein de la Commission des Grands Lacs ont participé aux réunions semi-annuelle et annuelle de la Commission. Des représentants de tous les États des Grands Lacs, dont New York, participent à ces rencontres et procurent ainsi au Québec un assez vaste réseau de contacts dans la région.

Los Angeles

Le secteur du cinéma a fait l'objet de 2 interventions promotionnelles au cours de l'année : à l'occasion de l'installation du Cirque du Soleil à Santa Monica, tenue d'une opération de promotion auprès de représentants du milieu du cinéma et, lors de l'American Film Market en février à Santa Monica, participation de 4 directrices de production et d'une représentante de l'Association de producteurs de films et de télévision du Québec, en plus des représentants habituels de la SOGIC, du Bureau du film de Québec, du Bureau du cinéma de Montréal et de la Délégation du Québec à Los Angeles.

Enfin, mentionnons que le Cirque du Soleil a monté son chapiteau, de juillet 1992 à mars 1993, successivement dans les villes de San Francisco, San Jose, Santa Monica et Costa Mesa en Californie, là-même où il avait commencé son incursion aux États-Unis en 1987. À titre d'ambassadeur culturel du Québec, il a contribué à faire connaître une nouvelle forme de cirque fondée sur l'expression artistique et les performances physiques.

Atlanta

Alors que les échanges commerciaux du Québec avec les États-Unis montrent une progression de 7,9 % des exportations pour les 11 premiers mois de 1992-1993, dans le cas particulier des États du Sud, cette croissance des exportations se situe à plus de 33,6 %. Cette situation, qui bien sûr ne découle pas exclusivement de l'action du Ministère, confirme cependant l'importance de cette région des États-Unis comme marché pour les entreprises québécoises. C'est dans ce contexte que se situait la visite du ministre des Affaires internationales en Floride, en mars 1993, en vue de favoriser les échanges économiques entre le Québec et cet État et de discuter avec les gens d'affaires des retombées de l'Accord de libre-échange. Cette visite aura également permis au ministre de promouvoir le rayonnement culturel du Québec par l'appui apporté à la tournée, au même moment, de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Par ailleurs, suite à la tenue d'un séminaire d'investissements à Raleigh en Caroline du Nord, le 19 novembre 1992, deux entreprises ont décidé d'investir au Québec. Cato Research, avec un investissement prévu de 2,5 millions \$, et STR Technologies, pour un investissement prévu de 2 millions \$.

Orientations 1993-1994

Les grandes orientations de la programmation pour le prochain exercice financier se regroupent autour des points suivants:

- Le développement de l'expertise par l'organisation de sessions de formation à l'intention du personnel par l'adhésion à des associations sectorielles américaines et québécoises dans le but d'avoir accès à divers conférences, publications et centres de documentation ainsi que par l'utilisation des banques de données.
- Afin d'améliorer la communication avec les clients, la réédition des guides-marchés régionaux, la mise à jour des profils des États américains et le développement d'outils de communication plus directe seront entrepris. Une présence mieux structurée en régions et un niveau continu d'activités avec les regroupements de gens d'affaires contribueront à l'amélioration du dialogue.
- La diversification des marchés et des produits se poursuivra et impliquera le développement du programme SAM, et son éventuelle tarification, la promotion du Système d'information sur les foires et expositions (SIFE) et l'approfondissement de la connaissance du potentiel du secteur des services. Une attention particulière sera également accordée à des niches comme la vente sous marque privée et la vente par catalogue.
- L'exploration de nouvelles formes de promotion donnera lieu à l'essai de formules inédites qui n'ont pu être réalisées au cours de la dernière année : location d'espaces à temps partagé qui seront mis à la disposition des entreprises dans les villes où le Québec n'a pas de bureau et où des services de consultation spécialisés seront mis à leur disposition. Des efforts continueront à être consentis pour stimuler des jumelages entre associations québécoises et associations américaines.

L'intégration de l'action internationale du Québec se poursuit d'une façon intensive aussi avec les quelque vingt ministères et organismes partenaires.

La ratification probable de l'ALÉNA, quoiqu'elle n'apporte aucun changement majeur dans les relations Québec - États-Unis, a amené à intégrer un certain nombre de stratégies avec la Direction de l'Amérique latine et des Antilles.

L'approche sectorielle déjà utilisée dans les 2 directions économiques est appliquée de la même façon à la Direction des affaires culturelles, politiques et sociales. Elle permet une analyse plus poussée, une approche stratégique mieux ciblée et une meilleure expertise des différents secteurs pour lesquels une problématique américaine, une brève description de l'offre québécoise, des orientations stratégiques et des moyens d'action cohérents sont proposés.

La mise au point d'outils administratifs permettant plus de rigueur dans la gestion des ressources confiées se poursuit (cahier de gestion, charges de travail, diagnostic, etc.). Une attention particulière est accordée à la mise au point d'outils de mesure de l'impact des interventions et des résultats atteints.

Une concertation étroite a rapidement été établie avec le Bureau des investissements étrangers et le plan d'action propose des activités définies conjointement. Le réseau de délégations a bien développé l'utilisation d'ECODEL. Le BIE est l'un des participants au sein du Comité de concertation économique.

Sans compter les activités préparées par la DACPS et celles des ministères sectoriels à l'égard desquelles la DGEU joue souvent un rôle prépondérant, un total de 71 activités économiques sont au programme pour le prochain exercice. La Direction des biens industriels propose 33 activités comportant toutes un volet technologique. La percée dans le secteur des services se poursuit. La Direction des biens de consommation propose 38 activités et, dans une conjoncture économique difficile, continuera de mettre l'accent sur l'exportation de produits à plus forte valeur ajoutée. Des créneaux nouveaux, comme la fabrication sous marque privée et la vente par catalogue, seront explorés.

La DACPS mettra notamment plus d'accent sur la culture, la science et les études américaines au Québec. Le secteur de la promotion du français sera complètement réorienté et mettra l'accent sur la promotion du livre français et du matériel pédagogique auprès des réseaux académiques américains.

La DACPS pourra profiter des résultats de la réorganisation des fonctions "pupitres" et l'analyse politique sera accentuée par le biais d'un meilleur accès à la documentation.

Un comité de stratégie politique et un comité de concertation économique ont été organisés pour mieux faire face à une conjoncture québécoise et américaine changeante sur les plans économique, politique et social. Ces deux comités auxquels participent des représentants des 5 délégations et des directions concernées du Ministère constituent des outils efficaces de concertation et de coordination. Ils permettent de suivre de près l'évolution de la conjoncture, de coordonner les interventions en fonction des différentes régions à l'égard des dossiers institutionnels, rayonnement du Québec, investissement, commerce, technologie, politique commerciale et liens avec les principaux organismes.

La DACPS poursuivra son action en vue d'accentuer les échanges et les programmes à l'égard de trois secteurs d'intervention. Dans le domaine culturel, l'accent est mis sur la promotion des produits québécois et l'amélioration de la connaissance des marchés. Pour le développement technologique, les missions de groupe dans les technologies manufacturières et dans les technologies reliées aux industries culturelles seront privilégiées. La coopération scientifique entre équipes de chercheurs québécois et américains sur des projets concrets sera davantage recherchée.

Afin de répondre à la conjoncture socio-économique et politique québécoise et à son impact en terme de rayonnement aux États-Unis, le plan d'action États-Unis déjà bien amorcé cette année se poursuivra. En affectant des ressources humaines et financières supplémentaires à ce programme, l'action visera particulièrement à corriger les erreurs de perception qui se dégagent plus particulièrement devant la campagne contre le projet Grande-Baleine.

Direction des biens industriels et de services

L'avènement de l'ALÉNA, la création du Bureau des investissements étrangers et une meilleure orientation stratégique au niveau des grappes industrielles donnent une perspective nouvelle à l'action de la direction.

Des 33 activités à réaliser sur le territoire américain, 17 auront comme dominante le commerce international: 12 missions commerciales et 5 participations à des expositions. Les secteurs concernés seront l'environnement, les produits électriques, les services, le matériel d'aéroport, le transport et l'électronique.

Le secteur des services a fait l'objet d'une attention particulière en 1992-1993. Ainsi, dans les secteurs de l'environnement, du transport, des télécommunications et des pâtes et papier, les intervenants en génie-conseil et logiciels ont été intégrés à toutes les activités de promotion commerciale et d'alliances stratégiques. Les secteurs du design industriel et des services rattachés au secteur de la santé sont aussi inclus.

En 1993-1994, ces intervenants en génie-conseil et logiciels d'application verticale seront associés à 14 activités, sans tenir compte des 6 activités développées spécifiquement pour le secteur de l'architecture, des services dans le domaine de la santé, du design industriel et du logiciel.

Développement industriel et investissements

Les investissements

L'accord de libre-échange nord-américain modifie sensiblement l'environnement dans lequel l'action du Ministère se développe en matière de **développement industriel**, l'accès au marché canadien n'étant plus pour les Américains un facteur de localisation. Les avantages à promouvoir se retrouvent donc dans l'environnement technologique et scientifique, la disponibilité des ressources et la qualité des infrastructures.

Cette constatation impose un type d'action plus ciblé, presque du cas par cas, nécessitant le montage de dossiers spécifiques dans les secteurs ayant fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre du concept des grappes industrielles.

C'est dans cet esprit que se réalise la concertation avec des ministères à vocation économique tels le MICT, les Forêts, le Tourisme et les Communications. La DGEU travaille en collaboration étroite avec le Bureau des investissements étrangers en vue de proposer et gérer des stratégies et un plan d'action en matière de prospection et de promotion des investissements.

Dans l'optique où la priorité est mise sur le traitement plus ciblé, par opposition à une approche plus large genre séminaire, l'orientation prioritaire pour 1993-1994 se définit de la façon suivante :

- maintenir l'action entreprise auprès des sociétés américaines déjà établies au Québec;
- orienter l'action des ministères sectoriels sur l'identification à la fois de secteurs mais aussi d'entreprises susceptibles d'être intéressées par les facteurs de localisation qu'offre le Québec;
- l'**alliance stratégique** est une forme importante de développement des entreprises. La promotion de ce concept se retrouve au niveau de toutes les grappes industrielles. Pour la programmation 1993-1994, 17 des 33 activités de la DBI ont cette orientation exclusive dans les secteurs de l'environnement, des télécommunications, de la biotechnologie, de la géomatique, de l'informatique et du transport.

Les transferts de technologies

Considérant le fort potentiel en termes d'échanges technologiques que représente les États-Unis, les besoins technologiques des entreprises seront pris en considération dans toutes les activités promotionnelles.

Direction des biens de consommation

Développement industriel

La DBC tentera de susciter la mise en commun des efforts et le regroupement des intervenants québécois dans les secteurs d'activités retenus. Des activités de concertation seront entreprises en vue d'un rapprochement entre manufacturiers québécois, associations sectorielles et ministères ou organismes gouvernementaux. Dans certains secteurs, des accords industriels (fabrication sous licence) et des ententes de commercialisation entre manufacturiers québécois et américains seront encouragés.

Commerce international

La DBC couvrira cette année encore les expositions et foires commerciales spécialisées et névralgiques pour chacun de ses secteurs prioritaires. Cette participation prendra la forme de missions ou d'expositions groupées. Elle poursuivra l'identification de réseaux de ventes. Le programme SAM sera maintenu et bonifié pour permettre un repérage des marchés couverts par les agents américains répertoriés. De plus, une politique de tarification pour ce service est envisagée. La DBC maintiendra des mécanismes de concertation avec les autres intervenants sectoriels des différents paliers du Gouvernement et du secteur privé. Elle poursuivra le développement de nouvelles formes de promotion et de commercialisation en vogue aux États-Unis afin d'en faire bénéficier sa clientèle. Les différents volets du programme APEX seront exploités. La direction fera la promotion de l'offre québécoise dans certaines revues spécialisées américaines par le biais d'articles et reportages sur des produits québécois qui se démarquent.

Direction des affaires culturelles, politiques et sociales

L'action de la DACPS, en 1993-1994, s'inscrira dans la continuité et l'approfondissement du cadre d'orientations déjà établi. Conformément aux priorités de la Direction générale États-Unis, les domaines prioritaires resteront la science et la technologie, la culture, les ressources humaines et le rayonnement. En ce qui concerne la coopération scientifique, le programme mettra davantage l'accent sur la recherche appliquée et les grappes industrielles prioritaires. Pour le développement technologique, seront privilégiées les missions de groupe vers les États-Unis dans les technologies manufacturières mais également dans les technologies reliées aux industries culturelles. En matière culturelle, la priorité continuera à être mise sur la promotion des produits québécois et sur l'amélioration de la connaissance des marchés et l'expertise du territoire; les missions de diffuseurs-acheteurs américains vers le Québec, et d'autres moyens de promotion nouveaux seront utilisés, en particulier une mission de représentants de compagnies québécoises d'arts de la scène. Les secteurs privilégiés continueront à être les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art et le cinéma (promotion de sites québécois pour le tournage). Le sous-domaine relié à la langue connaîtra une nouvelle orientation : la promotion du livre et du matériel pédagogique québécois se fera directement auprès des organismes regroupant les enseignants de français et des réseaux pédagogiques américains.

Le volet des affaires académiques chevauche pour la DACPS deux domaines d'activité : les ressources humaines et le rayonnement. Les efforts en vue de diversifier les sujets d'études québécoises par les universitaires américains ont déjà donné de bons résultats et seront poursuivis, que ce soit au niveau des bourses attribuées aux universitaires et à celui des contacts auprès des associations spécialisées (ACQS et ACSUS). Le développement des

études américaines sera également encouragé de même que les projets conjoints ou tripartites Québec-États-Unis-Mexique. La promotion des universités québécoises aux États-Unis sera accentuée. D'autre part, le programme de stages d'été aux États-Unis pour les étudiants québécois en administration des affaires, qui avait démarré il y a deux ans, sera réorienté pour impliquer des entreprises québécoises qui ont des opérations aux États-Unis. Enfin, la DACPS continuera à participer très activement au plan d'action États-Unis, lancé en 1992-1993, soit par la constitution de la banque de conférenciers, la préparation et l'organisation de visites ministérielles québécoises aux États-Unis ou de personnalités gouvernementales et de parlementaires américains au Québec. Les opérations de relations publiques sur les projets hydroélectriques québécois (y compris les aspects environnementaux et autochtones) devront continuer au cours de 1993-1994, particulièrement dans les États de New York et de la Nouvelle-Angleterre. Ces opérations nécessiteront une coordination étroite avec le MER, le MENVIQ, le SAA et Hydro-Québec.

Développement de l'expertise : par une meilleure connaissance des secteurs québécois et des secteurs américains correspondants (participation à des séminaires et à des missions, contacts fréquents et étroits avec les clientèles, coordination accrue avec les ministères et organismes gouvernementaux, documentation, abonnement à des revues spécialisées, etc.). Par ailleurs, les coordinateurs géographiques devront continuer à développer leur expertise des territoires américains dont ils sont responsables (présence à des événements sur leurs territoires, abonnement à des journaux et revues, participation à des séminaires, etc.).

L'amélioration des communications avec les clients sera poursuivie afin de faire profiter les milieux québécois de l'expertise développée par les conseillers sectoriels et leur faire connaître les programmes et services offerts (diffusion d'études effectuées, projets de newsletters ou équivalents, partenariat, présence régionale, etc.). Les coordinateurs géographiques amélioreront leur rôle d'interface entre les délégations et le siège (en particulier les directions économiques de la DGEU) et continueront à élaborer des documents de base sur les États-Unis (au niveau national et régional) qui seront rendus disponibles aux différentes clientèles (au MAI, dans les ministères sectoriels, etc.).

Amélioration des stratégies sectorielles : dans les secteurs prioritaires, en développant la coordination avec les ministères et organismes sectoriels et la consultation avec les clientèles québécoises non gouvernementales, par l'organisation de tables sectorielles, la participation des conseillers à des séminaires et à des rencontres intergouvernementales, la venue de spécialistes américains, etc. La direction continuera également, de concert avec les délégations, à développer des stratégies nationales et régionales en vue de promouvoir les intérêts et l'image du Québec aux États-Unis.

Développement de nouvelles formes de promotion afin d'assurer une présence des "clientèles" québécoises (universitaires, culturelles, etc.) aux États-Unis.

La DACPS continuera également à perfectionner chez les membres de l'équipe les rôles d'expert, d'acteur et de stratège. En 1993-1994, afin d'améliorer la fonction d'analyse, la DACPS mettra en particulier l'accent sur la disponibilité de la documentation et des moyens d'information sur les États-Unis. A cette fin, un relevé des moyens d'information disponibles au MAI et dans les délégations, ainsi qu'à l'extérieur du Ministère (organismes de recherche, MAE, "think tanks" et autres réseaux) sera effectué. Enfin, la DACPS continuera à assurer l'animation et le secrétariat du Comité de stratégie politique, mis sur pied à l'occasion de l'arrivée de la nouvelle Administration Clinton.

DIRECTION GÉNÉRALE EUROPE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la Direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec l'Europe, établir la programmation des activités qui en découlent et qui visent à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social, gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence.

Bilan 1992-1993

DIRECTION EUROPE MÉDITERRANÉENNE ET BÉNÉLUX (DEMB)

Bénélux

Sur le plan institutionnel, trois ministres québécois se sont rendus au Bénélux au cours de la dernière année.

Monsieur Guy Rivard, ministre délégué à la Francophonie, s'est rendu à Bruxelles en juin ainsi qu'en novembre 1992 afin de participer, entre autres, aux cérémonies liées au 20^e anniversaire de l'inauguration de la Délégation générale du Québec à Bruxelles et à des rencontres avec l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la Jeunesse. La défense des intérêts commerciaux du Québec vis-à-vis la Communauté Européenne était aussi à l'ordre du jour de la mission de juin 1992.

Monsieur Gil Rémillard, ministre de la Justice, a initié en janvier 1993 des négociations avec son homologue belge, monsieur Melchior Wathelet, en vue de conclure une entente d'entraide judiciaire.

Madame Liza Frulla, ministre de la Culture, a séjourné en Belgique en mars 1993 afin de présenter la participation québécoise aux activités prévues dans le cadre d'Anvers 93, capitale culturelle de l'Europe. Sa présence a également permis de souligner les réalisations, en matière culturelle, liées à la coopération Flandre-Québec et Communauté française de Belgique-Québec.

Sur le plan des investissements, une centaine de dossiers ont été ouverts à la DGQB. En septembre 1992, les Premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa ont inauguré à Sept-Iles l'aluminerie dont le projet avait été annoncé en 1991-1992.

La société néerlandaise Billiton, filiale du Groupe Shell, a fait l'acquisition, au coût de 20 millions \$, des Mines Selbaie (production de cuivre et de zinc) à Joutel en Abitibi.

Le Groupe Schröder de Belgique s'est associé, par un investissement de 1 million \$, à la société Lumec de Boisbriand pour développer le marché nord-américain de l'éclairage extérieur, en particulier celui de la fabrication du système et de toutes les composantes de lampadaires urbains et routiers.

Sur le plan des exportations, le Bénélux constitue le 2^e plus important marché du Québec après les États-Unis. Il convient, entre autres, de souligner l'obtention par le Groupe Bombardier d'un contrat de fabrication de wagons d'une valeur de 860 millions \$ pour la Société de chemins de fer de Belgique.

Les sociétés québécoises ont été particulièrement actives dans le domaine de l'environnement en participant au Salon Aquatech à Amsterdam, en septembre 1992, et dans le domaine du design d'intérieur en exposant du mobilier et des articles d'intérieur au Salon Intérieur, en octobre 1992, à Courtrai en Belgique.

Dans le domaine environnemental, une entente de principe a été conclue en juillet 1992 entre le consortium québécois Volvox et le groupe belge Tractebel pour l'implantation européenne du "principe Volvox".

La Délégation générale du Québec, par son Service économique, a aussi collaboré étroitement en appuyant la venue de missions d'affaires en provenance du Québec. Ces missions ont impliqué aussi bien des consultants, des entreprises industrielles, des représentants d'organismes que des sociétés régionales de développement économique ou des commissariats industriels.

Des efforts significatifs ont été réalisés, particulièrement en Flandre et aux Pays-Bas, pour prospecter des technologies, des investissements et, d'une façon plus modeste, des marchés (ex.: granite, bois, logiciels).

Un soutien particulier a aussi été donné à des organismes ou sociétés, tels le Mouvement Desjardins, la Caisse de Dépôt et Placement, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, le ministère des Finances (émissions internationales), Cascades, DMR, afin de mieux les positionner au Bénélux.

Un effort a aussi été fait pour bien situer le Québec à la fois comme destination touristique et comme site d'implantations industrielles nouvelles.

Enfin, il convient de souligner l'organisation à Montréal, le 9 mars 1993, d'un séminaire sur les Pays-Bas à l'intention des PME québécoises afin de les sensibiliser aux perspectives offertes par le marché néerlandais. Les technologies de l'information et l'industrie de l'environnement ont fait l'objet de présentations spécifiques à ce séminaire organisé conjointement par le ministère des Affaires internationales, le Centre de commerce mondial, la Chambre de commerce Canada-Pays-Bas et le Consulat général des Pays-Bas à Montréal.

Les relations intergouvernementales entre la Communauté flamande et le Gouvernement du Québec ont connu un nouvel essor en 1992-1993. En effet, les 12, 13 et 14 mai 1992, s'est tenue la Troisième session de la Commission mixte permanente Québec-Flandre visant à arrêter les projets des deux prochaines années. À cette occasion, de nombreux dossiers furent acceptés dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur (4 projets), des arts et de la culture (26 projets), de l'environnement (5 projets), de l'économie, du commerce et de l'emploi (15 projets), des travaux publics et des communications (18 projets) et de la recherche scientifique et du développement technologique (18 projets). Plusieurs de ces projets se sont déjà réalisés. Mentionnons par exemple que, sur le plan culturel, la 19e édition du Festival international des films de Flandre (Gand) fut consacrée au cinéma québécois (35 films présentés). Cette activité, organisée conjointement avec la SOGIC, a assuré une excellente visibilité au Québec en sol flamand.

Également, il convient de mentionner que quatre hauts fonctionnaires de la Communauté flamande ont effectué une mission au Québec au mois de novembre 1992 dans le but de préparer la visite officielle du ministre-président de l'Exécutif flamand, monsieur Luc Van Den Brande, prévue en juin 1993.

Située au coeur de l'Europe communautaire, la Wallonie se caractérise par des exportations qui correspondent à plus de 65% de son PIB, ce qui est deux fois plus per capita que l'Allemagne et cinq fois plus que le Japon; de plus, les experts internationaux qualifient son marché de "marché test" pour l'Europe. La coopération avec la Wallonie s'avère un canal privilégié pour percer le marché européen ou établir de nouveaux réseaux.

La venue au Québec du Premier ministre Spitaels et sa rencontre avec le Premier ministre Bourassa ont confirmé les nouvelles orientations que souhaitent donner les autorités politiques à la coopération.

La tenue à l'automne de la Xe session du Comité permanent a donc recentré la coopération vers trois axes majeurs: le développement économique, la coopération scientifique et le développement technologique; à l'intérieur de ces axes, les objectifs sont de renforcer le potentiel technologique, de favoriser les alliances et l'établissement de réseaux, et de développer la recherche appliquée. Les secteurs retenus sont les biotechnologies, les nouveaux matériaux, les technologies de l'information, les technologies de l'environnement et les 22 activités retenues pour l'entente 1993-1995 s'inscrivent dans l'un ou l'autre de ces secteurs.

Sur le plan culturel, le 10e anniversaire de la Coopération CFB-Québec a été souligné de façon particulière. Ainsi, un budget spécial de 15 000 \$ du ministère de la Culture a favorisé une plus grande diffusion des activités culturelles.

Parmi les faits saillants, il convient de mentionner que le Prix Québec-Wallonie-Bruxelles a été décerné à Richard Desjardins, tandis que le Prix Québec-Wallonie-Bruxelles du Livre jeunesse a été décerné à l'auteur québécois Jacques Lazure pour son oeuvre "Le domaine des sans yeux".

Italie

L'année 1992-1993 fut l'occasion de consolider et d'intensifier les relations italo-québécoises, et ce, dans tous les domaines.

Au plan des relations gouvernementales, la signature d'une entente de coopération lors de la 1^{re} réunion de la Sous-commission mixte permanente italo-québécoise, en mai 1992, a déjà permis d'initier et d'intensifier les activités dans les secteurs de la recherche scientifique et du développement technologique (8 projets), des arts et de la culture (9 projets), et du soutien aux études québécoises et italiennes (6 projets).

Deux événements majeurs ont marqué les relations italo-québécoises dans le domaine de la culture. En effet, le Palais de la civilisation de Montréal a présenté une exposition intitulée "Rome, mille ans de civilisation" de mai à octobre 1992. Également, cette fois-ci en Italie, et plus particulièrement à Florence, s'est tenu le Festival Intercity qui consacrait son édition de 1992 à la culture québécoise (théâtre, poésie, danse, etc.). La présence québécoise a eu des retombées importantes, tant dans les médias italiens que québécois. La prochaine édition du Festival Florence Intercity sera également consacrée au Québec tant le succès de la 1^{re} édition fut éclatant. Le MAI a participé activement à ces deux activités.

Sur le plan touristique, des efforts importants ont été faits en Italie. D'ailleurs, le ministre du Tourisme, monsieur André Vallerand, était présent à Milan à l'occasion du Salon du tourisme international BIT '93, qui s'est tenu du 24 au 28 février 1993.

Le ministre de la Justice, monsieur Gil Rémillard, était présent le 20 mars dernier à l'occasion de la béatification de Soeur Dina Bélanger de la Congrégation Jésus-Marie de Sillery. Il s'agit d'un événement important dans l'histoire religieuse du Québec. À cette occasion, monsieur Rémillard a également rencontré le ministre de la Justice italien et le directeur général de la FAO, organisme de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture.

Dans le domaine de l'industrie du livre, le MAI a organisé la participation de 16 éditeurs à la Foire internationale du livre de Bologne.

Sur le plan économique, l'année 1992-1993 fut très fructueuse et le MAI a organisé trois missions de groupe aux foires suivantes:

- Mission d'industriels québécois aux Salons Interbimall et Sasmil à Milan (21 au 26 mai 1992);
- Mission de 8 industriels et organismes à la Foire "Nuove Tecnologie" à Turin (4 au 8 novembre 1992);
- Mission d'industriels québécois au Salon "Saiedue" à Bologne du 24 au 28 mars 1993.

Enfin, en janvier 1993, le ministre des Affaires internationales, monsieur John Ciaccia, a effectué une mission à Milan (en remplacement du Premier ministre) en compagnie de représentants de plusieurs institutions financières québécoises. La présence de monsieur Ciaccia a permis la tenue d'un séminaire économique, organisé en collaboration avec la Chambre de commerce de Milan. Une centaine de représentants du milieu des affaires milanais ont participé à cet événement.

Espagne

Le ministre des Affaires internationales, monsieur John Ciaccia, a présidé la Journée du Québec à Séville, le 6 septembre 1992, et constaté le succès de l'opération "Rayonnement du Québec" à l'Exposition universelle.

Un suivi de la mission multisectorielle de janvier 1992 a permis l'évolution très satisfaisante de dossiers importants dans les domaines de la construction et de l'enseignement. Des retombées de plusieurs millions de dollars sont attendues.

Deux missions du conseiller responsable des relations avec l'Espagne ont donné des résultats concrets en 1992 et 1993 dans le domaine des technologies de pointe. Par ailleurs, deux missions institutionnelles (Société Informatique de Madrid et ministre et vice-ministre de la Culture de Catalogne) sont venues au Québec pour acquérir des technologies.

La société PETRESA a confirmé son investissement de 160 millions \$ à Bécancour. Enfin le Premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, a inauguré l'usine de panneaux particules TAFISA dans les Cantons de l'Est.

Portugal

Utilisant l'effet multiplicateur souhaité dans la Politique d'Affaires internationales, le pupitre s'est efforcé d'inclure le Portugal dans ses activités touchant l'Europe méditerranéenne. Un résultat concret, par exemple, a été réalisé en équipements hydro-électriques (500 000 \$). De plus, plusieurs missions APEX et missions "Acheteurs" ont été réalisées sur ce territoire qui, s'il ne représente encore que 1% du PIB de la Communauté Européenne (CE), est néanmoins très prometteur pour le Québec du fait de ses besoins à moyen terme.

Finalement, la Direction Europe méditerranéenne et Bénélux a traité, pendant l'année 1992-1993, 51 dossiers Apex, (6 Apex-Emploi), dont 26 furent approuvés (1 Apex-Emploi). De plus, la DEMB a accueilli pendant la même période 12 missions d'acheteurs étrangers.

DIRECTION EUROPE DU NORD-OUEST (DENO)

Allemagne, Suisse et Autriche

Au début de l'année 1993-1994, la représentation du Québec à Düsseldorf est passée d'un statut de délégation à celui de Délégation générale (DGQD), ce qui a permis de souligner la priorité qu'accorde le Gouvernement du Québec au développement des relations avec l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche. En continuité avec les programmations des années passées, plusieurs activités ont été réalisées dans les domaines économique, technologique

et scientifique et ont contribué à développer le secteur des affaires publiques en vue d'accroître le rayonnement du Québec sur le territoire.

L'action dans les secteurs de la prospection des investissements et de la recherche d'alliances stratégiques a permis d'organiser des activités en marge des grandes foires spécialisées, notamment la foire ENVITEC pour le volet des technologies de l'environnement et la foire K pour le volet de la grappe des plastiques et de la plasturgie. La tenue de la foire ILA à Berlin en 1992 a permis d'accentuer la prospection dans le secteur aéronautique et d'apporter un support aux exportateurs québécois.

Dans le domaine du commerce international, le MAI a soutenu plusieurs activités de groupe dont deux missions dans le domaine des télécommunications et de l'informatique et une mission dans le secteur du granite. La recherche de maillage entre partenaires québécois et du territoire sur des projets en pays tiers a donné lieu à une mission en Allemagne et en Autriche.

Les activités dans le domaine de la science et de la technologie ont permis de préparer de nouveaux accords de recherche ou de transferts de technologie dans les secteurs de l'environnement, de la géologie, de l'informatique, de l'électronique et de l'aérospatiale. Il faut souligner à cet égard la mise au point d'un mécanisme de transfert de technologie entre le CRIQ et la Fondation Steinbeis (Stuttgart).

Une mission scientifique et industrielle dans les Nouveaux Länder a permis d'approfondir les relations avec la Saxe, la Saxe-Anhalt et le Brandebourg, et de signer des accords de coopération entre organismes universitaires dans le domaine de l'environnement. Deux missions mixtes (gouvernement et industrie) ont également été réalisées dans le domaine de l'environnement, soit une mission bavaroise au Québec et, réciproquement, une mission québécoise en Bavière. Enfin, une importante mission dans le secteur aérospatial s'est déroulée à la fin du mois de mars.

La tenue du Forum économique mondial en février 1993 à Davos a été de nouveau l'occasion pour le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, monsieur Gérard Tremblay, de rencontrer certains dirigeants d'entreprises internationales, notamment celles qui ont déjà des investissements au Québec. Précédemment, à l'occasion d'une tournée en Europe, le ministre des Finances, monsieur Gérard D. Lévesque, avait rencontré en octobre 1992 les principaux représentants des milieux financiers à Francfort, Munich et Zurich.

Dans le domaine des affaires publiques, le MAI a apporté un support technique et financier à des manifestations culturelles, dont l'exposition du peintre René Richard à La-Chaux-de-Fonds (Suisse) et la réalisation en langue allemande de la pièce "l'Impromptu d'Outremont" de Michel Tremblay à l'Université d'Augsburg.

Plusieurs journalistes ont été accueillis au Québec. De plus, le personnel de la délégation a collaboré à l'élaboration d'un encart "Spécial Québec" dans le *Süddeutsche Zeitung* du 26 mars 1993. Ceci s'ajoute à la production et la diffusion de six numéros du "Québec Journal", bulletin d'information produit par la DGQD.

Dans le secteur de la coopération universitaire, le MAI s'est employé à renforcer les études québécoises dans les universités allemandes, entre autres par l'accroissement de son aide au Centre d'Études Québécoises de l'Université de Trèves. La DGE et la DGQD ont aussi soutenu les différentes tournées des conférenciers québécois dans le territoire, notamment dans le cadre de l'accord entre les universités québécoises et celles d'Augsburg, Passau, Trèves et Innsbruck.

À l'occasion du Congrès de l'Association des études canadiennes à Grainau, le Délégué général a remis le premier Prix d'Excellence du Québec à une assistante professeure de l'Université d'Innsbruck, madame Birgit Baumgartner. La DGE a également appuyé

financièrement la participation, à titre de conférencier à ce congrès, d'un professeur du Collège militaire de St-Jean.

Au niveau du rayonnement institutionnel, le changement de statut de la délégation et la nomination d'un nouveau délégué général ont permis d'amorcer une série de rencontres avec les autorités socio-économiques et politiques du territoire au niveau des Länder (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Bavière, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg etc.) et au niveau du Gouvernement fédéral (directeur du bureau Amérique du Nord au Ministère des Affaires étrangères).

Dans le cadre de l'entente de coopération avec la Bavière, le MAI a organisé et accueilli la mission d'un groupe de 18 fonctionnaires - stagiaires bavarois lors de leur séjour en Amérique du Nord à l'automne 1992. À signaler également, la participation du directeur général de l'École nationale d'administration publique du Québec, monsieur Pierre De Celles, au séminaire annuel des cadres de l'État bavarois, qui a eu lieu les 26 et 27 mars 1993.

En matière de formation professionnelle, le MAI a organisé sept missions d'information sur le système "DUAL" allemand, dont la mission québécoise au Salon Didacta '93, qui s'est tenue à Stuttgart du 1er au 5 mars 1993.

Grande-Bretagne et Irlande

La Délégation générale du Québec à Londres (DGQL) a connu un renouvellement important de son personnel au cours de la présente année. Outre l'arrivée d'un nouveau délégué général, d'un conseiller économique et d'un attaché en relations publiques, la DGQL ajoute à son personnel un attaché culturel.

La morosité économique et politique qui frappe l'ensemble du continent européen a fait en sorte que le programme de promotion et de développement des activités avec le Royaume-Uni et l'Irlande en a été un de consolidation des acquis, tous domaines compris.

La section économique de la DGQL a été amenée à intervenir dans 127 dossiers commerciaux et 62 dossiers de transferts de technologie. Les secteurs touchés sont majoritairement composés de biens industriels, plus spécifiquement les produits du bois, les produits textiles, les produits pharmaceutiques, les produits bio-alimentaires, les télécommunications, l'aérospatial et l'environnement. Les dossiers de biens de consommation, quant à eux, sont concentrés dans les secteurs du meuble et des cadeaux.

Pendant l'année financière 1992-1993, le MAI a participé au salon international Farnborough Air show où 9 sociétés québécoises étaient représentées ainsi qu'au salon Toy & Hobby où 6 sociétés québécoises exposaient leurs produits. Finalement, le MAI a organisé une mission de prospection industrielle dans le secteur de l'environnement ainsi qu'une mission technique dans le secteur du bois à valeur ajoutée.

À la faveur de 4 missions ministérielles, soit celles de messieurs Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard D. Lévesque, ministre des Finances, André Vallerand, ministre du Tourisme, et du ministre des Affaires internationales, monsieur John Ciaccia, les liens entre les milieux d'affaires du Royaume-Uni ont pu être renforcés et les dossiers d'investissements britanniques réalisés au Québec ont pu être approfondis au plus haut niveau. Les missions du président d'Hydro-Québec et de représentants de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec auront aussi permis à la DGQL de renouveler des liens importants avec des groupes d'investisseurs britanniques déjà établis au Québec, contribuant activement à la diffusion de l'image d'une société québécoise dynamique et ouverte.

En conséquence, la DGQL maintient des contacts avec les investisseurs britanniques et ceux de la République d'Irlande établis au Québec, et s'efforce de les renseigner adéquatement sur la situation économique ou politique, tant québécoise que canadienne, tout en faisant

en sorte que la restructuration (mondialisation) n'affecte pas les opérations de ces sociétés au Québec. Il va sans dire que la DGQL poursuit ses actions de promotion du Québec comme lieu d'investissements et ce, en étroite collaboration avec le Bureau des investissements étrangers. En ce sens, des dossiers prometteurs mais qui n'en sont qu'à leur niveau très préliminaire concernent des investissements de plus de 200 millions de dollars en biotechnologie, en technologies de l'information et en aérospatial.

Les activités de promotion touristique ont ciblé principalement les consommateurs par le biais de nombreux articles de journaux et de magazines. Les campagnes publicitaires ont été concentrées, entre autres, sur le produit "ski". La participation à des foires et séminaires a également été favorisée.

Les activités du Service d'immigration ont permis l'émission de 683 certificats de sélection pour des candidats désireux de s'établir au Québec.

La concrétisation du volet «formation avancée» de la coopération scientifique avec le British Council, qui s'adresse aux chercheurs universitaires de niveau supérieur, a permis des échanges dans le domaine de l'aérospatial et de l'environnement.

La participation québécoise au programme de moniteurs de français langue seconde a doublé, passant de 15 à 30 universitaires participants. Ces derniers ont eu l'occasion d'acquérir, pour la plupart, des connaissances reliées à leur future profession d'enseignant.

Le MAI a également poursuivi sa participation au développement des études canadiennes et québécoises en permettant, d'une part, la présence de conférenciers québécois à des séminaires et des congrès sur le territoire et, d'autre part, en octroyant un prix du Québec pour souligner la contribution exceptionnelle d'un universitaire britannique au développement des études québécoises.

Enfin, le dossier relié à la situation des autochtones aura donné lieu à une mission à Londres d'un représentant des Montagnais de la Côte-Nord, afin de préciser l'action du Gouvernement du Québec dans le développement des communautés amérindiennes.

Pays Nordiques

En 1992-1993, la Délégation du Québec à Stockholm (DQS) a organisé deux missions du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, monsieur Gérald Tremblay, dans cette région. En collaboration avec le MICT, la délégation du Québec à Stockholm a tenu deux séminaires axés sur les biotechnologies et les équipements médicaux.

Le MAI a organisé une mission mixte (vente et échange de technologies) dans le cadre des foires techniques de Stockholm. La DQS a assuré une participation à deux tables rondes, organisées respectivement par Investissement Canada et les ambassades canadiennes du territoire, sur le traitement des eaux ainsi que sur l'équipement et les techniques médicales.

Une demi-douzaine d'accords industriels et de transferts technologiques ont été conclus entre des entreprises nordiques et québécoises.

Au cours de la période visée, la société suédoise IKEA a entrepris au Québec la construction d'un premier hôtel représentant un investissement de 15 millions \$. La société pharmaceutique ASTRA a investi 5 millions \$ en R & D dans un projet confié à la firme BIOCHEM. Des projets d'investissements dans les secteurs des télécommunications et du meuble ont été amorcés au cours de l'année et devraient connaître un dénouement prochain.

Enfin, la DQS a collaboré à l'organisation, au Musée de la Civilisation du Québec, d'une exposition intitulée «La Saga Viking» qui a débuté en février 1993.

Enfin, la direction Europe du Nord-Ouest a traité, pendant l'année 1992-1993, 52 dossiers Apex, (4 Apex-Emploi), dont 34 furent approuvés (4 Apex-Emploi). De plus, la DENO a accueilli pendant la même période 5 missions d'acheteurs étrangers.

DIRECTION EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (DECO)

L'Europe de l'Est traverse une période difficile. Au plan économique d'abord. À l'héritage d'économies socialistes en stagnation, viennent se greffer les difficultés liées à la transition vers des économies de marché et la gestion macro-économique maladroitement des nouveaux dirigeants, les faillites d'entreprises liées à la suppression des subventions ainsi que le déséquilibre des échanges causé par la disparition du COMECON. L'ajustement en cours dans cette région a provoqué une rapide dégradation des indicateurs économiques: montée du chômage, flambée de l'inflation accompagnée d'une longue récession, avec notamment un effondrement de la production industrielle.

Si l'on fait exception de l'ex-URSS, pour laquelle les incertitudes les plus lourdes règnent actuellement dans tous les domaines, on peut envisager le scénario d'un retour à la croissance économique de la plupart des pays de la zone avant le milieu de cette décennie, une fois passée la période la plus difficile de l'ajustement structurel. Il est aussi probable que s'opérera une intégration commerciale plus poussée avec le reste des pays européens, que ce soit avec la CE ou à l'intérieur d'autres espaces régionaux.

Cette évolution d'ensemble laisse encore apparaître deux groupes de pays: les trois pays les plus engagés dans le processus de transformations structurelles (Hongrie, Pologne, République tchèque) et un deuxième groupe comprenant les autres pays de l'ancien bloc communiste.

Les difficultés actuelles ne devraient pourtant pas faire perdre de vue le potentiel de la région. La population d'Europe centrale et orientale s'élève à quelque 430 millions de personnes formées et instruites. Les infrastructures, pour défectueuses qu'elles soient à certains égards, sont néanmoins celles de régions développées. S'ils réussissent à se stabiliser et à réorienter leur production agricole et industrielle en s'insérant avec succès dans l'économie mondiale, ces pays pourraient rapidement atteindre des niveaux de développement comparables à ceux des autres pays européens, et donc générer des marchés aussi importants.

C'est dire tout l'intérêt que le Québec doit porter à cette région du monde. Il y va d'abord de ses intérêts économiques. L'enjeu potentiel en termes d'exportations est évident. Les économies de l'Est, longtemps fermées aux échanges avec l'Ouest, s'y procurent maintenant de plus en plus de biens, et notamment les équipements dont elles ont besoin pour moderniser leurs industries. Mais il y a plus. La restructuration des secteurs productifs dans ces pays, à l'occasion des privatisations, offre des opportunités intéressantes de prendre pied, au moment opportun, dans l'espace économique est-européen.

Il n'y va pas que de ses intérêts commerciaux. Les migrations massives vers l'Ouest ont déjà commencé, liées à la situation difficile que traversent ces pays. Le Québec peut devenir une terre d'asile pour les populations déplacées, lorsque cela rencontre les objectifs de sa politique d'immigration, notamment en accueillant des scientifiques et des techniciens possédant une connaissance d'usage du français.

Ces pays offrent aussi des opportunités intéressantes en termes de coopération institutionnelle. Pour l'instant, ils offrent la possibilité, via la coopération technique, de diffuser l'expertise du Québec en matière de développement social, de gestion ou d'environnement, à l'occasion de la mise en place des institutions nécessaires au fonctionnement d'une économie de marché.

Certains éléments d'une stratégie cohérente s'imposent compte tenu de la situation décrite et des enjeux retenus.

La direction privilégie les pays qui, à l'heure actuelle, offrent les meilleures perspectives de stabilité politique et ceux qui poursuivent des politiques économiques raisonnables, susceptibles d'accélérer la transition et qui ont fait l'objet d'accords avec le FMI et la Banque mondiale.

Puisque la direction vise d'abord à établir des relations à caractère économique, elle favorise les pays pour lesquels les entreprises du Québec disposent d'outils de coopération adéquats. En ce qui concerne les relations commerciales, la disponibilité de financements de la S.E.E. ou de la S.D.I. à l'exportation est importante. L'octroi de telles lignes de crédit sont des facteurs importants et c'est en considérant ces éléments que la direction a réalisé 8 missions commerciales dans les secteurs des télécommunications, de l'habitat, de l'environnement et une mission multisectorielle.

La disponibilité de fonds permettant de structurer et de financer des projets est également requise. Les différents programmes du groupe de travail fédéral sur l'Europe de l'Est jouent un rôle crucial dans la mise sur pied de projets complexes. La direction a obtenu pour les entreprises environ 2 millions de dollars de ce fonds. Pour des projets encore plus importants, l'accessibilité aux fonds de la Banque mondiale, de la BERD et de la Communauté Européenne est aussi à prendre en compte. La présence d'un réseau d'entreprises actives, chambres de commerce, associations de communauté culturelles, est aussi un élément important; c'est pourquoi le ministère participe à leur financement.

Le Québec jouit d'une bonne visibilité dans cette région du monde. Des ententes internationales à caractère économique ont été signées avec la plupart des pays d'Europe centrale et orientale (Hongrie, Pologne, République tchèque, Russie, Roumanie). Des visites de très haut niveau et des missions ministérielles ont permis de développer des relations spéciales avec ces pays. Le Québec a reçu le Président de la Fédération de Russie, le Maire de Moscou et plusieurs ministres d'Europe de l'Est; madame Louise Robic, ministre déléguée aux Institutions financières a dirigé une mission en Hongrie. Des projets de coopération institutionnelle d'envergure, notamment avec la Hongrie, la République tchèque et la Pologne dans les secteurs financiers, de la gestion et de la santé permettent déjà de faire connaître dans ces pays certains aspects de la réalité socio-économique du Québec. Le ministère participe à la création de coopératives en Hongrie et en Pologne et collabore à la création d'un système financier en Roumanie et en Hongrie, ainsi qu'à la création d'un système de santé en Hongrie. Ces actions seront intensifiées en 1993-1994.

Même s'il n'est pas question, compte tenu des moyens disponibles, de multiplier les ententes dans le secteur culturel, le Québec a posé aussi un certain nombre de gestes visant à assurer son rayonnement culturel dans ces pays: expositions, semaine du cinéma québécois, ententes d'organismes à organismes (Bibliothèque nationale du Québec, Musée des Civilisations).

Finalement, la direction Europe centrale et orientale a traité, pendant l'année 1992-1993, 24 dossiers Apex dont 7 furent approuvés. De plus, la DECO a accueilli pendant la même période 2 missions d'acheteurs étrangers.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)

En avril 1992, le Premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, a eu l'occasion d'accueillir à Montréal le Président de la Commission des Communautés européennes, monsieur Jacques Delors, auquel il avait rendu visite à Bruxelles quelques semaines auparavant. Cette rencontre a été l'occasion de passer en revue les principaux dossiers de coopération entre la CE et le Québec. Présent au Québec pour recevoir un doctorat honorifique de l'Université de Montréal, monsieur Delors en a profité pour annoncer la création d'une Chaire Jean Monnet à l'Université de Montréal, portant sur l'étude de

l'intégration européenne. La CE soutiendra le développement de cette Chaire à laquelle le MAI apporte également son support.

D'autre part, le ministre délégué aux affaires internationales et responsable de la francophonie, monsieur Guy Rivard, a visité les autorités de la Commission des CE en juin dernier pour faire valoir les vues du Québec sur les exportations de papier journal, la question du nématode du pin et sur l'utilisation contrôlée de l'amiante. Il a également expliqué l'intérêt du Québec à voir le Canada et la CE procéder à la signature de nouveaux accords en science et en technologie. Le Conseil des Ministres de la CE vient d'en accepter le principe.

La visite du Président de la Commission des Communautés européennes au Québec a permis aux deux parties de poursuivre au plus haut niveau un dialogue politique entamé depuis quelques années. En mars 1993, la visite du Président du Parlement européen, monsieur Egon Klepsch, a constitué, au plan des relations institutionnelles, une première pour le Québec et son Assemblée nationale; les rencontres de travail qui ont eu lieu à l'occasion de cette visite ont permis pour la première fois un contact direct entre les deux assemblées; elles auront aussi permis au Gouvernement du Québec d'informer le Président à propos des politiques qu'il poursuit dans les domaines de l'environnement, de la forêt et des affaires autochtones. Ces questions avaient par ailleurs fait l'objet de discussions au Parlement européen, plus particulièrement au cours de l'été et de l'automne de 1992. De concert avec les autorités fédérales, le Québec est intervenu auprès des instances intéressées du Parlement pour faire connaître les politiques et actions qu'il poursuivait. Ces interventions ont été largement couronnées de succès puisque les instances du Parlement ont décidé qu'il n'y avait pas lieu pour celui-ci d'en débattre.

Sur le plan de la politique commerciale, la Direction générale concernée du MAI a assuré le suivi des derniers préparatifs qui ont conduit en Europe à l'ouverture du marché unique, le 1er janvier 1993. Dans cette même optique, la direction générale Europe a procédé, en collaboration avec le Gouvernement fédéral, à la tenue de deux séminaires, l'un sur les télécommunications, l'autre sur les industries de l'environnement, précisément pour apprécier, dans ces deux secteurs, les conditions nouvelles créées par l'ouverture du Marché unique. Elle a assuré la publication de deux documents sur "les Perspectives économiques entre le Québec et la Communauté économique européenne" et sur des éléments de comparaison entre les entreprises de la CE et du Québec".

L'évolution des débats en Europe entourant la ratification du Traité de Maastricht sur l'Union européenne et les transformations éventuelles qu'elle appellera dans la politique européenne font l'objet de suivis à la Direction générale Europe.

Les contacts réguliers qu'il maintient avec le Gouvernement fédéral ont amené le Québec à participer aux démarches canadiennes visant à signer de nouveaux accords en science et en technologie, à faire connaître ses vues en ce qui concerne le séchage du bois (nématode du pin), l'usage contrôlé de l'amiante et plus généralement sur tous les sujets d'intérêt mutuel entre la CE, le Canada et le Québec dans le secteur des métaux et minéraux; ces contacts ont aussi permis au Québec d'être associé à l'étude des avantages d'une participation des entreprises québécoises au réseau de coopération d'affaires européen BC-Net.

En ce qui concerne la science et le développement technologique, le Gouvernement du Québec poursuit la collaboration entreprise avec la Commission des Communautés européennes dans le cadre du projet pilote Euro-Québec hydro-hydrogène. Cette collaboration permettra la réalisation de nombreux projets de démonstration et d'études, au Québec et en Europe, dans des secteurs clés que sont l'aéronautique et le transport urbain. Au delà d'une vingtaine d'entreprises québécoises sont appelées à réaliser ces projets conjointement avec plus d'une vingtaine d'entreprises européennes. La réalisation de cette phase s'échelonnera sur 3 années et comportera des investissements totaux de près de 60 millions de dollars.

Sur le plan de la coopération scientifique, le Québec a terminé une première phase d'identification de projets de coopération en télédétection impliquant des laboratoires universitaires québécois et l'Institut de télédétection appliquée du Centre Commun de Recherche de la CCE.

La DGE a enfin organisé, fin mars 1993, des journées consulaires technologiques au cours desquelles des représentants de plus d'une vingtaine de pays ont été informés des orientations de la politique industrielle, scientifique et technologique du Québec et des objectifs que le MAI poursuit en Europe sur ce plan, notamment avec la CE et ses pays membres. Les participants ont pu visiter à cette occasion plusieurs laboratoires universitaires et industriels, à Montréal et à Québec.

Quant au rayonnement du Québec en Europe, la Direction générale Europe s'est employée, en collaboration avec le Gouvernement du Canada, à faire valoir en Europe les objectifs des projets de développement hydro-électrique du nord québécois et les mesures d'évaluation d'impacts qui les accompagnent. Il en a été de même en ce qui concerne la gestion des forêts et les politiques qui président, au pays, aux relations entre les Gouvernements et les populations autochtones. La presse et les responsables des institutions européennes ont été particulièrement sensibilisés à ces questions dans le cadre de démarches menées par la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

Orientations 1993-1994

DIRECTION EUROPE MÉDITERRANÉENNE ET BÉNÉLUX (DEMB)

Les importantes relations bilatérales avec la Belgique sont encore essentiellement le fruit des diverses ententes liant le Québec avec les régions et communautés de ce pays. Partageant les mêmes contraintes que les partenaires, les sommes consacrées à ces ententes seront diminuées et le contenu de celles-ci sera réorienté vers les domaines prioritaires définis par la Politique d'affaires internationales publiée en septembre 1991.

Tout en ne négligeant pas l'important bassin culturel francophone que représente la Belgique pour les artistes québécois, un accent sera mis sur les activités à caractère économique, scientifique et technologique dans ce pays.

Cependant, les préoccupations du ministère seront tournées vers le nord du Bénélux, particulièrement vers les Pays-Bas où le Québec compte développer ses relations économiques principalement dans le domaine des investissements et dans celui des technologies où le potentiel d'échanges est sous-évalué, voire même méconnu.

Pour l'Italie, à cause de son poids économique et technologique, la majorité du budget consacré à ce territoire sera orientée vers ces domaines prioritaires pour le Québec. La création d'une sous-commission mixte italo-québécoise en 1992 permettra non seulement de consolider et de développer les échanges culturels mais surtout d'instaurer un dialogue efficace avec ces partenaires visant à mener à terme des projets conjoints dans les domaines scientifique et technologique.

Les activités économiques s'articuleront auprès du développement industriel et de la prospection d'investissements.

Le redéploiement des activités du Québec en Espagne sera étudié. Profitant des ententes avec la Catalogne et la Communauté autonome de Madrid, le Ministère cherchera à accroître ses relations bilatérales avec l'Espagne, cinquième pays d'Europe occidentale par l'importance de sa population et de son PIB.

Enfin, compte tenu des moyens disponibles, le Ministère entend soutenir les activités prioritairement d'ordre économique sur les territoires du Portugal, de la Grèce et de la Turquie. Ces pays représentent, pour une partie de la clientèle, d'importants marchés pour ses produits ou services dédiés aux infrastructures (aéronautique, transports publics, construction, informatique).

DIRECTION EUROPE DU NORD-OUEST (DENO)

Allemagne, Suisse, Autriche

L'Allemagne constitue, en fonction de la Politique d'affaires internationales, un des pays prioritaires pour le Gouvernement du Québec. Pour marquer cette nouvelle orientation, le statut de la mission du Québec à Düsseldorf a été élevé au niveau de délégation générale, et un conseiller aux Affaires politiques et publiques s'est joint au personnel au cours de cette année.

C'est au chapitre de l'économie que sont consacrées la grande majorité des ressources humaines et financières pour le développement des relations avec l'Allemagne, en raison notamment de son poids économique et technologique. Par ailleurs, au niveau des domaines et des secteurs, les besoins de développement du Québec demandent de mettre en priorité la prospection d'investissements et la recherche de technologies dans les secteurs industriels qui offrent un potentiel de croissance.

Depuis quelques années, le Québec a adopté une approche intégrée scientifique/technologique/commerciale afin d'atteindre une visibilité et de créer le maximum d'impact dans certains secteurs spécifiques, notamment dans les domaines de l'informatique et de l'aérospatiale. Dans ce dernier domaine, le Québec est aujourd'hui bien connu, tant du côté industriel que du côté scientifique. Plusieurs projets potentiels ont été identifiés, dont ceux de la vente de simulateurs de développement, de senseurs et de systèmes de vision artificielle dans le cadre des projets de technologies hypersoniques.

Au cours de l'année 1993-1994, la DGE et la Délégation générale du Québec à Düsseldorf chercheront à augmenter la coopération scientifique et technologique, en tenant compte notamment des réseaux et des programmes de R&D existant en Europe, de même que du potentiel offert par les pays et certaines régions. On cherchera également à s'engager dans certains projets, comme le STRATO, un avion conçu pour effectuer des recherches environnementales dans la stratosphère. Il est également prévu d'appuyer des échanges dans le secteur informatique. Ainsi, le développement des échanges entre le CRIM et le FORWISS, dans le domaine de l'intelligence artificielle, est toujours appuyé.

Une attention particulière sera également apportée aux transferts technologiques en 1993-1994, d'abord au niveau de l'identification des besoins québécois, en coopération avec les conseillers sectoriels du MICT impliqués dans des groupes de travail liés aux grappes industrielles.

La DGE organisera aussi plusieurs missions à l'occasion de foires dans les secteurs de l'emballage, de l'informatique, de la robotique et de la machinerie, où l'accent sera mis sur l'identification de nouvelles technologies.

Au chapitre du rayonnement économique, la DGE poursuivra ses objectifs de faire connaître le Québec comme endroit de haute technologie et fournisseur de biens et services de pointe dans les domaines de l'intelligence artificielle, du génie-logiciel et du métrique de logiciel.

Pour le domaine de l'environnement, la DGE entend intensifier ses relations avec l'Allemagne, particulièrement dans le cadre de la coopération avec la Bavière et avec la Saxe. Plusieurs projets spécifiques se dessinent tant sur le plan technologique et scientifique que sur le plan commercial.

La formation professionnelle demeurera également une priorité pour la DGE. On entend, en 1993-1994, poursuivre les efforts de concertation avec les principaux partenaires du Québec afin qu'ils établissent des objectifs communs de formation professionnelle en entreprises qui s'inspire du système "DUAL" allemand. À cet effet, une concertation étroite avec la nouvelle Société québécoise pour le développement de la main-d'oeuvre est envisagée. De même, il est proposé que la DGE et la DGQD organisent des missions spécifiques pour permettre à un certain nombre de projets québécois de bénéficier d'un échange avec les partenaires allemands en formation professionnelle.

La DGE entend aussi contribuer activement à la mise en place d'un réseau québécois d'études européennes, notamment pour la promotion des études allemandes.

L'ajout d'un conseiller aux affaires politiques à Düsseldorf permet d'envisager un développement des activités dans les domaines de la culture, du rayonnement, et des relations institutionnelles. Les activités proposées sont reliées à des événements qui auront lieu sur le territoire et en partie à des initiatives que pourraient prendre le Québec.

La Délégation générale du Québec à Düsseldorf et la DGE appuieront également une série d'activités culturelles qui permettront d'assurer le rayonnement culturel du Québec en Allemagne.

La DGQD apportera cette année encore son soutien au Centre des études québécoises de l'Université de Trèves et participera activement au 15e anniversaire de sa fondation.

La DGE et la DGQD poursuivront leur appui à la participation du Québec à la Foire du livre à Francfort et au Salon international du livre et de la Presse à Genève.

Royaume-Uni et Irlande

Comme la direction l'a déjà souligné, un renouvellement important parmi le personnel de la Délégation générale du Québec à Londres, en plus de l'ajout d'un attaché culturel, favoriseront un recentrage des activités en fonction des priorités du MAI. La qualité et la coordination de l'approche vis-à-vis de la clientèle demeureront une priorité de l'action sur le territoire.

Dans le domaine de l'économie, la DGQL déploiera l'essentiel de ses efforts à la prospection des investissements et aux transferts de technologie. Les entreprises britanniques établies au Québec seront d'abord privilégiées, soit une centaine de sociétés.

En plus de ce groupe cible, il est prévu de visiter 150 entreprises non présentes au Québec mais qui se situent à l'intérieur des secteurs prioritaires, notamment les secteurs pharmaceutique, aéronautique, plastique et télécommunications. Ce programme de rencontres sera entrepris par les attachés en collaboration étroite avec le conseiller économique et le délégué général. Il faudra produire la documentation requise et élaborer un plan d'action pour chaque secteur. Le lancement de cette opération s'est fait le 1 avril 1993.

Pour le domaine de la science et de la technologie, il s'agira d'abord de s'assurer de retombées concrètes de l'entente de coopération avec le British Council pour le jumelage d'équipes universitaires de recherche, en ne considérant que les projets pour lesquels les partenaires sont identifiés au préalable, de part et d'autre, notamment dans les deux secteurs prioritaires suivants : l'aéronautique et l'environnement.

Pour la deuxième année consécutive, dans le sous-domaine du développement technologique, des liens institutionnels seront renforcés tant au Québec que sur le territoire. En étroite collaboration avec le CRIQ et le MICT, la DGE compte organiser des activités dans l'aérospatiale et les nouveaux matériaux ainsi que dans la gestion des déchets et de l'eau.

En ce qui concerne les dossiers commerciaux, il seront traités en collaboration avec les services du Haut Commissariat du Canada. Les ressources de la Délégation générale seront, pour leur part, orientées en fonction des missions et expositions organisées par le central et au support à des sociétés oeuvrant à l'intérieur des secteurs établis comme prioritaires.

En tourisme, la DGQL appliquera la stratégie du MTO en vue d'augmenter la visibilité du Québec au Royaume-Uni d'abord. L'objectif cherche à atteindre 100 000 visiteurs britanniques au Québec en 1995.

L'appui au programme des moniteurs de langue, à la bourse du "Commonwealth Relations Trust" et aux échanges de professeurs sera maintenu.

La décision en 1992-1993 de créer un poste d'attaché aux affaires culturelles permettra de développer l'analyse des marchés et de générer des activités conséquentes. L'évaluation d'événements (foires, salons, festivals) reliés aux industries du livre et de l'audiovisuel feront l'objet d'une attention particulière au cours de la prochaine année. La coopération avec le British Council dans le domaine culturel continuera à favoriser l'échange d'acheteurs et de diffuseurs de spectacles et de divers responsables d'organisations culturelles britanniques et irlandaises dans le but de favoriser l'établissement de liens institutionnels permanents.

La DGE et la DGQL développeront, l'an prochain, des relations avec les milieux académiques britanniques, entre autres avec le British Association for Canadian Studies, afin de permettre la participation de conférenciers de prestige à des événements de marque au Royaume-Uni (conférences, colloques, séminaires), en appui au programme de rencontres qui permettra le renouvellement des clientèles visées.

La DGQL fera paraître le premier numéro de "Québec Update" en début d'année, pour être ensuite repris sur une base régulière, aux six semaines.

Puisque 1993 est consacrée par l'ONU "Année internationale des peuples autochtones", la DGQL se concertera avec l'ensemble des intervenants québécois, dont principalement Hydro-Québec, et son action pourra prendre la forme suivante :

- établissement de réseaux de partenaires stratégiques au niveau des droits de la personne et de l'environnement;
- projection d'une image qui reflète la réalité du Québec;
- analyse stratégique des médias, de leurs impacts et monitoring des dossiers prioritaires.

Pays nordiques

Il n'y aura pas de virage majeur amorcé dans notre approche de cette région. Le mandat de la Délégation du Québec à Stockholm (DQS) ne porte toujours exclusivement que sur les domaines du développement industriel, de l'investissement et du rayonnement. Les dossiers "commerce" continueront à être traités par les ambassades canadiennes.

Les secteurs industriels prioritaires sont les forêts, la pharmacie, la transformation métallique, l'automobile, les télécommunications, la chimie et les biotechnologies.

La récession sévère qui se poursuit dans les pays nordiques et qui se maintiendra au cours de 1994, selon les scénarios les plus optimistes, constitue un facteur important à prendre en compte. Il faut également souligner la crise monétaire (dévaluation successive du mark finlandais, de la couronne norvégienne). Un autre facteur à retenir est l'augmentation du taux de chômage. La décroissance économique, le manque de liquidités des grandes entreprises et les pressions morales incitant des grandes entreprises à investir localement pour relancer l'économie et créer des emplois dans leurs pays plutôt qu'à l'étranger ne faciliteront pas la tâche de prospection des investissements.

Il y aura donc une plus grande discrimination dans les objectifs poursuivis et les cibles visées. À titre d'exemple, le secteur pharmaceutique, où les grandes entreprises ont continué d'afficher une forte progression malgré la récession, constitue un secteur en croissance. On doit également mentionner le secteur forestier où la dévaluation des monnaies se traduit déjà par une forte augmentation des profits à l'exportation, profits qui pourront être bientôt réinvestis dans des projets internationaux de développement.

La DQS entend collaborer étroitement avec le nouveau BIE. Au cours de la prochaine année, la prospection des investissements ne sera plus seulement orientée sur des secteurs prioritaires mais également sur des types d'entreprises en particulier. Sur ce territoire, il n'y aura pas d'activités de groupe, mais plutôt des missions individuelles.

En ce qui concerne le rayonnement culturel, le MAI contribuera aux activités organisées par l'Association nordique des études canadiennes (ANEC), particulièrement en appuyant le Colloque triennal qui se tiendra en Finlande en août 1993, afin notamment de contrer une mauvaise information sur le traitement des populations autochtones. La DGE maintiendra son appui aux stages de perfectionnement semestriels au Québec d'étudiants et de professeurs de français organisés successivement par les ministères de l'Éducation de la Suède et du Danemark.

DIRECTION EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (DECO)

Les priorités d'action sont commerciales; il s'agit ensuite de favoriser, dans certains cas, des transferts de technologie ou des investissements vers ces pays.

Pour le commerce, la DGE doit notamment miser sur le secteur des télécommunications qui doit connaître une croissance élevée en Europe de l'Est. Parmi les secteurs à croissance moyenne, l'Europe centrale a des besoins énormes en matière de logement. Enfin, pour l'aérospatiale, les équipements ferroviaires et la machinerie industrielle, la demande sera stimulée par le faible taux d'équipement des marchés de l'Est.

Du côté des transferts de technologie, la DGE respectera les éléments du plan d'action en science et technologie pour la période 1993-1996. Ainsi, dans le secteur des biotechnologies, le plan d'action propose de se tourner vers les pays d'Europe centrale qui ont acquis une expertise dans le domaine de l'agro-alimentaire. De plus, le plan favorisera des stages prolongés de scientifiques en provenance des pays de la région, plus particulièrement en chimie fine, en médecine et en aérospatiale. Le plan propose également une augmentation des échanges de chercheurs et le Ministère souhaite encourager la réalisation de stages d'étudiants, au niveau du doctorat, dans les universités.

La direction continuera également d'encourager le centre international pour les sciences aérospatiales avec la Russie. Enfin, la DGE favorisera les possibilités d'exporter le savoir-faire québécois vers les pays d'Europe centrale et orientale et d'y investir dans les secteurs de force québécois: télécommunication, mine, forêt, habitat, services aux entreprises étrangères.

Au plan culturel et au plan de l'enseignement et de la formation, les efforts de la DGE se concentreront surtout en Hongrie, Pologne et dans les Républiques tchèque et slovaque, sans négliger la Roumanie et la Bulgarie. La Russie continuera de représenter un objectif culturel important, compte tenu notamment des liens suivis établis par le Musée de la Civilisation et par la Bibliothèque nationale du Québec. Des efforts seront faits dans les quatre pays prioritaires afin de maintenir et développer la présence culturelle du Québec dans les domaines du livre et de l'audio-visuel.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)

La ratification du Traité sur l'Union européenne par la très grande majorité des pays membres de la CE, l'éventualité qu'il soit ratifié aussi par le Danemark et la Grande Bretagne et les négociations amorcées avec trois autres pays européens en vue de leur adhésion à la Communauté amèneront une intense activité politique en Europe occidentale. Par delà le marché communautaire maintenant unifié et l'adoption des dernières directives visant à assurer son fonctionnement, c'est l'instauration progressive de politiques économiques convergentes qui marquera la scène de la CE en 1993-1994.

Le traité de l'Union confie à la Communauté des responsabilités nouvelles quant à une politique industrielle commune, à des interventions en R & D, au développement de réseaux transeuropéens dans le transport, les communications, l'énergie et en environnement. Le Parlement européen verra son rôle renforcé, comme d'ailleurs les régions européennes. Voilà autant de transformations anticipées qui appellent de la part du MAI la poursuite active des analyses d'impacts qui découleront de l'approfondissement de l'union européenne.

Le Québec poursuivra également sa participation aux travaux du Comité mixte Canada/CE. Par cette entremise et celle des groupes de travail que ce Comité coordonne, il fera valoir ses vues sur les différents dossiers de politique commerciale. En science et en technologie, l'année sera marquée par la négociation de nouveaux accords et des consultations permettront au Québec de participer à leur déroulement. Ses représentants seront par ailleurs associés à un groupe de travail de haut niveau sur les télécommunications et comptent pouvoir faire de même dans le domaine de l'environnement.

La réalisation de la phase III du projet Euro-Québec hydro-hydrogène se poursuivra telle que prévue. La mise en oeuvre des premières étapes des projets de démonstration se poursuivra.

La DGE compte par ailleurs assurer la mise en oeuvre d'une première étape de collaboration en télédétection. Sont également au programme de 1993-1994, la réalisation d'échanges à un niveau élevé avec la CE en matière de politique scientifique et l'ébauche d'un programme de coopération CE-Québec dans la foulée des nouveaux accords en science et technologie.

Le Québec en est par ailleurs à finaliser avec le Gouvernement du Canada l'examen d'un projet expérimental pour valider l'intérêt, à compter de 1993-1994, d'une participation des entreprises québécoises au réseau BC-Net.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Marché unique le 1er janvier 1993, il est devenu important pour la Communauté européenne et le Canada de conclure des ententes de reconnaissance mutuelle des organismes de certification des produits. De telles ententes serviront à assurer la libre circulation des produits européens au Canada et des produits canadiens sur le territoire communautaire. Le Québec participera aux différentes étapes de cette négociation dont les débuts sont prévus en 1993.

Les directives européennes sur les droits d'auteur et sur la télévision sans frontière seront étudiées quant à leurs impacts sur la diffusion d'émissions québécoises. Il en sera de même quant aux normes nouvelles qui seront édictées par la CCE dans le domaine de l'environnement. Dans tous les cas, la diffusion de ces analyses sera assurée auprès des entreprises et des ministères concernés du Québec.

DIRECTION GÉNÉRALE FRANCE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la Direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec la France, établir la programmation des activités qui en découlent et qui contribuent au rayonnement du Québec, ainsi qu'à son développement politique, économique, commercial, culturel et social; gérer la mise en oeuvre de ses activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence.

Bilan 1992-1993

Sur le plan politique, le Québec continue de profiter en France d'un accueil privilégié et de relations directes. Au cours de la dernière année, de nombreuses opérations ont été menées en vue de renforcer les rapports franco-québécois. En particulier, les visites au plan gouvernemental, qui permettent de resserrer les liens entre les autorités politiques, représentent également, grâce aux partenariats, coopérations et ententes auxquels elles peuvent mener, des outils indispensables pour le développement des relations entre la France et le Québec.

Du côté québécois, ont effectué des visites en France au cours du dernier exercice financier la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay (1^{er}-8 mai 1992); le ministre de la Justice, procureur général et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard (20-26 mai 1992; 18-24 janvier 1993); le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay (3-4 septembre 1992; 6-10 février 1993); le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Gaston Blackburn (2-4 novembre 1992; 16-18 janvier 1993); le ministre du Tourisme, M. André Vallerand (23-27 novembre 1992). Par ailleurs, du 8 au 11 mars 1993, le chef de l'Opposition officielle, M. Jacques Parizeau était en visite officielle en France au cours de laquelle il a notamment rencontré le président de la République, M. François Mitterrand.

Pour sa part, le Québec recevait le ministre délégué aux Affaires étrangères, M. Georges Kiejman (14-18 mai 1992); le secrétaire d'État à l'Enseignement technique, M. Jean Glavany (14-15 juin 1992); la secrétaire d'État à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures, Mme Catherine Tasca (16-17 juin 1992); le secrétaire d'État à la Ville, M. François Loncle (15-17 novembre 1992). D'autres personnalités françaises ont également effectué des visites au Québec au cours du dernier exercice financier. Parmi celles-ci, mentionnons le président de l'Assemblée nationale française, M. Henri Emmanuelli (9-10 septembre 1992); l'ancien Premier ministre et actuel maire de Paris, M. Jacques Chirac (15-18 juillet 1992); l'ancien Premier ministre, M. Raymond Barre (5-9 octobre 1992); le président du Groupe d'amitié des parlementaires, M. Pierre-André Wiltzer (15-18 mai 1992); le secrétaire général du Parti communiste, M. Georges Marchais (8-9 août 1992); le président directeur général d'Électricité de France, M. Gilles Ménage (7-11 janvier 1993); le président directeur général de Lafarge Coppée, M. Bertrand Collomb (24-26 septembre 1992); le président directeur général d'Alcatel Alsthom, M. Pierre Suard (10 septembre 1992).

Enfin, au cours du dernier exercice financier, le Québec a accueilli le nouveau Consul général de France à Québec, M. Dominique de Combes de Nayves. Ce dernier remplace M. Camille Rohou nommé ambassadeur de France au Pérou. Comme le veut l'usage, des rendez-vous avec les principales personnalités politiques québécoises ont été ménagés pour le représentant de la France au Québec. Notons enfin qu'en août 1992, l'ambassadeur de France au Canada, M. Alfred Siefert-Gaillardin, rencontrait le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à l'occasion de sa prise de poste.

Orientations 1993-1994

Au cours du prochain exercice financier, la Direction générale France et la Délégation générale du Québec à Paris continueront à accentuer la mise en oeuvre des orientations fixées dans l'Énoncé de politique internationale du Gouvernement québécois. C'est ainsi qu'elles travailleront à consolider et à étendre l'accès dont le Québec dispose auprès de ses interlocuteurs français, au service de l'ensemble de ses intérêts. Sur le plan des contenus, une attention particulière sera apportée à l'économie, à la science et à la technologie, à la culture, la communication et la langue, à l'immigration, ainsi qu'au rayonnement.

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Bilan 1992-1993

Malgré un contexte économique difficile, le bilan de l'année 1992-1993 est intéressant, sur le plan des activités réalisées par la Direction des Affaires économiques France (DAEF) et la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP).

Les rapports économiques Québec/France se situent dans un environnement caractérisé par une intégration continentale de plus en plus poussée. Cette intégration présente néanmoins des possibilités de partenariat intéressantes. L'évolution des rapports économiques entre le Québec et la France demeure globalement positive.

L'action de la DAEF s'est réalisée à partir des cinq paramètres suivants:

1- Dialogue économique intergouvernemental

Le dialogue bilatéral avec les divers ministères à vocation économique du gouvernement français a été poursuivi, tant sur le plan macro-économique que par le pilotage de dossiers spécifiques prioritaires pour le Québec.

2- Politique régionale

La promotion des intérêts économiques du Québec en France se fait en partie via un dialogue avec certaines régions prioritaires sur le plan économique (Rhône-Alpes, Ile-de-France, Midi-Pyrénées notamment).

3- Évaluation

Des efforts nouveaux ont été consacrés à l'évaluation des programmes et des activités réalisées en France.

4- Études, analyses et développement d'expertise

Le développement accru de la capacité d'analyse et des études stratégiques de la DAEF et du Service économique de la DGQP est devenu prioritaire.

5- Rayonnement économique

Le rayonnement économique en France est devenu l'une des priorités au cours des dernières années. Cela comporte des objectifs spécifiques de prospection d'investissements et de promotion de l'image économique du Québec.

Les secteurs stratégiques et prioritaires de la DAEF sont:

- Les technologies de l'information
- Les industries et les technologies de l'environnement
- Le spatial
- La micro-électronique
- Le transport aéronautique et terrestre
- L'industrie pharmaceutique et la biotechnologie
- Les plastiques et matériaux nouveaux
- L'habitat et la filière "bois"
- Le bio-alimentaire

Dans l'ensemble de ces secteurs, l'action de la DAEF visait à développer des partenariats industriels, à attirer des investissements et à promouvoir les exportations à forte valeur ajoutée.

Divers moyens sont à la disposition de la DAEF pour réaliser ces objectifs et, parmi ceux-ci, il y a lieu de mentionner:

- La participation à des salons ou expositions
- Le programme ACTIM/MAI
- Le programme de Soutien au Développement économique (SDE)
- Les programmes APEX et ACHETEURS ÉTRANGERS
- L'organisation de missions
- L'organisation de séminaires
- Des efforts de prospection en matière d'investissement

Dans le cadre du programme ACTIM/MAI, 67 missions d'accords industriels ont été organisées au cours du dernier exercice financier. Treize d'entre elles ont donné lieu à la signature d'ententes ou de protocoles d'accords; 30 autres sont en négociation. Les principaux secteurs sont l'environnement, les équipements industriels, les technologies de l'information, le matériel médical et l'agro-alimentaire.

Quant au programme à frais partagés de Soutien au Développement économique (SDE), 34 missions ont été réalisées dans le sens Québec/France et 20 dans le sens France/Québec. Ces missions ayant pour but l'identification de partenaires ou la prospection de technologies ont concerné essentiellement les secteurs de l'environnement, des technologies de pointe, de la gestion de la qualité, de la transformation du bois et de l'agro-alimentaire.

Dans le cadre du programme APEX, 44 demandes d'aide financière ont été reçues, dont 22 ont été autorisées, 5 sont à l'étude, 13 ont été refusées et 4 annulées. 17 subventions concernent le volet "Exposition" du programme, 2 le volet "Mission" et 3 le volet "Adaptation au marché".

La DAEF a vu à l'organisation de la participation d'industriels québécois à diverses autres activités, en collaboration avec le Service économique de la Délégation générale du Québec à Paris.

1) APPROFAL (Bâtiment)

Une mission commerciale de 8 entreprises québécoises à titre d'exposants au Salon des approvisionnements destinés à la fabrication de meubles: janvier 1993.

2) INTERMEDICA (Matériel médical)

Une mission composée de 8 industriels et de 4 représentants d'organismes leur permettant de s'insérer dans des créneaux-porteurs correspondants en France et en Europe.

3) QUOJEM (Quincaillerie)

La participation de 6 entreprises québécoises à titre d'exposants au Salon QUOJEM, afin de recruter des distributeurs et agents et d'effectuer des ventes directes.

4) POLLUTEC (Environnement)

La participation de 25 entreprises québécoises, dans le but de leur faciliter l'identification de technologies nouvelles, de partenaires industriels, ainsi que d'agents et clients potentiels pour leurs propres produits et technologies.

5) PC Forum (Informatique/logiciel)

La participation de 13 entreprises québécoises, afin de promouvoir le secteur québécois des technologies de l'information.

6) TEC (Haute technologie)

La participation de 7 entreprises québécoises, afin de leur permettre de participer à l'un des plus importants salons internationaux dans un secteur de pointe (productique/robotique).

7) Chefs maîtres de la qualité (Qualité totale)

L'objectif de l'opération était de permettre à 15 chefs d'entreprises québécoises de partager leurs démarches et de bénéficier de l'expertise d'entrepreneurs français impliqués dans le processus de la qualité totale.

8) Journées du bio-alimentaire (Alimentaire)

La participation de 16 entreprises québécoises aux journées franco-québécoises du bio-alimentaire, dans le but d'identifier les dernières technologies du secteur.

9) EUROBAT (Bâtiment)

La participation de 7 entreprises québécoises, dans le but de promouvoir le secteur du bâtiment et de la quincaillerie, d'évaluer le potentiel du marché français, de se situer face à la concurrence et de développer des alliances stratégiques avec des entreprises françaises.

10) CHIMINOV (Pharmacie)

Mise en présence de 10 entreprises québécoises avec des entreprises françaises dans le secteur de la pharmacie (chimie fine), dans le but de favoriser des collaborations et partenariats et, éventuellement, la signature d'ententes de coopération industrielle.

11) Journées européennes des composites (Matériaux nouveaux)

La participation de 8 entreprises québécoises, dans le but d'échanger avec des entreprises françaises sur l'évolution technologique des matériaux nouveaux, de faire valoir leurs recherches et celles du Centre des Matériaux composites de St-Jérôme, de susciter la coopération économique et technologique.

12) SIEL (Équipements de loisir)

La participation de 6 entreprises québécoises, dans le but d'accroître leur part de marché dans le secteur de l'équipement de scène, de stimuler la formation de partenariats et les transferts de technologies et de promouvoir le Salon québécois "Production '93".

13) SICOB (Informatique)

Mission technologique regroupant une trentaine de gestionnaires et de cadres techniques de haut niveau, organisée par la Fédération de l'Informatique du Québec, pour promouvoir le secteur québécois des technologies de l'information et favoriser l'établissement de relations professionnelles et commerciales entre les intervenants québécois et européens.

Orientations 1993-1994

Au cours du prochain exercice financier, la direction continuera à favoriser les investissements (par la mise en place du plan d'action préliminaire proposé par le Bureau international des investissements étrangers), le développement industriel (par des accords, des partenariats ou des maillages) et le commerce international (par la consolidation de marchés pour les produits à forte valeur ajoutée ou par la recherche de nouveaux marchés du même type). Le sous-domaine "tourisme" continue d'offrir des perspectives intéressantes de retombées économiques, puisque le volume de touristes français au Québec a continué de s'accroître en 1992-1993 et que le taux de change, en 1993-1994, devrait avoir un effet bénéfique sur l'augmentation du nombre de touristes français.

Pour l'ensemble des sous-domaines (et répartis sur tous les secteurs prioritaires et stratégiques), la DAEF et la DGQP consacreront des efforts importants pour :

- développer la capacité d'analyse stratégique;
- accroître la fonction "conseil" aux entreprises;
- augmenter la concertation avec les ministères, organismes et entreprises;
- évaluer les résultats.

L'action de la DGF et de la DGQP est centrée, en matière économique, sur le soutien aux petites et moyennes entreprises. Des ressources humaines et financières sont consacrées au développement des marchés, à la recherche de partenaires et de technologies, améliorant ainsi la productivité et la rentabilité des PME.

Il faut cependant ajouter que l'action de la direction, en collaboration étroite avec la DGQP, se situe également en soutien à l'établissement de partenariats économiques majeurs entre grandes entreprises de part et d'autre. En participant au réseau d'information, en assistant à des rencontres régulières d'organismes ou d'associations industrielles actives dans certains secteurs-clés et en offrant aux grandes entreprises québécoises un relais occasionnel pour certains dossiers qui requièrent une intervention gouvernementale de haut niveau, la DAEF joue un rôle non négligeable pour accroître le nombre et la qualité de ces partenariats majeurs. Mentionnons que l'essentiel des efforts sous ce rapport se font dans le secteur des services financiers, du transport terrestre, de l'aérospatiale, de l'énergie, des grands travaux, de la pharmacie et des télécommunications.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES

Bilan 1992-1993

Les relations franco-québécoises en matière scientifique, technologique, culturelle et sociale se retrouvent à l'intérieur des six modules suivants: 1. recherche scientifique, fondamentale et appliquée; 2. développement économique et technologique; 3. formation et adaptation des ressources humaines; 4. communication, développement linguistique et culture; 5. questions sociales, services publics et développement régional; 6. organismes et associations (Office franco-québécois pour la jeunesse, Associations Québec-France et France-Québec; Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise). Les priorités retenues dans ces

domaines pour 1992 ont été élaborées notamment dans le cadre de visites ministérielles françaises et québécoises et lors de la rencontre annuelle de la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Entre 250 et 300 projets ont été mis en oeuvre en fonction de ces priorités qui sont: le maintien de liens directs et privilégiés entre les deux communautés, le développement de la coopération dans les secteurs stratégiques des technologies de l'information, des industries de l'audiovisuel et de l'environnement, le maintien d'un fort volet de coopération scientifique et technologique (il représente plus de 50% des activités de coopération), la valorisation des résultats de la recherche, la promotion des industries culturelles, le développement de partenariats recherche-entreprises-administration publique et la promotion du français comme langue scientifique.

En matière de recherche, une centaine de projets intégrant les dimensions avancement des sciences, formation des jeunes chercheurs et diffusion de la culture scientifique ont été soutenus par les deux partenaires. Ils portaient sur des thèmes prioritaires tels la recherche médicale, l'optique et le laser, les écosystèmes et l'environnement, l'agro-alimentaire, les matériaux nouveaux, l'intelligence artificielle... Ils ont donné lieu à des innovations scientifiques et technologiques, des publications dans les revues scientifiques, des coéditions scientifiques et des transferts technologiques. Ils ont par ailleurs contribué à la formation avancée d'une centaine de jeunes chercheurs québécois en France et d'autant de jeunes chercheurs français au Québec.

Les activités de recherche appliquée réalisées dans le cadre du programme "Enseignements technologiques supérieurs" et centrées sur les besoins des PME dans les régions ont notamment porté sur l'automatisation de la production, la protection de l'environnement et le développement de nouveaux matériaux. Elles auront pour la plupart une application à court terme dans les entreprises associées aux projets (exemples: véhicule autonome pour personnes handicapées, aménagement d'usines assistées par ordinateur, etc.).

Le bloc "Développement économique et technologique" axé essentiellement sur la recherche et le développement concernant la biotechnologie, l'agriculture, l'environnement, la forêt et l'énergie a permis la réalisation d'innovations et de transferts technologiques en matière d'imagerie médicale, d'indicateurs environnementaux, de gestion de l'eau, de traitement des eaux, de traitement du lait, de pharmacologie vétérinaire, de production de graines et de plans forestiers, d'efficacité énergétique...

Dans le domaine des communications, les activités ont été concentrées dans les secteurs des industries audiovisuelles et des technologies de l'information. Depuis deux ans, le ministère des Affaires internationales et le ministère des Communications du Québec ont réussi, avec leurs partenaires français, à créer une dynamique entre les milieux télévisuels des deux communautés (administration publique, milieux industriels et de la finance) dans le but d'accroître la production conjointe d'oeuvres francophones et la diffusion des produits sur l'autre territoire. Des "Journées internationales sur le financement de l'audiovisuel" mettant en présence une soixantaine de gestionnaires publics, producteurs et financiers ont été organisées à Montréal en 1991 puis à Paris en 1992. Elles ont permis d'identifier des pistes pour favoriser le développement des relations franco-québécoises en audiovisuel axées notamment sur les coproductions franco-québécoises et les échanges de produits finis. Quant au secteur des technologies de l'information, il s'est appuyé sur la mise en oeuvre de deux séminaires (le premier à Québec en 1991, le deuxième à Paris en 1992) réunissant des partenaires français et québécois des milieux de l'administration publique, de la recherche et de l'industrie. Le premier a permis d'identifier les créneaux les plus susceptibles de favoriser les maillages d'affaires, les transferts de technologies et les partenariats industriels; le deuxième, qui réunissait plus de 200 participants, a favorisé l'émergence de projets et de partenariats particulièrement en matière de génie logiciel, de géomatique et de promotion du français.

En matière de langue française, outre les activités reliées au développement des industries de la langue qui se sont développées dans le cadre du secteur stratégique des technologies de l'information, la coopération s'est poursuivie en matière de terminologie et de néologie favorisant une meilleure harmonisation des terminologies nouvelles. La promotion du

français comme langue scientifique a aussi fait l'objet d'efforts particuliers par le biais de subventions aux éditeurs scientifiques dans le cadre de projets de coédition franco-québécoise ainsi qu'aux revues scientifiques Médecine-Sciences et Revue des Sciences de l'eau.

La France constitue pour le Québec un partenaire essentiel à son développement culturel. Aussi les échanges dans ce domaine ont-ils été aussi nombreux que variés. Axés prioritairement sur le développement des industries de la culture, ils ont aussi favorisé la diffusion. Rencontres de producteurs, rencontres industrielles dans le cadre de manifestations telles Cinars et Radio-Activité, présence dans les salons du livre en France et invitation à des producteurs et acheteurs français lors de grandes manifestations culturelles au Québec, telles ont été les principales activités réalisées au profit des industries québécoises. En matière de diffusion, mentionnons la participation d'artistes québécois aux grands festivals se déroulant en France, l'organisation d'expositions d'artistes québécois dans le domaine des arts visuels, l'attribution de prix littéraires...

Au chapitre des ressources humaines, le Service d'immigration du Québec à Paris a intensifié son action de recrutement sur le territoire français dans le but d'accroître l'immigration francophone au Québec. Il s'agit d'un objectif majeur de la politique que le MCCI rendait publique en 1990. Des missions de promotion et de recrutement ont en effet été menées sur tout le territoire français avec la collaboration efficace de partenaires tels le réseau des Association France-Québec et l'Office des migrations internationales. 5400 CSQ (certificats de sélection) ont ainsi été émis à des résidents français en 1992. Mentionnons aussi qu'une coopération sur le thème de l'intégration des immigrants s'est poursuivie entre les deux partenaires.

En ce qui concerne la formation, outre les efforts consentis en faveur des jeunes chercheurs dans le cadre de la coopération scientifique, des activités de coopération en éducation et en matière de formation permanente et professionnelle se sont poursuivies. Elles ont permis aux deux partenaires d'échanger leurs expériences et d'acquérir de nouvelles connaissances, ce qui sera intégré dans une réflexion permanente visant à adapter les systèmes éducatifs aux nouveaux besoins des deux sociétés.

Les questions sociales ont continué à faire l'objet d'un modeste courant d'échanges portant sur des questions d'actualité en matière de santé, de droits des femmes et de justice. Ces échanges ont notamment porté sur la prévention et la lutte contre les drogues, le contrôle des coûts de la santé, la prévention du sida, la violence envers les femmes, la création d'entreprises comme mesure d'insertion au travail pour les femmes et l'administration de la justice pour les jeunes.

Enfin, grâce à l'action des Associations Québec-France et France-Québec, plusieurs centaines de personnes ont pu traverser l'Atlantique dans le cadre d'échanges de jeunes, de pactes d'amitié entre associations françaises et québécoises ou de voyages de tourisme rendus possibles grâce aux capacités d'accueil de ces organismes. De son côté, le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise a poursuivi ses activités au profit des échanges universitaires et a organisé des colloques portant sur la coopération franco-québécoise ou les études québécoises. Quant aux activités de l'OFQJ, elles font l'objet d'une rubrique spéciale dans ce document.

Orientations 1993-1994

En 1993-1994, les relations scientifiques, technologiques, culturelles et sociales du Québec avec la France feront l'objet d'une approche axée sur des objectifs de partenariat, de synergie, de retombées, de rayonnement, d'évaluation des résultats et d'interaction avec les secteurs francophone et européen. En matière de coopération, des efforts de concentration des moyens autour de projets de plus grande envergure, de visibilité, de ciblage sur les

grandes priorités communes et d'ouverture à de nouveaux partenaires européens et américains seront menés.

Science et technologie

- réorientation et restructuration favorisant la poursuite de recherches conjointes de qualité dans leur phase amont, comme dans leur phase de développement technologique, soumises à une évaluation rigoureuse et bénéficiant de moyens qui facilitent les séjours de longue durée (jeunes chercheurs);
- développement d'alliances et de réseaux;
- mise en place de moyens favorisant le passage de la recherche aux applications industrielles.

Culture, communications

- concentration plus grande des moyens sur les industries de la culture, de la communication et de la langue;
- établissement de partenariats franco-québécois;
- développement d'échanges entre les milieux de l'administration publique, de la recherche et de l'industrie;
- promotion et diffusion de la culture québécoise en France et éventuellement en Europe et dans le monde francophone;
- poursuite des actions visant à faire du français un outil moderne de développement au sein du monde francophone.

Ressources humaines

- accentuation des efforts de recrutement d'immigrants francophones sur le territoire français;
- poursuite des activités visant une adaptation rapide de la main-d'oeuvre aux besoins nouveaux de la société liés en particulier aux transformations économiques et technologiques.

Questions sociales

- recherche de solutions durables aux problèmes qui confrontent les populations tels le sida, le droit des femmes, la prévention de la délinquance...

Associations et organismes franco-québécois

- maintien du soutien aux organismes et associations qui jouent un rôle actif et complémentaire à celui du MAI pour le rayonnement du Québec en France et le développement des relations franco-québécoises.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

L'Office franco-québécois pour la jeunesse est un organisme de coopération franco-québécoise créé par les gouvernements français et québécois pour contribuer au rapprochement et à l'enrichissement mutuel des deux sociétés. Il s'adresse aux jeunes des

deux communautés en leur offrant un accès à la coopération franco-québécoise qui leur serait très difficile autrement.

Bilan 1992-1993

En 1992, l'action de l'Office a surtout été axée vers des projets de formation, de perfectionnement et de diffusion. Grâce à lui, 1200 jeunes de part et d'autre ont réalisé en 1992:

- des stages en milieu de travail découlant d'une cinquantaine d'ententes entre établissements de formation en France et au Québec;
- des échanges d'étudiants (1er et 2ième cycle universitaire);
- des coproductions et productions culturelles;
- des stages de perfectionnement professionnels;
- des missions de jeunes entrepreneurs;
- des stages d'observation thématique;
- des stages favorisant leur insertion sociale et professionnelle;
- des voyages éducatifs;
- des projets spéciaux (exemples : université d'été en environnement, jumelages d'établissements, soutien aux Francofolies de la Rochelle et de Montréal, animation de la maison du Québec à St-Malo, etc.).

Toutes ces activités ont permis à des jeunes dynamiques et créateurs d'acquérir de nouvelles expériences et de faire connaître leurs propres expériences à l'autre communauté.

Orientations 1993-1994

Soucieux de contribuer davantage à la préparation de la jeunesse aux enjeux et aux défis des années 90 qui, dans un contexte de concurrence mondiale, demande toujours plus de compétences internationales, l'OFQJ entreprendra en 1993 un virage dans son mode de fonctionnement. Il poursuivra désormais son effort de formation en privilégiant des secteurs d'avenir correspondant aux priorités des deux gouvernements. Ces secteurs sont le commerce, les communications, la culture, le droit international, l'environnement, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le management, les sciences et technologies et le tourisme.

DIRECTION GÉNÉRALE ASIE ET OCÉANIE

Mandat

Le mandat de la Direction générale Asie et Océanie consiste, dans le cadre des orientations et des priorités approuvées par le Ministère, à élaborer et à proposer une stratégie de relations avec les pays de l'Asie et de l'Océanie, à établir la programmation des activités qui en découlent visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social, à gérer ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et à en évaluer les résultats et la pertinence.

La Direction générale Asie et Océanie comprend la Direction de l'Asie de l'Est et de l'Océanie ainsi que la Direction de l'Asie du Sud et du Sud-Est, dont les mandats respectifs sont identiques à celui de la Direction générale pour les pays qui les concernent.

Bilan 1992-1993

Le Ministère a continué à développer son action en Asie en s'appuyant principalement sur ses représentations de Tokyo, de Hong Kong et de Singapour ainsi que de Séoul depuis septembre 1991. La représentation de la Chambre de commerce du Québec à Taipei, résultant d'un partenariat actif avec le Ministère, a permis également d'accentuer le rythme des interventions à Taïwan depuis l'automne 1991.

Le bilan des activités 1992-1993 est dans son ensemble conforme aux orientations et aux priorités sectorielles et géographiques qui avaient été retenues dans la programmation intégrée 1992-1993 de la direction générale.

En matière de développement industriel, la concertation et la collaboration avec les principaux ministères à vocation économique tels le MICT, le ministère des Forêts, le ministère de l'Énergie et des Ressources et des organismes para-publics tels la SGF et Hydro-Québec se sont poursuivies et intensifiées. Au plan du développement industriel, neuf missions ont été réalisées en 1992-1993, regroupant 48 participations.

Une mission ministérielle a été réalisée en novembre 1992 par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, monsieur Gérald Tremblay, au Japon, en Corée, à Hong Kong et à Singapour. Plusieurs interventions en faveur de dossiers actifs d'investissements, de transferts de technologie et de promotion commerciale ont pu être réalisées auprès de sociétés ayant démontré de l'intérêt pour le Québec, principalement dans les secteurs les plus développés.

La mission de développement industriel en Corée, à l'occasion du Korea-Canada Business Council, en septembre, a permis de concrétiser quelques projets de partenariat dans les secteurs de haute technologie et des pâtes et papiers.

Quatre missions de développement industriel au Japon avec des entreprises de technologie de pointe ont conduit, dans un premier temps, à des ententes commerciales visant des transferts de technologie vers le Japon lorsque les ventes les justifieront.

Par ailleurs, de nombreuses autres activités spécialisées ont contribué aux efforts déployés pour la prospection et la promotion des investissements au Québec et d'accords industriels entre partenaires asiatiques et québécois.

Mentionnons également la réalisation, en étroite collaboration avec le MAPAQ et le Bureau d'investissement étranger, de la mission sous-ministérielle à Taïwan; celle-ci a fait progresser quelques projets d'alliances stratégiques dans le secteur de la haute technologie et de la

transformation de poisson. D'autre part, cette même mission a permis d'identifier des interlocuteurs sérieux dans le secteur financier grâce à l'expertise du Bureau des établissements financiers internationaux de Montréal (BEFIM) et de la Bourse de Montréal.

Au Japon, la Délégation générale de Tokyo a poursuivi ses efforts de prospection et de promotion, notamment dans le secteur des nouveaux matériaux où des projets importants pourraient être annoncés à moyen terme, lorsque les marchés auront retrouvé leur rythme normal. Elle a aussi contribué activement à la réalisation et aux suivis des diverses activités du MICT, de la CUM et d'autres organismes québécois.

La Délégation de Hong Kong a organisé des séminaires de promotion industrielle auprès d'une clientèle identifiée comme "immigrants-investisseurs", à Hong Kong même, à Taipei et à Séoul, en collaboration avec les services d'immigration du Québec. Cette opération a permis de positionner favorablement le Québec auprès de cette clientèle-cible. Plus d'une centaine d'immigrants-investisseurs intéressés ont ainsi été rejoints.

De son côté, la Représentation du Québec à Séoul a maintenu un dialogue permanent avec les hautes autorités du Groupe Hyundai et du Groupe Sammi, qui ont des investissements considérables au Québec. D'autres contacts ont été développés, particulièrement dans le secteur des pâtes et papiers.

La Délégation de Singapour a amorcé une opération de promotion auprès d'entreprises locales intéressées à des alliances stratégiques avec des partenaires nord-américains, dans les secteurs des technologies de l'information et de la biotechnologie.

En matière de commerce international, une mission a été réalisée en Chine, en février 1993, par le ministre, M. John Ciaccia, afin de promouvoir les produits et services québécois dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie.

Une mission sous-ministérielle a participé à la toute première rencontre du groupe de travail mis sur pied grâce à l'entente de coopération Québec - Viêt-nam de 1992 pour établir les modalités et priorités de collaboration, notamment dans le domaine financier.

Une deuxième mission sous-ministérielle s'est rendue à Taïwan, à Singapour et au Viêt-nam en janvier 1993 avec huit participants. A Taïwan, cette mission avait un objectif de promotion industrielle et visait à assurer un suivi aux négociations en cours avec des sociétés de ce pays intéressées par le Québec. Au Viêt-nam, cette mission a permis de faire progresser les démarches entreprises dans le cadre de l'entente Québec - Viêt-nam, particulièrement en regard des besoins identifiés dans les domaines du financement et de la formation.

Enfin, dans le secteur des pâtes et papiers, une mission sous-ministérielle s'est rendue en Chine pour y faire valoir l'expertise québécoise et faire la promotion des équipements de production de pâtes et papiers.

Globalement, douze missions commerciales furent organisées avec 71 participants. Les secteurs favorisés correspondent à la fois aux champs d'expertise du Québec et aux besoins des pays asiatiques.

Plusieurs missions ont été accueillies en provenance du Viêt-nam pour établir rapidement des relations durables et profitables, déterminer des projets appuyés par les gouvernements, identifier des partenaires et proposer des moyens pour réaliser les projets.

Quatre missions chinoises de première importance ont visité le Canada et le Québec, notamment celles du vice-ministre de l'Énergie, du Gouverneur de Hubei (domaine de l'énergie), du Gouverneur de Hebei (télécommunications), et du vice-maire de Shanghai accompagné d'une importante délégation commerciale, dans le cadre de l'entente de coopération liant cette ville à Montréal et de la participation de Shanghai au "Salon du monde des affaires".

Ces missions ont donné des résultats très satisfaisants en plus de contribuer à positionner les entreprises concernées pour les prochaines années.

Pour l'exercice 1992-1993, 113 demandes ont été reçues par la Direction générale Asie et Océanie dans le cadre du programme APEX; 73 dossiers sont qualifiés d'actifs, c'est-à-dire en cours de réalisation ou terminés. En outre, 32 demandes ont été acceptées dans le cadre du programme d'accueil d'acheteurs étrangers.

Des séminaires INFO-TECH ont été organisés aux Philippines, à Singapour et en Indonésie pour présenter les chefs de file québécois en technologie de l'information à des clientèles d'utilisateurs choisis. Cette nouvelle approche semble donner d'excellents résultats: des ventes de 815 000 \$ en moins de six mois.

Au Québec, des efforts de sensibilisation soutenus ont été réalisés en 1992-1993 afin de stimuler les échanges de toute nature avec le continent asiatique.

Ainsi, plusieurs séminaires et activités ont contribué à une meilleure connaissance des partenaires asiatiques : le festival Hong Kong, des séminaires sur le Viêt-nam et la Corée en collaboration avec la Fondation Asie-Pacifique, sur Shanghai et sur le Japon avec les instances fédérales de même que des ateliers sur le Viêt-nam et la Corée, en collaboration avec le Forum des gens d'affaires de Montréal, et des conférences sur les possibilités d'exportation en Asie, en collaboration avec le Fonds de solidarité F.T.Q. Au-delà de 500 personnes ont été sensibilisées, en plus des activités spéciales organisées par le MAI pour rejoindre ses clientèles, comme l'événement Export-Action.

En matière de développement touristique, en conformité avec les orientations et les priorités retenues, c'est vers le Japon que les efforts de promotion ont essentiellement porté, plus spécifiquement auprès de professionnels du domaine et des médias spécialisés. On estime à environ 40 000 le nombre de visiteurs japonais qui se sont rendus au Québec en 1992; ces données se maintiennent au niveau des années antérieures.

En science et technologie, la priorité en ce domaine vise l'enrichissement scientifique et technologique du Québec, pierre angulaire du développement économique. En Asie, c'est vers le Japon et la Corée qu'ont convergés prioritairement les efforts du Ministère en 1992-1993.

À la suite des missions de six chercheurs d'autant d'universités québécoises dans le domaine des biotechnologies, des technologies de l'information, de l'environnement et de matériaux nouveaux en 1992 dans les universités de Kyoto et d'Osaka, un consortium des universités québécoises a été créé pour coopérer au niveau de la recherche scientifique avec le Japon. Ce consortium est présidé par la CREPUQ.

Dans ce cadre, M. Kawamata, directeur des Relations internationales de l'Université de Kyoto, est venu au Québec en octobre pour discuter de la mise en oeuvre de l'entente de coopération scientifique avec la CREPUQ et le MESS.

Par ailleurs, l'École Polytechnique de Montréal, plus précisément l'Institut de Génie énergétique et nucléaire, a réalisé en mars une mission en Corée du Sud afin d'évaluer les possibilités d'initier une coopération scientifique avec des homologues coréens. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des activités commerciales de l'industrie nucléaire canadienne et québécoise en Corée du Sud. Ce projet va permettre aux industriels du Québec dans ce secteur de mieux se positionner pour les projets de vente d'autres unités de réacteurs. De plus, pour amorcer le dialogue avec les autorités gouvernementales coréennes responsables de la science et de la technologie, la direction a invité deux représentants coréens à venir participer au Carrefour de la technologie et à rencontrer différents experts québécois.

Un suivi sera fait par la Représentation du Québec à Séoul afin de mieux cerner les possibilités de coopération scientifique dans les secteurs de pointe reliés aux projets d'investissements que le Québec poursuit avec la Corée.

Bien que l'Inde soit considérée comme un pays en développement, la recherche scientifique y tient une place importante. En fait, l'Inde arrive au troisième rang mondial quant au nombre de chercheurs. La Direction générale Asie et Océanie croit que la coopération scientifique et technologique avec l'Inde mérite d'être poursuivie, d'autant plus que l'expertise indienne se retrouve souvent dans des domaines d'intérêt, tels l'aérospatiale, les biotechnologies et l'énergie.

Dans le domaine culturel, la direction générale a initié une collaboration avec les dirigeants de CINARS afin d'inciter les décideurs asiatiques des arts de la scène à venir au Québec acheter des produits culturels. Deux activités s'inscrivent dans cette démarche; d'une part, l'accueil au Québec de trois représentants du monde du spectacle du Japon, de Corée et de Singapour à l'occasion de CINARS; d'autre part, une mission de représentants du Québec au Japon et en Corée afin de mieux cerner le potentiel et de présenter aux autorités gouvernementales un plan d'action pour les prochaines années afin de vendre des produits culturels originaux aux Asiatiques.

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation, la Fondation Asie Pacifique, l'Université de Montréal, l'École polytechnique et le MAI ont permis à une vingtaine de jeunes ingénieurs de poursuivre une formation en langue japonaise afin d'aller travailler pendant deux ans dans des entreprises japonaises qui ont des intérêts au Québec ou que le Québec souhaite voir s'établir ici. Actuellement, deux stagiaires sont en poste au Japon; une dizaine de jeunes ingénieurs devraient trouver des employeurs pour septembre prochain.

Avec la Chine, la coopération en éducation dans le cadre de l'entente avec la Commission d'État à l'Éducation (CEE) s'est poursuivie et quatre boursiers québécois ont débuté ou continué leurs études dans des universités chinoises. Par ailleurs, en collaboration avec le MESS et avec une délégation de la CE, le Ministère a négocié les bases d'une nouvelle entente appelée à remplacer celles de 1980 et 1986, en ayant comme objectifs de base une orientation des bourses vers des projets et secteurs prioritaires et privilégiant certaines régions de Chine avec lesquelles le Ministère est à développer des liens de coopération économique, scientifique et technologique.

De plus, le MAI a facilité deux stages de courte durée pour des ingénieurs chinois dans le domaine de l'hydro-électricité afin d'aider les entreprises québécoises de ce secteur à se positionner pour les prochains contrats en Chine.

En collaboration avec l'Université McGill, les représentants du Québec à Séoul et à Tokyo ont participé aux Foires de l'éducation organisées par le Canada afin de stimuler l'intérêt d'étudiants asiatiques à venir poursuivre leurs études post-secondaires au Québec. Au cours de cette tournée, l'Université McGill a été en mesure de faire le point avec l'Université de Chulalongkorn (Thaïlande) à propos du programme des étudiants thaïs.

Actuellement, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science accorde 130 bourses d'exemption de frais de scolarité pour les étudiants asiatiques au Québec; 100 de ces bourses sont utilisées par des étudiants chinois et 30 par des Coréens.

Des missions avec la participation d'universitaires ont été organisées au Japon, à Hong Kong et en Corée pour y faire valoir l'excellence du réseau d'universités québécoises auprès de la communauté scientifique, du milieu technologique et des gens d'affaires de ces territoires.

Il est à noter que plusieurs activités dans le domaine de l'enseignement et de la formation ont été menées avec le concours de la Fondation Asie-Pacifique.

Le MAI agit à titre d'agence d'exécution canadienne dans le cadre du projet SSID en Thaïlande, financé par l'ACDI. Ce projet vise essentiellement à former le personnel

professionnel thaïlandais désigné par le ministère de l'Industrie pour la mise sur pied d'une agence régionale de financement et de services-conseils à la petite entreprise que le gouvernement thaïlandais a décidé de former à Khon Kaen, dans le nord-est du pays.

La Direction générale Asie et Océanie a investi beaucoup de ressources dans le domaine de la culture et des communications et pour associer davantage les événements culturels québécois aux activités de rayonnement et de relations d'affaires. Ainsi, plusieurs personnalités locales ont été invitées à assister aux représentations d'artistes québécois de passage; le Cirque du Soleil et l'OSM, constituent de bons exemples à cet égard.

En matière de rayonnement, les délégations ont poursuivi leur travail d'identification des personnes-clés et ont orienté leurs interventions vers ces "décideurs", l'objectif étant de mieux faire connaître les réalités québécoises. Outre les rencontres, une certaine permanence est assurée à ces relations par l'envoi régulier du "Magazine Québec International" (autrefois "Québec Économique International") et par l'envoi du bulletin "Québec Update" à Tokyo et à Hong Kong. La Délégation de Hong Kong a commencé à diffuser une version chinoise de cette publication au cours de l'exercice 1992-1993. La Direction générale Asie et Océanie a également élargi la diffusion du "Profil du Québec" grâce à des versions en langues chinoise et coréenne.

En outre, la direction a pris les mesures nécessaires pour que des livres québécois parviennent aux centres d'études québécoises de Chine et de Corée.

Avec la collaboration de nombreuses entreprises, la direction a rendu possible la parution d'un numéro spécial sur le Québec du magazine chinois "Intertrade"; le lancement de ce numéro a été fait avec la participation de monsieur Gilbert Paillé, sous-ministre adjoint, lors de la mission commerciale de mars 1993.

C'est avec le Viêt-nam et la Chine que le Ministère a développé davantage les relations intergouvernementales et institutionnelles en 1992-1993 et de nombreuses activités en ont découlé, particulièrement des missions de part et d'autre; la plupart de ces missions avaient également un fort contenu commercial. Dans le cas du Viêt-nam, ces développements découlent directement de la visite de monsieur Ciaccia en 1992.

Une mission ministérielle s'est rendue en Chine en cours d'année et le Ministère a accueilli plusieurs délégations chinoises, ce qui traduit un réel intérêt mutuel à bâtir des liens sur des bases solides et à engager une coopération véritable dans les années à venir.

Orientations 1993-1994

Deux principes généraux continueront de guider l'action du Ministère en Asie et en Océanie au cours de 1993-1994 et des années subséquentes. D'une part, une concentration maximale des efforts et des ressources vers quelques pays prioritaires qui offrent dans l'immédiat des perspectives de développement et qui représentent à court et moyen termes des enjeux d'importance pour le Québec: le Japon, la Corée, Taïwan, Hong Kong/Chine en Asie de l'Est, les pays de l'ANASE et le Viêt-nam en Asie du Sud-Est. D'autre part, une approche intégrée de l'action gouvernementale, institutionnelle et privée dans les différents champs d'intérêts du Québec dans les pays de cette région, prioritairement dans les domaines commerciaux, industriels, scientifiques et technologiques et dans ceux de l'immigration, du tourisme, de l'enseignement et de la formation.

Les grandes orientations en Asie s'inscrivent au départ dans le souci du respect des objectifs et orientations de la Politique d'affaires internationales du Gouvernement et de la continuité des axes de développement déjà amorcés. Elles visent, dans les pays industrialisés de l'Asie de l'Est, "la mise sur pied de projets où se conjuguent capitaux, technologie, expertise et partage de retombées", tandis que le développement de liens de coopération économique et institutionnelle au bénéfice mutuel des entreprises et institutions québécoises et des partenaires asiatiques est recherché avec les pays en voie d'industrialisation d'Asie.

Conçues comme un instrument important de rayonnement et de développement économique, les orientations proposées composent avec les difficultés inhérentes aux différences culturelles et linguistiques et le fait que la présence québécoise en Asie soit relativement récente. Ces facteurs incitent à adopter une stratégie de concentration des efforts dans des filières d'intérêt commun et à prioriser dans l'ordre, le développement économique, la coopération scientifique et le développement technologique, et le développement des ressources humaines de façon interreliée et ce, dans chacun des pays prioritaires.

Les principaux objectifs de l'exercice 1993-1994 sont :

1. Développer une analyse des grands enjeux du continent asiatique, comme les ensembles régionaux et les flux commerciaux et financiers; consacrer une plus grande part des ressources à l'analyse stratégique des territoires et à la diffusion de cette information.
2. Poursuivre l'identification des décideurs et personnes influentes là où le Québec a des représentations, augmenter la diffusion de documents d'information en chinois, coréen et japonais; profiter des tribunes disponibles pour y déléguer des conférenciers québécois; profiter de l'exposition de Taejon (Corée) pour mieux faire connaître le Québec économique et touristique.
3. Développer une coopération accrue avec les pays avec qui le Québec partage des intérêts géopolitiques, économiques et socio-culturels comme le Viêt-nam, la Chine, le Japon, la Corée et Singapour. Ce développement s'effectuera notamment dans les domaines scientifique, technologique et institutionnel.
4. Continuer à informer les entreprises québécoises des occasions d'affaires, identifier de nouveaux exportateurs ayant les capacités d'aller en Asie, assurer un support suivi aux entreprises ayant un réel potentiel.
5. Accentuer les efforts de prospection d'investissements, conjointement avec le Bureau des Investissements étrangers, particulièrement pour renforcer les grappes industrielles et assurer une présence continue auprès des investisseurs déjà présents au Québec.
6. Accroître la coopération scientifique et technologique avec certains pays-cibles, avec le concours des entreprises, universités et centres de recherche du Québec.
7. Favoriser le perfectionnement de Québécois à l'étranger, dans les secteurs stratégiques, et les études sur les principaux partenaires.
8. Adopter une démarche pro-active dans le domaine de la culture et des communications, en appuyant les efforts de prospection du CINARS.
9. Développer une concertation accrue avec les partenaires gouvernementaux au Québec et avec ceux des organismes et institutions fédérales. Auprès de l'ACDI, la direction générale tentera d'obtenir de nouveaux mandats de gestion de projets, comme celui qu'elle a déjà en Thaïlande.

DIRECTION GÉNÉRALE AFRIQUE, MOYEN-ORIENT, AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la Direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Antilles, et établir la programmation des activités qui en découlent et visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social; gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés, en évaluer les résultats et la pertinence.

DIRECTION AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

Bilan 1992-1993

La programmation 1992-1993 s'est articulée principalement autour d'activités de commerce international.

En cette matière, la direction a visé à développer les marchés de l'Afrique et du Moyen-Orient en appuyant les entreprises québécoises dans leurs projets d'exportation de biens, de technologies et de services sur quelques marchés: l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Iran, l'Égypte, le Qatar et Israël pour le Moyen-Orient et l'Algérie, le Bénin, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Gabon pour l'Afrique.

La participation de quatre-vingts entreprises à des démarches d'affaires sur les marchés visés a été appuyée par le programme d'aide à l'exportation (APEX). Également dans le cadre du programme APEX, sept entreprises ont participé à l'exposition "Saudi Building Industries" qui se tenait à Jeddah du 22 au 26 novembre tandis que sept autres entreprises participaient à la foire internationale "Agrofish" qui avait lieu à Abu Dhabi du 12 au 15 janvier 1993. Grâce à ces activités, ces quatorze entreprises, qui en étaient à leur première expérience au Moyen-Orient, ont pu s'initier à cet important marché et évaluer le potentiel de leurs ventes à plus de six millions de dollars pour l'année 1993.

Dans le cadre de ses activités programmées, la direction a réalisé une mission ministérielle en Égypte et au Qatar et six missions commerciales sur le territoire.

Le ministre des Affaires internationales a présidé une mission, regroupant quinze entreprises, en Égypte et au Qatar. Monsieur Ciaccia appuyait ainsi la conclusion d'un protocole d'alliances stratégiques entre le Conseil de commerce canado-arabe et l'Egyptian Businessmen Association. Ce protocole vise à favoriser le partenariat entre les entreprises égyptiennes, québécoises et canadiennes pour la réalisation de projets au Moyen-Orient, en Afrique et même en Europe centrale. Au Qatar, la mission avait pour objectif de promouvoir les produits et services du Québec dans le cadre du plan de développement du pays qui prévoit des investissements de plusieurs milliards de dollars pour les prochaines années. Cette mission du ministre des Affaires internationales faisait suite à deux autres missions commerciales pilotées par la direction dans ces pays en cours d'année.

Les six missions commerciales réalisées en 1992-1993 visaient les pays suivants:

- le Togo et le Bénin;
- Le Sénégal, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Gabon;
- L'Algérie;
- Israël;
- l'Arabie saoudite et les Émirats Arabes Unis.

Ces missions ont permis à une cinquantaine d'entreprises de développer leurs relations d'affaires avec autant de sociétés de ces pays et ont touché des secteurs tels que le transport, l'énergie, les télécommunications, les produits sanitaires, les équipements de bureau, le génie-conseil, la construction, la gestion, la formation, l'informatique, les technologies de l'éducation, la santé et l'agro-alimentaire.

Par ailleurs, le Canada et le Commonwealth ont levé certaines sanctions relatives aux échanges de personnes et à l'exportation de produits de haute technologie à l'égard de l'Afrique du Sud et madame Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a effectué une visite dans ce pays pour démontrer de façon tangible que le Canada appuyait les efforts de démocratisation entrepris au sein du Congrès pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Elle a aussi profité de son passage pour réaffirmer que le Canada et le Commonwealth aboliraient les autres sanctions commerciales quand un protocole de transition vers l'installation d'un gouvernement multiracial aurait fait l'objet d'une entente agréée par tous les partis concernés.

Depuis, les contacts entre représentants canadiens et sud-africains se sont multipliés. Une délégation de sept parlementaires d'Afrique du Sud a séjourné au Canada et au Québec à l'automne 1992 et, à l'invitation de l'Afrique du Sud, quelques représentants de la Chambre de Commerce d'Afrique du Sud à Montréal ont séjourné dans ce pays et ont pu rencontrer des gens d'affaires et des représentants de toutes les communautés. Une firme de Montréal s'est d'ailleurs vu confier le mandat d'organiser une représentation canadienne à la South African International Trade Exhibition qui aura lieu en octobre 1993. La Direction Afrique et Moyen-Orient suit attentivement l'évolution de la situation dans ce pays afin de pouvoir faire profiter les entreprises québécoises des occasions d'affaires (exportations de biens et de services, partenariats, transfert de technologies) qui se dessineront au moment de la levée des dernières sanctions internationales.

La Direction Afrique et Moyen-Orient a par ailleurs poursuivi son programme de formation médicale permettant à seize médecins d'Afrique francophone d'effectuer un stage post-doctoral de spécialisation au Québec.

L'ACDI, dans le cadre de son programme "Projets provinciaux", finance des projets de développement jusqu'à concurrence de 75%, le Québec prenant à sa charge 25% des coûts. La direction gère deux projets qui sont en cours de réalisation. Le premier vise essentiellement à résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau de quelques villages de la région de Thiès au Sénégal et prévoit également des interventions agricoles, sanitaires et de formation des agriculteurs. Le second projet concerne le développement rural intégré de la Vallée Aïn Draham Tabarka en Tunisie. Ce projet appuie la formation d'une vingtaine d'agriculteurs et d'agricultrices, la création et la consolidation d'emplois agricoles et l'amélioration des conditions de vie. Par ailleurs, des stages de formation en développement rural sont, en outre, offerts à six diplômés québécois par année dans le cadre de ce projet.

La direction a par ailleurs poursuivi la gestion du projet "Appui institutionnel et formation forestière au Rwanda" que l'ACDI a confié en maîtrise d'oeuvre au ministère des Affaires internationales. La réalisation de ce projet, qui se termine en août 1993, est entièrement financée par l'ACDI.

Orientations 1993-1994

La programmation 1993-1994 propose les orientations suivantes:

- Les actions du sous-domaine **commerce international** occupent la première place et comptent pour 78% des ressources financières de la direction.

En **Afrique**, les marchés visés sont ceux de l'Algérie, du Zimbabwe, du Nigéria, de la Guinée Conakry et du Gabon. Les marchés du Maroc, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et de la Zambie seront exploités à l'occasion de missions commerciales dans les pays-cibles.

L'abolition en cours d'année des sanctions imposées par le Commonwealth (dont le Canada) à l'égard de l'Afrique du Sud, entraînerait aussi à coup sûr d'importantes missions commerciales dans ce pays.

Au **Moyen-Orient**, les marchés de l'Arabie saoudite, d'Israël, de l'Égypte, de l'Iran et du Qatar seront prioritairement visés tandis que ceux des Émirats Arabes Unis et de la Jordanie seront touchés à l'occasion de missions commerciales dans les pays-cibles.

- La renégociation des ententes en matière d'exemption des droits majorés de scolarité avec les 28 pays du territoire qui ont conclu de telles ententes avec le Québec est une opération de première importance que la direction doit compléter avant la fin de l'exercice budgétaire 1993-1994.

Cette renégociation est devenue nécessaire à la suite de la mise au point de la Politique québécoise d'accueil des étudiants étrangers en regard de la Politique d'affaires internationales. Les objectifs de cette mise au point visent à obtenir la reconnaissance des diplômes québécois et à déterminer les secteurs et les niveaux d'études prioritaires.

- La direction compte maintenir les relations bilatérales avec les principaux pays du territoire et les développer avec les pays-cibles afin d'assurer un meilleur suivi des actions dans ces pays.

DIRECTION AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

Bilan 1992-1993

La programmation 1992-1993 a été caractérisée par un accroissement significatif des activités de soutien aux entreprises et aux institutions québécoises désireuses de s'implanter sur les marchés latino-américains. Un ensemble de facteurs conjoncturels et structurels expliquent ce mouvement accru des PME québécoises vers les pays de cette région. Ainsi, la récession au Québec a amené davantage d'entreprises à aborder les marchés extérieurs pour se développer. De plus, l'action continue et énergique du Québec en faveur de l'ALÉNA lui a donné, à travers l'Amérique latine, une visibilité qui a renforcé les efforts de marketing des entreprises et des institutions. Enfin, une meilleure connaissance de ces marchés a permis une adéquation plus efficace entre les besoins de ces pays et les compétences du Québec pour y répondre.

Dans les trois pays où le Québec dispose d'une délégation, soit le Mexique, le Venezuela et la Colombie, le niveau de sollicitation de la part des entreprises s'est largement accru. C'est ainsi qu'à l'occasion de la mission ministérielle de mars 1993 au Mexique et en Colombie, plus de 30 entreprises québécoises ont accompagné le ministre qui disposait de programmes préparés par les deux délégations.

Plus spécifiquement, la programmation 1992 - 1993 a mis l'accent sur la priorité accordée aux échanges du Québec avec le Mexique dans la perspective de la mise en oeuvre de l'ALÉNA.

C'est ainsi que le MAI a préparé et fait adopter un plan d'action gouvernemental Québec - Mexique visant à soutenir plus massivement et plus efficacement les entreprises québécoises

dans leur effort de pénétration du marché mexicain. Ce plan d'action, dont la réalisation s'échelonne sur trois ans, portera sur des actions de formation et d'information, de soutien technique et financier, de promotion de l'expertise québécoise et de relations institutionnelles et gouvernementales.

Les activités prévues à la programmation 1992-1993 ont également eu pour effet de hausser le niveau des relations institutionnelles du Québec avec les gouvernements de plusieurs pays d'Amérique latine. Cela a permis de mettre en contact plus facilement et plus directement les entreprises québécoises avec les décideurs latino-américains.

Afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles, la direction a concentré ses activités commerciales et de coopération dans cinq pays, soit le Mexique, la Colombie, le Venezuela, le Brésil et le Chili où des missions commerciales se sont déroulées. Ont également été ciblés un certain nombre de secteurs d'activités qui correspondent aux priorités de développement de ces pays en même temps qu'aux secteurs d'excellence du Québec; ce sont les télécommunications, l'énergie, les forêts, l'agro-alimentaire, l'environnement, les transports, l'informatique et la formation.

Quant aux autres domaines d'activités, c'est dans les champs de la coopération technologique et scientifique, culturelle et de l'éducation que les échanges ont été les plus nombreux et les plus fructueux. De nombreux accords de coopération entre le Gouvernement du Québec et ces pays et entre les universités ont démontré la profondeur, la vivacité et la pérennité des liens socio-culturels entre le monde latino-américain et le Québec. Ces derniers accords de coopération ont permis de réaliser des activités qui ont renforcé, prolongé et élargi les relations d'ordre économique et politique.

Orientations 1993-1994

La mise en relation des grands objectifs de la Politique d'affaires internationales du Québec et des perspectives politiques et économiques qui se dessinent en Amérique latine pour 1993-1994, amènent la direction à reconduire un certain nombre d'orientations déjà adoptées l'année précédente et à opérer quelques virages qui devraient améliorer les performances du Québec dans cette région du monde.

D'abord, les priorités d'action continueront à viser cinq pays: le Mexique, la Colombie, le Venezuela, le Chili, le Brésil et l'Argentine. Ce choix de priorités géographiques repose sur l'observation des changements économiques, politiques et sociaux en cours dans ces pays. La seconde orientation qui sera maintenue a trait aux secteurs de développement à soutenir plus largement parce qu'ils correspondent aux secteurs d'excellence du Québec. C'est dans ces secteurs que l'exportation de biens, de services et de technologies a le plus de possibilités de succès: télécommunications, énergie, transport, environnement, informatique, foresterie, mines, agro-alimentaire et formation.

Parmi les virages à amorcer, il y a celui d'une approche davantage régionale des marchés. En effet, le processus de démocratisation en Amérique latine a pour effet de déplacer de l'État central vers les provinces et les municipalités les responsabilités et les pouvoirs. C'est là que se développent de nouveaux centres de décisions.

De plus, le processus de privatisation amorcé il y a quelques années se poursuit et s'intensifie. Ce phénomène entraîne un mouvement de création de petites et moyennes entreprises dans ces pays. Cette situation fait en sorte que c'est maintenant à travers des partenariats que les entreprises québécoises peuvent pénétrer ces marchés. Ces partenariats seront favorisés dans l'utilisation des programmes de soutien du Ministère.

Comme par les années passées, l'essentiel des ressources humaines et financières de la DALA sera affecté à la réalisation d'activités à caractère économique et commercial et de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie.

Une bonne part de ces ressources servira à la mise en oeuvre du plan d'action Québec - Mexique en vue d'accroître la capacité d'agir des entreprises et des institutions québécoises sur le marché mexicain.

Dans les pays prioritaires du territoire latino-américain, le Québec apportera son appui aux entreprises et aux institutions québécoises, principalement par la réalisation de missions ministérielles et commerciales, par la tenue de séminaires d'affaires et par des échanges d'experts dans divers secteurs de coopération. Les programmes APEX et Acheteurs étrangers serviront à appuyer efficacement les actions de démarrage des entreprises sur ces marchés.

DIRECTION GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES ET MULTILATÉRALES

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la Direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec les organisations internationales francophones et multilatérales, établir la programmation des activités qui en découlent, gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence; de la même manière, élaborer et mettre en oeuvre, en concertation avec les ministères concernés, une stratégie de relations avec les organisations québécoises ayant des activités internationales et coordonner la participation québécoise aux événements internationaux majeurs susceptibles d'avoir des incidences jugées significatives sur le développement politique, économique et socio-culturel du Québec.

DIRECTION DE LA FRANCOPHONIE

Mandat

La Direction de la francophonie exerce le mandat de la Direction générale à l'égard des institutions et associations francophones internationales. Les principales institutions visées sont: la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN), la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), l'Université des réseaux d'expression française (UREF), le Consortium de télévision Québec-Canada (CTQC) responsable de TV5, le Comité international des jeux de la francophonie (CIJF) et le Forum francophone des affaires (FFA).

Bilan 1992-1993

L'année 1992 a été marquée par les suivis découlant du 4^e Sommet de la Francophonie, tenu à Paris, en novembre 1991. Ce 4^e Sommet avait adopté la résolution dite institutionnelle par laquelle étaient créés la Conférence des ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie (CMF), le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) composé de 15 membres, dont le Québec, et 9 comités de programmes dont 8 présidés par l'ACCT et un par l'AUPELF/UREF.

La CMF a siégé pour la première fois à Paris en décembre 92. Elle agissait à la fois comme Conférence ministérielle de la Francophonie, soit la plus haute instance politique entre les Sommets, et comme Conseil d'administration de l'ACCT.

En outre, le CPF, composé des représentants personnels des chefs d'État et de Gouvernement, s'est réuni à 5 reprises et, conformément à son rôle d'arbitrage, d'évaluation et de contrôle, a oeuvré principalement aux suivis des décisions du 4^e Sommet.

L'ACCT, opérateur principal des Sommets et secrétariat des Instances de la Francophonie, a principalement travaillé aux suivis du Sommet de Chaillot et des programmes décidés par sa Conférence générale tenue en décembre 1991.

La CONFEMEN s'est réunie à Montréal pour sa 44^e session du 15 avril au 17 juin 1992. Cet événement a rassemblé 35 ministres francophones de l'Éducation et quelques 200 responsables de l'éducation et de la formation de 46 pays et gouvernements. Cette conférence a été élargie à l'ensemble des États francophones comme en a décidé le Sommet

de Chaillot. Le Québec en assume la Présidence jusqu'à la prochaine réunion prévue à Dakar en juin 1993.

Le Québec a délégué une personne-ressource et participé activement à la concertation francophone à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro. Cette concertation porta notamment sur les Conventions concernant la biodiversité et les changements climatiques, sur un projet de convention sur la désertification ainsi que sur la création d'un secrétariat des Nations Unies pour le développement durable.

L'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones a tenu sa XII^e Assemblée générale à Montréal les 16 et 17 juillet 1992, sous la présidence de monsieur Jacques Chirac, maire de Paris. On y a discuté notamment d'un programme de coopération internationale.

Le XXII^e Congrès de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (IDEF) a eu lieu à Montréal du 5 au 9 octobre 1992. Le thème de la rencontre était "La protection juridique et sociale de l'enfant". Les ministres francophones de la Justice qui ont participé à cet événement ont amorcé la réflexion en vue de la Conférence des ministres chargés de l'enfance qui devrait se tenir en 1993 à Dakar.

Depuis novembre 1992, suite aux décisions de la VII^e Conférence des ministres responsables de TV-5 tenue à Paris en septembre, TV-5 est présente en Amérique latine et dans les Caraïbes en plus d'être également accessible à l'Afrique depuis mai 1992. Les ministres ont également convenu de faire effectuer une étude visant à rendre TV-5 disponible dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) ainsi que dans les grandes capitales d'Asie.

Le programme de coopération juridique et judiciaire a déployé son plan d'action, notamment en amorçant des mesures d'appui au processus de démocratisation. Le Québec a mis en oeuvre un Programme d'appui à la démocratisation. Un premier stage découlant de ce programme s'est tenu du 23 novembre au 4 décembre 1992 à Québec. Cinq pays africains ont été invités à participer à cette session d'échanges et d'information.

Du 5 au 12 décembre 1992 s'est tenu à Québec, dans le cadre du plan d'action adopté par les ministres francophones de l'environnement réunis à Tunis en 1991, un séminaire sur l'implantation d'un processus d'inspection systématique pour la protection de l'environnement. Ce séminaire a accueilli 15 responsables de l'environnement de divers pays d'Afrique.

La CONFESJES a tenu sa XXIII^e Session ministérielle à Maurice en janvier 1993. Les orientations et les priorités de la Conférence étaient au coeur des discussions.

Le Forum francophone des affaires a poursuivi ses efforts de développement. Il existe maintenant une quinzaine de Comités nationaux dans autant de pays. Au cours de l'année, les comités canadien et sénégalais ont mis en place un Programme de développement des co-entreprises.

La Francophonie nord-américaine s'est réunie en symposium à Québec au mois de mars 1993. Ce Symposium du monde associatif francophone d'Amérique était organisé par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et le Richelieu international (R.I.), en collaboration avec l'Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ACTFANE), l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) et la Société nationale de l'Acadie (SNA). Le symposium a réuni plus de 300 participants sous le thème de "L'Envol de la francophonie d'Amérique dans l'espace international".

Le 20 mars 1993 a marqué au Québec, pour la troisième année consécutive, la Journée de la Francophonie. Au-delà de la participation des intervenants traditionnels, le ministère de l'Éducation et le ministre délégué aux Affaires internationales et responsable de la

Francophonie ont invité les directeurs d'écoles à sensibiliser davantage les élèves québécois à la Francophonie.

Le premier marché des arts et du spectacle africains s'est tenu du 27 mars au 1^{er} avril 1993 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Découlant des décisions de la Conférence des ministres de la Culture des États membres de la Francophonie tenue à Liège (Belgique) en novembre 1990, cette manifestation a été organisée par l'ACCT et la Côte d'Ivoire et vise à créer les conditions favorables à une meilleure circulation des troupes et artistes des arts de la scène au sein de l'espace francophone.

Orientations 1993-1994

L'année 1993 sera marquée par la tenue du 5^e Sommet francophone à Maurice en octobre. Les Sommets sont responsables de l'adoption des orientations de la coopération multilatérale francophone et de sa liste de projets prioritaires. Ils constituent donc le moment privilégié pour défendre une approche axée davantage sur les secteurs stratégiques.

Les Comités de programmes, créés par le 4^e Sommet, se réuniront en février et juin 1993 pour préparer les propositions de programmes qui seront soumises aux chefs d'État et de Gouvernement. Le Québec entend participer activement à ces comités et y défendre les priorités déjà annoncées par la CMF.

Cette volonté du Québec s'inscrit dans la continuité de son action francophone et devrait entraîner des changements dans la programmation retenue par le 5^e Sommet. En effet, les programmations précédentes ont été davantage formulées dans la perspective dominante de l'aide au développement des pays membres. Le Québec souhaite l'amorce d'un virage qui permette des actions plus importantes sur les enjeux spécifiques aux francophones afin de rétablir un équilibre entre les projets reliés aux enjeux prioritaires des francophones et ceux reliés aux conditions fondamentales du développement.

Pour faire connaître et valoir à l'étranger les principales caractéristiques du Québec actuel, la Direction de la francophonie entend maintenir une présence active et soutenue de ressources québécoises dans des activités liées à la coopération francophone et accueillir des activités francophones à caractère international sur le territoire québécois.

Le Québec poursuivra sa contribution aux efforts de démocratisation des systèmes politiques de certains des pays membres de la Francophonie. Les gestes posés par le Québec en 1992, conformément à l'annonce qu'en avait faite le Premier ministre au Sommet de Chaillot, ont été appréciés des partenaires du Québec.

En Francophonie multilatérale, les grandes orientations sont définies par l'ensemble des partenaires, suite à de longues négociations, et résultent d'un compromis. Ces règles du jeu sont inhérentes à ce forum et acceptées par l'ensemble des partenaires.

Le 4^e Sommet a aussi retenu formellement les orientations à caractère économique dans les préoccupations des instances francophones. Un groupe de travail ACCT - FFA prépare des propositions concrètes en ce sens qui seront soumises au 5^e Sommet. Le 4^e ralliement des opérateurs économiques se tiendra à Maurice.

Pour donner plus de cohérence à l'action francophone en matière de coopération scientifique et de développement technologique, la Direction de la francophonie poursuivra ses efforts pour accroître la participation des universités québécoises aux activités de l'Université des réseaux d'expression française (UREF), en plus de poursuivre ses contacts avec le CRIQ qui a amorcé en 1992 une action en direction des centres francophones actifs dans les applications industrielles de la recherche scientifique.

Comme les ressources humaines jouent un rôle crucial dans la capacité de relever les défis nouveaux posés par un monde de plus en plus ouvert, la Direction de la francophonie

entend accentuer ses efforts pour que les Québécois soient plus nombreux à oeuvrer au sein des activités de la coopération francophone. Dans cette perspective, la seconde édition des Jeux de la Francophonie fournira une occasion favorable de formation et de sensibilisation de jeunes Québécois de toutes les régions aux réalités internationales et à la diversité du monde francophone.

Le développement culturel revêt une importance singulière pour le Québec et la Francophonie constitue un instrument privilégié et indispensable de ce développement. Avec l'extension du réseau TV5 et le développement de programmes majeurs dans le secteur culturel, la Francophonie réalise efficacement certains de ses mandats et y consacre la part la plus importante de ses ressources. Il reste cependant beaucoup à faire, notamment pour intéresser les grandes maisons de productions aux réalisations de la Francophonie et inscrire à TV5 la perspective de créations francophones spécifiques aux besoins de renforcement de la communauté québécoise.

Dans toutes les propositions formulées par le Québec au sein des forums francophones, la nécessité du partenariat est un leitmotiv car il peut seul réconcilier les besoins et les attentes de partenaires du Nord et du Sud oeuvrant dans des environnements culturels et technologiques très différents.

Au cours de la prochaine année, et notamment en concertation avec la Direction générale France, la Direction de la francophonie tentera plus particulièrement de renforcer le réseau francophone des technologies de l'information et celui du développement des industries de la langue. Une action de mise en réseau des centres de développement technologique, en collaboration avec le CRIQ, sera entreprise. Enfin, la direction insistera à nouveau pour que la mise en oeuvre des projets par les opérateurs sélectionnés se fasse en concertation étroite avec les membres de ces réseaux, dans une perspective décentralisée. Cette approche apparaît comme la seule susceptible de favoriser l'engagement d'un plus grand nombre de personnes et d'institutions aux objectifs de la Francophonie.

La Francophonie est aussi confrontée à la nécessité de favoriser une plus grande concertation entre les différents partenaires. Le Québec s'attachera à rappeler constamment l'urgence d'une programmation francophone consolidée et demandera au cours du prochain Sommet que cette évolution soit accentuée. Le 4^e Sommet a mieux défini les priorités. Il faudra insister pour que le 5^e Sommet concentre les ressources sur quelques projets prioritaires et mette l'accent sur les passerelles obligatoires entre les différents opérateurs.

DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX ET DES ORGANISMES QUÉBÉCOIS DE COOPÉRATION

Mandat

La Direction des événements internationaux et des organismes québécois de coopération recommande, coordonne et gère la participation du Gouvernement aux événements internationaux, notamment ceux se tenant sous l'égide de gouvernements et d'organisations internationales gouvernementales, se déroulant au Québec et à l'extérieur dans le mesure où ils sont susceptibles d'entraîner des retombées positives sur le développement économique, politique et socio-culturel du Québec. De plus, elle a le mandat d'assurer les relations du Ministère avec les organismes québécois de coopération internationale, principalement l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

Bilan 1992-1993

Afin de mieux positionner le Québec sur l'échiquier international des événements internationaux majeurs, la DEIOQC administre un programme d'aide aux événements internationaux. Ce programme a permis de soutenir des événements à caractère officiel, c'est-à-dire ceux se tenant sous l'égide de gouvernements ou d'organisations internationales gouvernementales. Il a contribué également à accroître la participation de Québécois et Québécoises aux débats internationaux portant sur des questions d'intérêt prioritaire pour le Québec.

En ce qui a trait aux enjeux économiques, le programme d'aide a contribué à la promotion de secteurs d'excellence à haute valeur ajoutée ainsi qu'à l'organisation d'événements favorables au développement d'une coopération scientifique et technique.

Au niveau de l'attraction, la direction a accentué ses efforts en vue de développer une stratégie de prospection d'événements majeurs susceptibles de se tenir éventuellement sur le territoire québécois. A cet effet, la direction a, entre autres moyens, établi avec le ministère du Tourisme, le Palais des Congrès et les Offices de tourisme montréalais et québécois des mécanismes de collaboration et de concertation et a amorcé la mise en place d'une banque d'informations sur des événements internationaux choisis en raison de leur intérêt pour le Québec.

En regard de la participation québécoise à l'Exposition universelle de Séville, la priorité a été d'accroître le rayonnement économique, technologique, socio-culturel et institutionnel du Québec. Conséquemment, la stratégie mise en place a favorisé:

- . la mise en valeur des principales caractéristiques économiques, socio-culturelles et institutionnelles du Québec, notamment auprès de la Communauté européenne et du pays hôte;
- . le positionnement du Québec comme partenaire d'avenir en Amérique dans des secteurs tels les investissements, la science, la technologie et la culture;
- . le développement de relations économiques et commerciales, la création d'alliances stratégiques et de partenariats durables;
- . l'accroissement d'échanges de coopération dans les domaines culturels, scientifiques et de haute technologie;
- . la rectification de l'image du Québec auprès de gouvernements étrangers et d'organisations internationales gouvernementales;

Concernant la participation du Québec aux expositions mondiales tenues sous l'égide du Bureau international des expositions (BIE), la direction a réalisé une analyse de pertinence relative à la participation québécoise à l'exposition thématique économique-environnementale qui se tiendra à Taejon (Corée), à l'automne 1993. Une analyse similaire est en cours relativement à l'exposition thématique "Communication pour un monde meilleur", prévue à Budapest en 1996.

La direction a aussi soutenu et collaboré à la préparation de la candidature de la Ville de Québec comme lieu d'accueil des Jeux olympiques d'hiver 2002.

Le lien privilégié entre le Ministère et l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) s'est maintenu. Tout en se situant dans la continuité, cette relation a pris un certain virage durant l'exercice 1992-1993. Les deux instances ont convenu qu'au moins 50% des sommes du Fonds délégué MAI-AQOCI seront consacrées à des projets de coopération internationale et que le solde servira au financement de projets d'éducation au développement international ainsi qu'au soutien organisationnel des membres de l'AQOCI. Cette approche favorisera l'accroissement de l'intervention québécoise à l'étranger dans le domaine du développement et, conséquemment, du rayonnement du Québec.

Orientations 1993-1994

L'approche privilégiée pour la gestion du Programme d'aide aux événements internationaux s'est avérée efficace. Elle a conduit la direction à développer un rôle pro-actif en matière de soutien aux événements internationaux multilatéraux. La direction entend poursuivre, voire même accélérer le virage amorcé au cours du dernier exercice, d'abord en repérant les événements d'intérêt, puis en suscitant la participation accrue de Québécois et Québécoises à ces événements ou encore, celle d'étrangers lorsqu'ils se tiennent sur le territoire québécois. De plus, la direction entend prendre l'initiative d'encourager certains partenaires à tenir au Québec de nouveaux événements internationaux dont le potentiel de retombées est significatif.

Conformément aux objectifs de la Politique d'affaires internationales, la programmation de la direction pour l'exercice 1993-1994 vise à utiliser et exploiter les événements internationaux comme instrument ou occasion privilégié pour accroître le rayonnement du Québec sur les plans économique, socio-culturel et institutionnel tout en mettant l'accent sur la recherche de l'effet multiplicateur. Cette approche conduira à accorder la priorité aux événements qui, en raison des thèmes qu'ils abordent ou encore des clientèles qu'ils réunissent, constituent des "forums" ou des "tribunes" d'un intérêt stratégique pour faire valoir les réalités québécoises.

La direction entend poursuivre la collaboration amorcée avec certains ministères et organismes en vue de favoriser la tenue d'un plus grand nombre d'événements internationaux d'intérêt majeur, en raison notamment de leur potentiel de retombées pour le Québec, tant au niveau de son rayonnement qu'au niveau de son développement. Dans cette perspective, une attention particulière sera accordée au choix des événements à appuyer d'une part et, d'autre part, au développement de services d'appui et de conseil qui seraient de nature à accroître l'impact de la participation du Québec.

Outre l'importance qu'il y a lieu d'accorder en fonction des domaines d'interventions, la direction accordera une plus grande attention aux événements susceptibles de favoriser le rayonnement du Québec auprès d'éventuels partenaires des trois Amériques, de l'Europe et de l'Asie.

Concernant cette dernière région, la direction poursuivra, en collaboration avec les partenaires concernés, la finalisation de sa stratégie d'intervention à l'Exposition internationale de Taejon (Corée) en vue d'assurer la représentation du Québec dans le cadre de la participation canadienne.

Par ailleurs, l'analyse de pertinence amorcée à propos de l'Exposition de Budapest prévue en 1996 sera poursuivie.

Enfin, l'appui du Ministère à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale se maintiendra. Durant la prochaine année, la direction lui accordera son soutien financier, selon les mêmes modalités que celles qui avaient été convenues pour 1992-1993, poursuivra la concertation amorcée et cherchera à favoriser la maximisation des retombées inhérentes aux interventions que mènent à l'étranger certains membres de l'Association.

DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Mandat

L'horizon de la Direction des organisations internationales est constitué par l'ensemble des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à vocation universelle. Les organisations internationales à caractère régional (ex. : Conseil de l'Europe, Banque asiatique de développement) sont du ressort des directions géographiques.

Les objectifs prioritaires de la direction sont :

- a) assurer la coordination de l'action du Gouvernement auprès de ces organisations internationales et favoriser la participation des Québécois et Québécoises aux activités de ces organisations;
- b) promouvoir l'implantation et le développement d'organisations internationales gouvernementales (OIG) et non gouvernementales (OING) au Québec;
- c) contribuer à l'accroissement de l'offre de biens et services québécois auprès des organisations internationales, en particulier auprès des principales institutions financières internationales (IFI);
- d) promouvoir le recrutement ou le détachement de Québécois et Québécoises auprès d'organisations internationales, notamment celles dont la vocation rejoint les objectifs prioritaires de la Politique internationale du Gouvernement.

Bilan 1992-1993

Au cours de la dernière année financière, la Direction des organisations internationales a procédé à la mise en oeuvre de la politique envers les organisations internationales non gouvernementales (OING) en administrant les accords conclus avec la Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA) et l'Association du transport aérien international (IATA). La direction a négocié un nouvel accord avec la SITA et administre des accords avec l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), avec l'International Business Aviation Council (IBAC) et avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). La direction a élaboré un accord Québec-Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et un accord avec le Secrétariat du Fonds multilatéral pour la protection de la couche d'ozone (PNUE) qui seront signés et entreront en vigueur au cours de la prochaine année financière.

Dans le cadre de cette Politique d'accueil des organisations internationales, la direction a obtenu que sept (7) organisations internationales s'établissent à Montréal. Il s'agit du Secrétariat permanent des membres affiliés de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), de l'Institut mondial EDI (Electronic Data Interchange), de l'Association des gestionnaires de service en vol (International In-Flight Service Management Organization), de l'Union internationale de psychologie scientifique, du Centre international pour les sciences aérospatiales et technologiques, du Forum francophone des affaires (FFA) et du Conseil francophone de la chanson. La direction a aussi collaboré très étroitement avec la Société du Centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM) en participant au comité exécutif, au conseil d'administration et au comité de coordination.

La direction, de concert avec le Gouvernement du Canada et la Ville de Montréal, a mis sur pied l'an dernier le Fonds de développement international de Montréal (FDIM) pour permettre le développement d'organisations internationales. Au cours des quatre prochaines années, le Ministère consacrera 2 millions \$ au FDIM. La Ville de Montréal et le Gouvernement du Canada y investiront des montants identiques au cours de cette période. Quant à la SCCIM, elle entrevoit une participation financière du secteur privé dès que la

décision sera prise par Travaux Publics Canada quant à l'emplacement du nouvel immeuble pour loger l'OACI.

L'opération "placement international" s'est révélée un succès puisqu'un fonctionnaire a été détaché auprès de la Banque mondiale. Trois fonctionnaires, qui étaient en poste sur le dernier exercice financier, sont rentrés au Québec en septembre 1992.

Quant aux relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), des contacts ont été établis au cours d'une mission effectuée à l'automne; des retombées concrètes devraient en résulter sous peu. La direction est à mettre sur pied un comité Québec-Ottawa-Ville de Québec pour souligner le 50^e anniversaire, en 1995, de la création de cette organisation internationale à Québec.

En ce qui a trait à la collaboration avec les institutions financières internationales (IFI), des missions de promotion commerciale ont été réalisées auprès de la Banque mondiale dans des secteurs très diversifiés : géomatique, forêt, cadastre, enseignement supérieur, transport, santé.

En plus de participer à la Conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT), la direction a représenté le Québec au sein d'une délégation canadienne à l'occasion de la 49^e session de la Commission internationale des droits de l'homme et du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones.

Les contacts avec l'UNESCO ont été poursuivis, entre autres à l'occasion du Colloque du Conseil international des musées (ICOM), manifestation à laquelle participa le directeur général de cette organisation internationale, M. Federico Mayor. Monsieur Mayor a de plus participé au Congrès international de l'UNESCO sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie tenu à Montréal du 8 au 11 mars 1993.

Orientations 1993-1994

L'action du Ministère vis-à-vis les organisations multilatérales se poursuivra au cours de l'exercice financier 1993-1994. Un effort accru sera consacré aux IFI et au renforcement de la présence du Québec dans les enceintes internationales traitant d'économie, de travail, d'éducation, de droits de la personne, de science et de technologie.

La Politique d'accueil du Gouvernement du Québec continuera à faciliter l'implantation d'OIG et d'OING au Québec. Déjà, il est prévu qu'au cours de cet exercice financier, la venue au Québec d'au moins cinq (5) organisations internationales pourra être annoncée.

La venue de secrétariats de ces organisations à Montréal est rendue possible par la présence et l'activité du FDIM. Ce fonds, doté d'un budget de 6 millions \$ pour les quatre (4) prochaines années et administré par la SCCIM, par le biais d'un comité composé de représentants des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que d'un représentant de la Ville de Montréal, permettra d'attirer ces secrétariats en leur offrant des facilités d'installation au cours de leurs premières années à Montréal. Ce fonds sert aux trois directions de la Direction générale des institutions francophones et multilatérales. La Direction des événements internationaux voit ainsi des conférences internationales subventionnées par ce fonds et la Direction de la francophonie a fait appel au FDIM pour venir en aide au FFA.

Au cours du présent exercice financier, le gouvernement du Québec négociera et entérinera une première entente avec l'OACI, une organisation onusienne établie à Montréal depuis le milieu des années 40, et une entente sera proposée à l'Organisation des Nations Unies pour le Secrétariat du protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone.

Un comité interministériel a été formé en vue d'élaborer une Politique de placement et de détachement auprès des organisations internationales. Ce comité, présidé par le ministre des Affaires internationales, et composé de représentants du Conseil exécutif, de l'Office des ressources humaines, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et du

Conseil du trésor, entend remettre ses recommandations et la proposition d'une Politique au cours de l'exercice financier 1993-1994.

La direction représentera le Québec à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et participera à la Conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT).

BUREAU DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Mandat

Consolider et accroître l'apport des investisseurs étrangers au développement économique du Québec, en orientant, facilitant et coordonnant l'action du Gouvernement envers ces derniers. Pour ce faire, le Bureau élabore, propose et gère les stratégies et le plan d'action du Gouvernement en matière de prospection et de promotion des investissements étrangers susceptibles de renforcer la structure économique du Québec, le tout en concertation et en coopération étroite avec les ministères et organismes concernés, les directions du MAI ainsi que les représentations du Québec à l'étranger.

Bilan 1992-1993

Le ministre des Affaires internationales a fait l'annonce de la création du Bureau des investissements étrangers le 17 novembre 1992. Le Bureau s'est consacré dans un premier temps à élaborer les grandes lignes d'une stratégie visant à accroître l'efficacité des interventions gouvernementales. Des consultations régulières ont été entreprises auprès de plusieurs ministères, notamment les ministères à vocation sectorielle, et des organismes publics et privés. Une évaluation des efforts consacrés à l'investissement étranger par les représentants économiques du Québec en poste à l'étranger a été amorcée. Un inventaire exhaustif des filiales de sociétés étrangères établies au Québec a été établi.

Le Bureau a été appelé à intervenir dans de nombreux dossiers afin de faciliter soit l'accueil ou la progression de projets d'investissement en développement, soit la rétention d'activités menées par des entreprises étrangères déjà établies au Québec.

Orientations 1993-1994

L'approche préconisée par le Bureau porte essentiellement sur trois volets distincts, soit une série d'actions s'adressant aux filiales de sociétés étrangères établies au Québec et à leurs sociétés mères, un deuxième groupe d'actions visant à la concrétisation des projets déjà identifiés, et troisièmement, un ensemble d'actions associées à la prospection à l'étranger.

- Actions s'adressant aux filiales établies et aux sociétés mères
 - . Organisation d'une série de rencontres entre le ministre du MAI et les dirigeants de filiales étrangères établies au Québec, et ce, sur une base géographique.
 - . Sensibilisation des ministères sectoriels à la nature particulière des préoccupations des gestionnaires de filiales et établissement d'un système de suivi régulier.
 - . Établissement d'un programme de visites des chefs de poste et conseillers économiques auprès des dirigeants de sociétés mères.
 - . Mise en place à la grandeur du réseau international d'un système informatisé d'information sur ces entreprises.

- **Actions associées à la concrétisation des projets d'investissement**
 - . **Mise en place d'équipes de personnes-ressources pour contribuer à la concrétisation des projets, et interventions ponctuelles au besoin.**
 - . **Appel à des expertises extérieures et privées, au besoin, pour éclairer le Gouvernement sur des aspects spécifiques d'un projet.**
 - . **Évaluation et bonification des processus d'accueil et de transmission d'informations aux investisseurs potentiels.**

- **Actions associées à la prospection à l'étranger**
 - . **Établissement d'un système de prospection d'investissements, qu'ils soient de nature industrielle ou de services, comprenant l'identification d'opportunités d'investissement par les ministères sectoriels, la préparation par des consultants extérieurs d'études de cas destinées aux investisseurs potentiels, l'identification des firmes internationales devant être approchées et la préparation d'une stratégie de démarchage à l'étranger.**
 - . **Systématisation de la démarche d'identification, par les délégations et bureaux du Québec à l'étranger, des opportunités d'investissement offertes par la communauté internationale.**
 - . **Analyse de la compétitivité du Québec comme lieu d'investissement en Amérique du Nord et réalisation des interventions qui s'imposent auprès des autorités gouvernementales afin de bonifier ces conditions d'investissement.**
 - . **Accentuation des efforts de formation du personnel en poste à l'étranger aux réalités et à la démarche de promotion et prospection des investissements.**

BUREAU DES ENTENTES INTERNATIONALES

Mandat

Le Bureau des ententes internationales (BEI) du MAI est chargé, en concertation avec les directions, délégations et ministères concernés, d'évaluer la pertinence des projets d'ententes internationales. Il participe aux négociations et assure l'expertise-conseil nécessaire auprès des intervenants. Il dirige et coordonne la négociation des ententes et il veille à leur signature et à leur mise en oeuvre. Enfin, il est chargé de la publication, de la révision périodique, de l'enregistrement et de la conservation des ententes internationales du Québec.

Bilan 1992-1993

Au chapitre de la **sécurité sociale**, un Avenant à l'Entente Québec - Luxembourg a été signé à Québec le 2 avril 1992. L'Entente complémentaire Québec - Portugal a pour sa part été mise en vigueur le 1^{er} novembre 1992. Des discussions ont, par ailleurs, été menées en vue de négociations à organiser (Belgique, Chili et Mexique). Des négociations ont été amorcées ou poursuivies avec l'Australie, l'Autriche, l'Irlande, l'Islande, Jersey/Guernesey, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Suisse et plusieurs pays de la Caraïbe (Antigua-et-Barbuda, Grenade, St-Kitts-et-Nevis et Trinidad-et-Tobago). Responsable de ce dossier, le Comité de négociation des ententes de sécurité sociale (CNESS), formé de représentants des ministères et des institutions intéressées sous la coordination du MAI, a tenu des réunions en juin et en novembre 1992. L'un de ses responsables a aussi pris part, à titre d'observateur, aux réunions du Comité directeur pour la sécurité sociale (CDSS) du Conseil de l'Europe tenues à Strasbourg en avril et à York (UK) en octobre 1992.

Des rencontres avec des représentants de la France ont permis de terminer les travaux concernant des amendements à l'entente conclue avec ce pays en 1987 en **matière fiscale**. Les échanges se sont également poursuivis avec l'Italie en vue de la conclusion d'une entente sur le même sujet.

En matière d'**adoption internationale**, au terme des démarches entreprises avec l'Équateur en 1991, un projet d'entente a été soumis aux autorités de ce pays, en décembre 92. Cette entente vise à assurer, au cours du processus d'adoption d'un enfant équatorien par des parents québécois, le plein respect des droits des personnes concernées autant au Québec qu'en Équateur. Les réactions du gouvernement de l'Équateur au projet québécois sont attendues incessamment.

Dans le domaine de l'**immatriculation automobile**, 18 ententes en vigueur avec autant d'États américains ont été modifiées afin d'en élargir la portée et favoriser ainsi la fluidité du transport routier.

Le BEI a assumé la préparation de deux décrets permettant d'exclure de l'application de la Loi un certain nombre de catégories d'ententes conclues par les ministères et organismes du Gouvernement de même que par les organismes publics. Ces décrets permettront d'alléger l'administration des ententes visées.

Une 2e édition du "Répertoire des ententes internationales du Québec 1964-1991" a été publiée à titre d'ouvrage de référence à l'usage du personnel du MAI et de celui des ministères et organismes publics oeuvrant sur la scène internationale.

Plusieurs autres ententes de coopération ont également été conclues par le Québec au cours de l'année 1992-1993 dans les domaines de l'économie, de la science et de la technologie, des transports, de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'environnement.

Voici la liste des ententes conclues en 1992-1993 :

- Avenant à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Luxembourg, signé le 2 avril 1992;
- Compte rendu des entretiens entre le Premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa et le Gouverneur du Hubei, monsieur Guo Shuyan, signé le 26 mai 1992;
- Convention portant sur la coopération entre la Bibliothèque nationale de Russie et la Bibliothèque nationale du Québec, signée le 12 juin 1992;
- Entente de réciprocité entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'État de la Géorgie en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, signée le 23 juillet 1992;
- Entente de réciprocité entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'État du New Hampshire en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, signée le 10 août 1992;
- Entente de réciprocité entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'État de la Virginie occidentale en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, signée le 10 août 1992;
- Entente de réciprocité entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'État du Nebraska en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, signée le 11 août 1992;
- Entente intergouvernementale sur la coopération en matière d'environnement relativement à la gestion du Lac Champlain entre l'État de New York et l'État du Vermont avec la participation du Québec comme intervenant à l'Entente, signée le 18 août 1992;
- Protocole d'entente en matière de cinématographie entre le Centre national de la cinématographie, la Société nationale de programme France-régions 3, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada), la Société générale des industries culturelles et la Société de Radio-télévision du Québec, signé le 19 août 1992;
- Entente de réciprocité entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'État du Kansas en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, signée le 3 décembre 1992;
- Entente de réciprocité entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'État du Maine en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, signée le 3 décembre 1992;
- Avenant à l'Entente du 10 décembre 1988, modifiée le 27 août 1990 entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française concernant les collèges Stanislas et Marie de France, signé le 3 décembre 1992;
- Entente de réciprocité entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Commonwealth du Kentucky en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, signée le 18 mars 1993.

Orientations 1993-1994

La conclusion d'ententes en matière d'**adoption internationale** est le meilleur moyen d'assurer aux Québécois et Québécoises des conditions d'adoption qui respectent les droits des personnes en cause et de garantir que le processus s'effectue conformément aux procédures internationales reconnues. Les efforts du BEI se poursuivront, en coordination avec le Secrétariat à l'adoption internationale, en vue de la conclusion d'ententes avec l'Équateur, la Colombie et la Chine. Des démarches seront également entreprises avec la Roumanie, la Russie et le Pérou en vue d'encadrer l'adoption avec ce pays.

En matière de **fiscalité**, le Québec a intérêt à poursuivre ses démarches en vue de conclure des ententes avec les pays avec lesquels le Canada a déjà conclu de telles ententes. Ces ententes permettent d'éliminer les iniquités résultant de l'application des systèmes fiscaux en déterminant à quel pays appartient le droit d'imposer certains contribuables et en éliminant les fraudes et les évasions fiscales. Les négociations se poursuivront avec l'Italie pour la conclusion d'une telle entente. Des négociations pourraient aussi être entreprises avec la Belgique.

Les ententes internationales en matière d'**entraide judiciaire** permettent au Québec d'assurer l'exécution des procédures judiciaires malgré la distance géographique et facilitent la coordination des législations relatives à des actes en matière civile, commerciale et administrative. Pour ce faire, le Québec a donc avantage à cibler des pays dans lesquels de nombreux Québécois résident ou séjournent et inversement pour les nationaux étrangers. En concertation avec le ministère de la Justice, les négociations entamées avec certains pays seront poursuivies et d'autres seront amorcées avec les pays qui ont signifié leur intérêt, dont le Mexique et la Belgique.

Dans le domaine de la **sécurité sociale**, le Québec signe des ententes depuis près de 15 ans. Il s'est, à ce jour, lié avec 17 pays. Plus de 40 000 Québécois ainsi que plusieurs entreprises en retirent maintenant d'intéressants avantages financiers sur une base annuelle. À l'initiative du MAI, le Comité de négociation des ententes de sécurité sociale (CNESS), formé de représentants des ministères (MMSRFP, Travail, MSSS, MCCI, Revenu) et des organismes compétents (RRQ, RAMQ, CSST), continue d'endosser les grandes orientations déterminées il y a quelques années: conclure des ententes avec les pays susceptibles d'être la source du plus grand nombre de pensions payables à des résidents québécois et avec les pays qui sont ou qui deviendront les principaux territoires d'affaires des Québécois; conclure sans délai avec les pays se liant d'abord avec le Canada afin que le même traitement avantageux assuré aux résidents canadiens cotisant au Régime de pensions du Canada (RPC) soit aussi assuré aux résidents québécois cotisant au Régime de rentes du Québec (RRQ); élargir, si possible, à d'autres champs de juridiction québécoise les termes de toute entente portant d'abord sur les rentes. Le MAI prévoit donc, avec l'assentiment de ses partenaires étrangers, accélérer le rythme des rencontres de négociations avec les pays qui l'intéressent et réduire les délais dans les procédures visant la mise en oeuvre des ententes. Le Ministère parachèvera donc les négociations engagées avec Antigua-et-Barbuda, la Grenade, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines et le Sénégal. Le BEI compte entreprendre par ailleurs des négociations avec la Belgique, le Chili et le Mexique. Les ententes avec l'Australie, l'Autriche, l'Irlande, l'Islande, Jersey/Guernesey, St-Kitts-et-Nevis et Trinidad-et-Tobago, devraient être signées au cours de l'année.

S'agissant des ententes susceptibles de promouvoir son développement économique, le Québec entend continuer à développer des instruments à **caractère commercial et industriel** avec les pays de l'Europe centrale et certains pays du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. Ces ententes permettent aux entreprises et aux firmes québécoises d'accéder à de nouveaux marchés et d'y occuper une position concurrentielle.

La **protection de l'environnement** constitue toujours un objectif majeur pour le Gouvernement du Québec qui entend continuer de lutter contre les différentes formes de pollution. La conclusion d'ententes internationales s'avère un moyen efficace d'intervention, notamment avec les États américains limitrophes, pour contrer l'effet désastreux des précipitations acides et de la pollution des cours d'eau. Le Gouvernement du Québec a donc l'intention d'effectuer la mise à jour de certaines ententes déjà conclues avec quelques-uns de ces États et de renouveler, entre autres, les ententes avec les États de New-York et du Wisconsin.

En matière de **santé et de services sociaux**, il est bon de rappeler que le Québec a mis sur pied, à partir des années 60, un système socio-sanitaire original et efficace caractérisé par une approche où se retrouvent les volets sanitaire, social et communautaire. L'excellence des structures socio-sanitaires québécoises et des services qui y sont offerts a été mise en évidence notamment grâce à la participation sans cesse croissante d'experts québécois à des congrès, des colloques, des projets multilatéraux. De plus en plus de pays souhaitent bénéficier du savoir-faire québécois, notamment dans les domaines de l'organisation, de la gestion et de l'évaluation des services de soins primaires, de la formation du personnel socio-sanitaire et de la recherche. Des projets d'ententes sont envisagés avec la Tunisie, certains pays de l'Europe centrale, le Bénin et la République centrafricaine.

En ce qui concerne les **transports**, les accords de réciprocité en matière d'immatriculation automobile conclus depuis 1981 entre le Québec et une quarantaine d'États américains ont permis aux transporteurs, tant américains que québécois, d'éviter la multiplication des frais d'immatriculation tout en favorisant la libre circulation des personnes et des marchandises et une utilisation plus rationnelle de leur flotte de véhicules.

En 1991, le Québec amorçait la modification de l'ensemble de ces ententes afin d'en élargir la portée et d'exempter d'une double immatriculation tout véhicule commercial immatriculé sur un territoire autre que celui des parties à l'entente et qui effectue du transport entre un point sur le territoire d'une partie et un autre point sur le territoire de l'autre partie. Ces modifications visent également à inclure dans les ententes des dispositions permettant une réciprocité pour certaines opérations intrajuridictionnelles non commerciales. À ce jour, 18 ententes ont déjà été modifiées, le processus réglementaire est engagé pour cinq autres et il en restera une dizaine à revoir.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a entrepris d'élargir sa coopération en matière de transport avec les États américains aux domaines de la sécurité routière et de la reconnaissance des permis de conduire. C'est ainsi qu'une première entente a été conclue en ces matières avec l'État du Maine. Il se propose également de conclure de telles ententes avec d'autres États américains, notamment la Floride et le Vermont. Ces ententes devraient permettre de promouvoir le respect des lois relatives à la circulation routière et de renforcer la sécurité routière au Québec et aux États-Unis.

Depuis 1969, le Québec a conclu des ententes en matière de **droits de scolarité** avec plus de 40 pays et cinq organisations internationales. La très grande majorité de ces ententes ont été conclues avec des pays en développement ne disposant pas de compétences ou d'infrastructures suffisantes au plan de la formation de niveaux collégial et universitaire.

Pour la prochaine année, le MAI entend poursuivre cette forme d'aide au développement en favorisant le rayonnement des institutions québécoises d'enseignement et de recherche à l'étranger. La poursuite de cette politique s'inscrira toutefois dans le prolongement du processus de révision de ces ententes présentement en cours et qui vise, notamment, à évaluer le niveau des quotas de bourses accordés et leur utilisation et à faire disparaître les dispositions concernant leur tacite reconduction. Ce sera notamment le cas pour le Maroc, la Chine, le Mexique et le Chili en 1993.

Par ailleurs, dans le cadre d'une mise à jour de sa politique à l'égard des étudiants étrangers, le MESS, de concert avec le MAI, entend également favoriser la conclusion d'ententes entre le Québec et des pays développés, notamment des pays d'Europe, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants québécois d'avoir accès à de grandes écoles, à des universités renommées ou de poursuivre des études supérieures ou de recherches poussées, sans que les droits de scolarité élevés représentent un obstacle à leur formation. L'Allemagne et le Japon seront les premières cibles de ces initiatives.

Enfin, le 3^e Recueil des ententes internationales du Québec couvrant la période 1990-1992 sera édité par les Publications du Québec l'automne prochain tandis que la 3^e version du Répertoire des ententes internationales du Québec, revu et mis à jour pour intégrer l'année 1992, sera diffusé aux interlocuteurs concernés.

DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA GESTION DES PROGRAMMES FINANCIERS

Mandat

La Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers a pour mandat de:

- Concevoir, organiser et coordonner des activités de formation en matière de commerce international à l'intention des entreprises québécoises exportatrices;
- Assurer la gestion administrative et financière des programmes d'aide APEX et ACHETEURS ÉTRANGERS;
- À ce mandat de base, vient s'en greffer un autre :
 - définir et satisfaire les besoins informationnels des directions bilatérales.

Bilan 1992-1993

Formation

La grande majorité des activités de formation qui étaient prévues au cours de la programmation 1992-1993 se sont réalisées. C'est ainsi que, par exemple, le séminaire portant sur l'obtention de licences en vue de la fourniture de produits et services pour les prochains Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996 a pu être réalisé, de même que celui portant sur les occasions d'affaires entre le Québec et le Rhode Island.

Les cours «Le négociant international : introduction» et «avancé» en langues française et anglaise sont très bien reçus par la clientèle d'affaires du Québec. De même, il est à signaler que, grâce à une campagne appropriée de communiqués de presse et de publipostage ciblé, la participation aux cours en général a été plus que satisfaisante. La session, tant à Montréal qu'à Québec, du cours «Le transport dans la mise en marché du produit» a rassemblé globalement plus d'une cinquantaine de participants.

La participation aux cours a atteint un total de 291 personnes, soit le même nombre que l'an dernier.

Les séminaires techniques et autres activités de courte durée, y compris «Rendez-vous international», ont été planifiés de façon à maximiser le nombre d'inscriptions. La bonne performance du séminaire «Exposer à une foire commerciale», qui s'est tenu sous l'égide de l'Association des manufacturiers du Québec à Montréal, ainsi que celle du séminaire «Préparer un voyage d'affaires», tenu à Montréal en collaboration avec le Centre de commerce mondial, sont à signaler. Le séminaire «Comment tirer le maximum d'un agent manufacturier» continue à attirer l'intérêt des PME tant à Montréal, à Québec qu'en régions. Le nombre de participants aux séminaires a été de 2 783 personnes, soit 22 % de plus que l'an dernier.

Un nouveau séminaire technique a été développé, «L'accueil dans les relations internationales», qui formera les gens d'affaires des différents milieux du Québec aux techniques à adopter lors de l'accueil de clients et d'investisseurs étrangers.

Les deux ateliers de partenariat organisés avec l'Association des maisons de commerce du Québec à l'intention des PME ont connu un bon succès, en particulier le second qui a regroupé près de 80 participants des secteurs du vêtement, des équipements médicaux, de l'agro-alimentaire, des produits chimiques, électriques et électroniques et une vingtaine de maisons de commerce.

Le programme de formation spécial développé de concert avec le MICT à l'intention des cadres et des Caisses populaires Desjardins continue à susciter une bonne demande. La multiplication des programmes «Club des Nouveaux Exportateurs» dans plusieurs localités du Québec témoigne de leur succès et l'implication du Ministère dans le contenu de formation a toujours été maintenue.

Export Action 1992 a été réalisé en collaboration avec les directions géographiques et le Centre de commerce mondial de Montréal ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain. La formule est appréciée par les PME qui ont ainsi l'occasion de discuter affaires avec les représentants commerciaux du Gouvernement du Québec à l'étranger. En raison de ce succès et pour répondre aux demandes des régions, le MAI s'est engagé, en collaboration avec le MICT, à réaliser une série d'activités régionales «Rendez-vous Export 93» qui a débuté en février 1993 et se poursuivra durant l'exercice 1993-1994.

Le projet d'émissions télévisées pour la sensibilisation aux affaires internationales est en bonne voie de réalisation avec Radio-Québec; le MAI disposera ainsi d'un bon outil pour accroître l'intérêt envers les affaires internationales de la part de la clientèle québécoise de tout le territoire.

Gestion des programmes financiers

Le Ministère a mis en place en avril 1992, pour une durée de 3 ans, le programme APEX révisé. Il se distingue de la version précédente par la bonification des modules *Études et stratégies* et *Adaptation au marché*, par l'introduction d'un nouveau volet, les *PROJETS SPÉCIAUX*, et par l'adoption de nouveaux règlements concernant les volets *Mission individuelle* et *Exposition*.

La nouvelle version du programme vise à la fois un partage des risques reliés à la prospection de nouveaux marchés et une plus grande complémentarité avec les programmes offerts par le fédéral et les autres ministères et organismes québécois.

L'APEX-Emploi demeure pratiquement inchangé. Il permet aux PME de se doter de personnel qualifié en marketing international.

Le Ministère a également introduit au programme APEX la notion de NOUVEL EXPORTATEUR pour inciter plus d'entreprises à se rendre sur les marchés extérieurs. Ainsi, les bénéficiaires de ce statut peuvent profiter pour une période de 3 ans de certains avantages supplémentaires : l'accès aux *missions individuelles* sur les marchés des États-Unis et de l'Europe, contrairement aux autres entreprises, et à un remboursement de 10 à 20% plus élevé de certaines dépenses admissibles.

La répartition du budget APEX était la suivante :

Volets	Budget
1- Mission individuelle	
2- Exposition	
3- Études et stratégies	
4- Adaptation au marché	
5- Projets spéciaux	
Sous-total	2 210 100 \$
6- Emploi en marketing international	<u>2 350 000 \$</u>
 TOTAL :	 <u>4 560 100 \$</u>

Pour l'ensemble des volets, le Ministère a reçu, au cours de l'exercice 1992-1993, 954 demandes.

Au 24 mars 1993, le Ministère avait reçu pour les cinq premiers volets 889 demandes, dont 93 étaient encore à l'étude. Des 796 demandes traitées :

- 554 (69,6 %) ont été approuvées
- 184 (23,1 %) ont été refusées
- 58 (7,3 %) ont été annulées par les demandeurs

La compilation des résultats fournis par les entreprises dans 342 projets (incluant 29 approuvés en 1991-1992) dont les dossiers sont terminés indiquait des ventes sur place de 5,5 millions de dollars et des ventes projetées sur douze mois de 95 millions de dollars. Le coût de la subvention accordée pour ces projets a été de 1,5 million de dollars.

Pour le volet *Emploi en marketing international*, le Ministère avait reçu au 21 mars 1992, 65 demandes, dont 10 étaient encore à l'étude. Des 55 demandes traitées, 35 ont été acceptées, 14 refusées et 6 annulées par les demandeurs.

Les demandes acceptées représentent la création d'autant d'emplois de spécialistes en marketing international.

Au cours de l'exercice 1992-1993, le Ministère a versé pour 44 dossiers 581 000 \$.

Le programme *Acheteurs étrangers* est un outil efficace qui permet aux entreprises de recevoir des décideurs venant de l'extérieur pour les inciter à faire l'achat au Québec de biens, de services et de technologies. Ce programme sera maintenu sous sa forme actuelle.

En vertu de ce programme, 263 acheteurs venant de l'extérieur du pays sont venus rencontrer 418 entreprises québécoises, soit directement ou lors d'activités à caractère international comme le Salon des achats ou le Salon du meuble. Les résultats connus au 24 mars 1993 proviennent de 93 de ces visites impliquant 210 entreprises québécoises; ils indiquent des achats sur place de 1,6 million de dollars et des projets d'achat additionnels pour les 12 mois suivants de 6,8 millions de dollars. Le Ministère a déboursé pour ce programme 261 000 \$.

Orientations 1993-1994

Formation

Les objectifs de la Direction pour 1993-1994 se présentent ainsi :

- augmenter le volume des exportations québécoises;
- augmenter le nombre des PME exportatrices;
- soutenir les entreprises qui offrent un produit à forte valeur ajoutée et qui sont susceptibles d'assurer une présence soutenue sur le marché international.

Les outils mis à la disposition des entreprises pour atteindre ces objectifs se complètent afin d'obtenir un plus grand impact. Les programmes de sensibilisation aux affaires internationales informent la clientèle du Ministère de son potentiel d'action à l'étranger, des occasions d'affaires qui se présentent hors Canada, des procédures douanières et contraintes réglementaires pouvant affecter leurs opérations à l'étranger et, au besoin, de l'assistance technique et financière disponible au MAI.

La dimension «Nouveaux Exportateurs» ajoutée dans le cadre du programme APEX provient du succès du programme «Club Nouveaux Exportateurs» lancé en 1991 et qui atteindra probablement treize régions du Québec en 1993-1994.

Le besoin de cette nouvelle dimension devrait s'amplifier avec la diffusion de la série télévisée prévue et avec la tenue en régions des nouvelles activités «Rendez-vous Export 93».

Le Ministère désire par ailleurs encourager les clientèles ethniques à davantage s'impliquer dans l'action internationale. À cette fin, le Ministère développera, en collaboration avec le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration ainsi qu'avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, un séminaire destiné aux immigrants entrepreneurs, lequel leur permettra de connaître les mesures mises à leur disposition pour développer des relations économiques à partir de leur territoire d'adoption.

En 1993-1994, la direction déploiera aussi des efforts pour augmenter l'appui offert à la clientèle anglophone du Québec intéressée à l'exportation. En collaboration avec la Direction des communications du Ministère, une documentation et un accueil en langue anglaise lui seront notamment rendus disponibles.

La signature, associée à la globalisation des marchés, d'accords continentaux comme l'ALE, l'ALÉNA et Europe 1992 permet d'anticiper des courants d'exportation vers des marchés moins traditionnels. C'est dans cet esprit que la direction prévoit développer en 1993-1994 un séminaire technique qui sera présenté périodiquement afin de former les PME à la question douanière. Les coûts de douane dépendent souvent de la façon dont les documents sont préparés et influent directement sur le prix de vente à l'étranger.

En tenant compte des résultats encourageants des ateliers de partenariat, impliquant des maisons de commerce et des PME, la direction propose d'organiser, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le Centre de commerce international, le ministère des Affaires extérieures (fédéral) et l'Association des maisons de commerce extérieur du Québec à Montréal, une ou deux journées de rencontres afin d'initier les dirigeants d'entreprises à utiliser davantage la filière des maisons de commerce pour accroître leurs ventes à l'étranger.

En 1993-1994, dix-huit sessions de cours sont prévues à Montréal et à Québec et la direction collaborera avec d'autres organismes gouvernementaux à dispenser treize programmes de sensibilisation et d'information aux affaires internationales dans les villes ou régions suivantes : Haut-Richelieu, Joliette, Victoriaville, Lac Saint-Jean, Laval, Longueuil, Montréal, Québec, Gaspé, Sainte-Thérèse, Trois-Rivières, Vaudreuil-Soulange et Ville Saint-Laurent. De même, les «Rendez-vous Export 93» seront organisés en collaboration avec les bureaux

régionaux (MICT) et différents organismes gouvernementaux dans six régions, dont Laval, Sherbrooke, Sept-Iles et Lac Saint-Jean.

Par ailleurs, certains cours feront l'objet d'une révision et s'inspireront des commentaires formulés par les participants. Se retrouvent dans cette catégorie : «Le transport dans la mise en marché du produit», «Savoir exporter ses compétences» et «Introduction au commerce international».

En ce qui concerne les séminaires techniques, la direction prévoit en tenir vingt-deux sur le territoire du Québec, soit quatre sur «Exposer à une foire commerciale», quatre sur «Préparer un voyage d'affaires», quatre sur «Comment tirer le maximum d'un agent manufacturier», deux sur «Accueil et protocole», un sur «Institutions financières internationales» en collaboration avec la Direction des organisations internationales du MAI et sept sur «Plan stratégique d'exportation» avec le MICT.

La direction entend par ailleurs collaborer avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à l'organisation de «Rendez-vous international» au printemps 1993 et elle organisera avec cet organisme dix petits déjeuners d'affaires. De tels déjeuners seront également organisés avec l'Association des exportateurs canadiens (5) et avec le Centre de commerce mondial de Montréal (35).

En collaboration avec les différentes directions bilatérales du Ministère, sera réalisé «Export Action 1993» qui permettra aux dirigeants d'entreprises du Québec d'être en contact direct avec les conseillers du Ministère en poste à l'étranger. Finalement, sur le plan des séminaires géographiques, seront organisés avec la Direction Afrique et Moyen-Orient une activité sur le thème «Québec-Madagascar», puis avec la Direction Europe méditerranéenne et Benelux un séminaire qui traitera du marché «Assainissement des eaux» en Belgique, avec la Direction Europe du Nord-Ouest, deux séminaires qui traiteront successivement de l'Allemagne réunifiée ainsi que des «Occasions d'affaires» en Grande-Bretagne, avec la Direction Asie de l'Est et Océanie, un séminaire portant sur la «Corée du Sud», et enfin, avec la Direction des affaires économiques France, un séminaire portant sur le logiciel québécois. Avec la Direction Amérique latine et Antilles et le Conseil des relations internationales de Montréal, une rencontre «Montréal-Mexico» sera organisée dans le cadre de la réalisation du plan d'action Québec-Mexique.

Gestion des programmes financiers

La nouvelle version du programme APEX est en vigueur depuis un an et est bien connue de la clientèle. La demande devrait donc se maintenir et même s'accroître. La campagne de publicité planifiée devrait également aider à faire connaître l'existence et les possibilités offertes par le programme. Le module «Projets spéciaux» pourrait, avec une assistance financière se situant entre 10 000 \$ et 50 000 \$, prendre à lui seul une part importante du budget.

Finalement, les actions prévues dans le cadre du plan d'action Québec-Mexique amèneront assurément une augmentation des demandes d'assistance financière pour le développement de relations avec l'Amérique latine.

Quant au programme Acheteurs étrangers, il devrait permettre la venue au Québec d'environ 250 décideurs étrangers. Ici aussi, le plan d'action Québec-Mexique pourrait faire sentir son effet.

Gestion de l'information (directions bilatérales)

Pour remplir ce mandat, les activités suivantes seront réalisées en 1993-1994:

A - Former un groupe d'utilisateurs.

Cette activité est essentielle pour connaître à fond les besoins des utilisateurs des directions bilatérales, pour tester différentes solutions informatiques et pour préparer des stratégies d'implantation.

B - Fournir aux directions bilatérales l'information dont elles ont besoin.

Il s'agit de mettre à la disposition des conseillers en affaires internationales les informations dont ils ont besoin pour accomplir efficacement leur mandat. Comme cette information doit être située le plus près possible de l'utilisateur, un centre de support sera mis sur pied à Montréal.

C - Former les utilisateurs des directions bilatérales à l'utilisation des outils informatiques.

La formation des utilisateurs se fera dans les domaines suivants :

- ◆ le système corporatif;
- ◆ le système INFODEL;
- ◆ le système ÉCODEL;
- ◆ Les systèmes d'exploitation DOS et WINDOWS;
- ◆ l'utilisation des banques d'information.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités définies et approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une politique commerciale permettant, par tous les moyens appropriés, de maintenir et d'améliorer l'accès aux marchés extérieurs tout en protégeant l'accès au marché québécois de façon compatible avec la constitution canadienne et les obligations internationales du Canada et du Québec; concevoir et proposer aux différents partenaires les mesures appropriées et en évaluer la pertinence et les résultats.

DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'AMÉRIQUE DU NORD

Mandat

Cette Direction assume les responsabilités de la Direction générale de la politique commerciale pour ce qui touche les échanges avec l'Amérique du Nord. Son mandat est d'examiner le contexte législatif aux États-Unis et de traiter les différends commerciaux qui surviennent entre le Canada et les États-Unis et ayant une incidence sur l'économie québécoise. Elle assume le mandat confié au ministère des Affaires internationales dans le suivi et le développement de l'Accord de libre-échange; il en est de même en ce qui concerne l'Accord de libre-échange nord-américain. La direction est également impliquée directement dans certains dossiers des négociations commerciales multilatérales.

Bilan 1992-1993

Les activités de la direction ont principalement porté sur les négociations concernant la libéralisation du commerce entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, sur les négociations commerciales multilatérales et sur les conditions d'accès aux marchés des États-Unis, notamment les dossiers du bois d'oeuvre et du magnésium.

Accord de libre-échange nord-américain

Les négociations de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont suscité beaucoup d'intérêt au cours des derniers mois. La DRCAN a coordonné le développement de la position du Québec à ce sujet. Elle suit actuellement le processus de ratification de l'entente et elle est associée à la négociation des éventuelles ententes parallèles portant sur l'environnement, le travail et les mesures de sauvegarde. La DRCAN a aussi participé aux réunions fédérales-provinciales tenues sur ce dossier. Elle a également coordonné la préparation de deux documents d'information : "La libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique : les enjeux dans une perspective québécoise", publié en mai 1992, et "Le Québec et l'Accord de libre-échange nord-américain", publié en février 1993. En outre, la direction a collaboré à la préparation et à la tenue de la Commission parlementaire sur l'ALÉNA qui s'est tenue du 9 au 11 mars 1993.

Accord de libre-échange canado-américain

En ce qui concerne l'Accord de libre-échange canado-américain, la direction a assumé la coordination de l'ensemble de ce dossier au sein du Gouvernement du Québec et elle a participé aux activités et réunions du Comité fédéral-provincial de l'Accord de libre-échange. Parmi les principaux dossiers qui ont retenu l'attention, mentionnons l'élimination accélérée des droits de douanes, le différend sur le contre-plaqué, les travaux préparatoires aux

négociations sur les subventions et le dumping. La direction a également amorcé des travaux d'analyse de la mise en oeuvre de l'Accord.

Négociations commerciales multilatérales

Bien que la responsabilité du dossier des négociations commerciales multilatérales incombe à la Direction des relations commerciales intercontinentales, la DRCAN, en collaboration avec plusieurs ministères, a poursuivi ses analyses dans plusieurs dossiers importants de ces négociations, notamment les marchés publics, les subventions et les droits compensateurs, la propriété intellectuelle.

Conditions d'accès au marché des États-Unis

En ce qui concerne les conditions d'accès au marché des États-Unis, les principaux différends qui ont retenu l'attention ont été ceux du bois d'oeuvre et du magnésium. La DRCAN a élaboré, avec l'aide de conseillers juridiques et des ministères et organismes concernés, la stratégie de défense des intérêts québécois au cours des enquêtes touchant ces produits. La coopération avec le secteur privé est aussi à signaler dans ces causes. Des groupes spéciaux binationaux, auprès desquels le Québec est une Partie, examinent actuellement les décisions américaines dans ces deux dossiers. Un nouveau litige d'importance s'est ajouté en cours d'année, soit celui de l'acier. Même si aucune pratique gouvernementale n'est en cause, le Québec collabore avec le Gouvernement fédéral et l'industrie en raison de l'importance de ce différend entre autres, pour SIDBEC-DOSCO.

Autres

Dans le domaine du commerce interprovincial, la direction a contribué aux travaux à ce sujet de manière à s'assurer que les analyses québécoises tiennent compte de l'évolution des relations commerciales internationales et que les positions québécoises dans ce dossier soient cohérentes avec celles prises sur le plan international.

De façon à obtenir de l'information spécialisée pour les besoins du MAI et des autres ministères sur la politique commerciale américaine, la direction a maintenu le lien contractuel avec VanGrasstek Communication pour la production du Washington Trade Report.

Orientations 1993-1994

Au cours de 1993-1994, les orientations de la direction seront de nouveau axées sur le maintien et l'amélioration de l'accès des biens et services québécois aux marchés nord-américains, tout en défendant les intérêts des producteurs québécois qui sont aux prises avec des problèmes causés par les importations. Les priorités seront évidemment l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les différends canado-américains sur le bois d'oeuvre et le magnésium ainsi que les négociations commerciales multilatérales pour les sujets dont la direction a la responsabilité de la coordination.

Il faudra également défendre les intérêts québécois lorsque les politiques, les législations et les mesures prises par les partenaires commerciaux de l'Amérique du Nord seront susceptibles de libéraliser ou de freiner les échanges de biens et services du Québec. Les politiques, législations et réglementations québécoises ou fédérales qui pourraient affecter les conditions d'accès au marché québécois retiendront aussi l'attention.

La direction maintiendra et développera ses liens avec l'Administration fédérale, les autres administrations provinciales ainsi que les États américains afin de faire valoir et défendre les intérêts québécois en matière de relations commerciales. Elle continuera également à assurer la coordination, à l'intérieur de l'Administration québécoise, de la définition et de la défense des intérêts du Québec dans les divers dossiers dont elle a la responsabilité.

DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES INTERCONTINENTALES

Mandat

Cette direction assume les responsabilités de la Direction générale de la politique commerciale en rapport avec les organisations multilatérales ainsi que les pays autres que les États-Unis et le Mexique. Ses préoccupations portent surtout sur le maintien et l'élargissement du système multilatéral des échanges et sur l'amélioration du cadre réglementaire de ce système. Elle assume ainsi le mandat du ministère des Affaires internationales dans la préparation et le suivi des positions du Québec dans l'actuelle ronde de négociations commerciales multilatérales (GATT). Cette approche globale se double d'une préoccupation touchant particulièrement notre accès aux marchés de régions spécifiques (CE, AELE, Europe centrale et orientale, Amérique latine, Asie-Pacifique) et, à l'inverse, aux difficultés d'accès de ces pays au marché canadien. Les dossiers touchent des secteurs industriels majeurs du Québec (Accord multifibres sur les textiles et vêtements, les chaussures, l'agriculture, les investissements, les services, les transports aériens) ou ont trait à des aspects spécifiques des pratiques commerciales, telles celles des sociétés des alcools.

Bilan 1992-1993

Négociations et accords commerciaux internationaux

Se retrouve sous cette rubrique le noyau des activités de la DRCI. En ce qui a trait aux négociations commerciales multilatérales en cours, la DRCI a assuré la coordination des travaux engagés à l'intérieur du Gouvernement du Québec à la suite du projet d'Acte final déposé par le directeur général du GATT en décembre 1991. La DRCI a aussi participé aux travaux du Comité fédéral-provincial permanent des négociations commerciales multilatérales, assumé le secrétariat du Comité technique interministériel sur la libéralisation des échanges et celui du Groupe restreint de coordination et, préparé la participation du Québec aux réunions des ministres responsables du Commerce extérieur du Canada en ce qui a trait aux NCM.

Par ailleurs, bien que la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange négocié avec les États-Unis relève surtout de la Direction des relations commerciales avec l'Amérique du Nord, la DRCI a été impliquée au premier chef, en particulier à l'égard des secteurs suivants: textiles et vêtements, boissons alcooliques, mesures tarifaires, meubles. Le même constat s'applique à la contribution de la DRCI en ce qui concerne la préparation des positions québécoises sectorielles dans le contexte des négociations trilatérales Canada/États-Unis/Mexique, en y ajoutant notamment les normes, les services et les investissements.

Conditions d'accès aux marchés étrangers

La DRCI a poursuivi ses travaux visant à cerner les principaux éléments de politiques commerciales nationales et régionales de divers pays et entités. À ce titre, la contribution de la DRCI s'est traduite notamment par un suivi étroit des travaux de la CE en vue de la création du Marché unique. Elle a en outre collaboré à l'élaboration d'une dizaine de monographies sur les politiques européennes et participé à des tables de concertation sectorielles coordonnées par la Direction générale Europe. De plus, la direction a réalisé plusieurs études sur les politiques commerciales nationales et l'intégration économique observable en Amérique latine ou en Asie.

Le Québec s'est par ailleurs préoccupé des conditions d'accès aux marchés étrangers sur un plan sectoriel, notamment pour les exportations de porc et de boissons alcoolisées aux États-Unis, de lait UHT à Porto Rico et de porc en Australie. Les représentations ont tantôt visé les instances fédérales canadiennes, tantôt les autorités américaines ou australiennes.

Conditions d'accès aux marchés québécois et canadien

Instauré pour permettre au Québec de rencontrer les exigences posées par le Rapport du Groupe spécial du GATT de 1991, le nouveau régime québécois de commercialisation de la bière a capté l'essentiel des énergies consacrées au dossier des boissons alcooliques. La DRCI a assuré le suivi de la mise en oeuvre du nouveau régime québécois, participant aux consultations interministérielles et fédérales-provinciales de même qu'aux négociations entre le Canada et les États-Unis.

De plus, la DRCI a coordonné la participation du Québec à la gestion de l'Accord entre le Canada et la CE concernant le commerce des boissons alcooliques et du chapitre 8 de l'Accord de libre-échange.

Négociations sur le transport aérien

En ce qui regarde la libéralisation du transport aérien entre le Canada et les États-Unis, la DRCI, en collaboration avec les ministères concernés, a développé la position du Québec dans ce dossier. Elle a participé aux réunions fédérales-provinciales qui se sont tenues en parallèle des séances de négociations entre les deux pays. En outre, elle a formé et coordonne un Comité consultatif où siègent des représentants de l'industrie, des consommateurs et des experts. Ce comité est chargé de conseiller le Gouvernement sur la position à adopter au cours de la négociation. La DRCI coordonne les travaux préalables à l'adoption des positions du Québec au sein du Groupe de travail interministériel qui a la responsabilité de préparer une politique québécoise du transport aérien international.

Orientations 1993-1994

En 1993-1994, les activités de la DRCI seront concentrées sur quatre types de dossiers: les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, la défense des intérêts du Québec dans le contexte des différends commerciaux, l'avènement d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et, le suivi des politiques commerciales nationales et régionales.

Le calendrier actuel d'achèvement des négociations de l'Uruguay Round prévoit un accord définitif sur les termes du projet d'Acte final d'ici mars 1994. La DRCI poursuit son travail de coordination à l'égard des positions défendues par le Québec. En plus de coordonner l'ensemble des travaux du Gouvernement du Québec à cet égard, la DRCI fournira l'appui nécessaire au fonctionnement des comités de concertation et de coordination que sont le Comité technique interministériel sur la libéralisation des échanges et le Groupe restreint de coordination. Elle devra aussi produire un document public sur les résultats de l'Uruguay Round et participer à la mise en oeuvre d'un éventuel accord à l'égard des questions de compétence québécoise.

D'autres décisions seront prises, en vertu du mécanisme de règlement des différends de l'Accord de libre-échange, sur les droits compensateurs frappant les exportations de porcs vivants aux États-Unis. La DRCI s'assurera du suivi nécessaire à la défense des intérêts du Québec dans ce dossier. Elle veillera également à l'application du rapport du GATT sur les pratiques canadiennes de commercialisation de la bière et s'assurera de la défense des intérêts québécois dans tout autre différend commercial qui pourrait survenir.

L'avènement d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique intéressera par ailleurs la DRCI sur des aspects particuliers: agriculture, investissements, services, textiles et vêtements, barrières tarifaires et mesures de sauvegarde.

Le suivi des politiques commerciales nationales et régionales retiendra aussi l'attention de la DRCI. Les conditions d'accès aux marchés des partenaires commerciaux sont définies par les politiques commerciales mises en oeuvre individuellement par les pays ou, de plus en plus, établies au sein de blocs commerciaux régionaux. Dans cette perspective, le dossier de l'Europe 1992 continuera à retenir l'attention au cours des prochains mois. Les politiques commerciales dans les pays d'Europe de l'Est et chez les partenaires commerciaux asiatiques et latino-américains feront aussi l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, la DRCI continuera à assumer ses responsabilités dans la définition d'une politique québécoise du transport aérien international.

La DRCI sera enfin appelée à participer aux négociations d'une entente Canada-Communauté européenne de reconnaissance mutuelle des organismes de certification et à faire progresser l'adhésion éventuelle du Canada à trois conventions internationales portant sur le règlement des différends sur les investissements, l'affacturage international et le crédit-bail international. Dans tous ces dossiers, la direction assumera son rôle habituel de coordination.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES ET PRIORITÉS

Mandat

Élaborer, avec le concours des directions bilatérales, multilatérales et de la politique commerciale et en concertation avec les autres ministères concernés ainsi qu'avec les partenaires privés, et proposer une politique cohérente et des stratégies d'affaires internationales devant favoriser le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social. Définir les priorités entre les secteurs d'activités ainsi qu'entre les régions.

Bilan 1992-1993

La programmation présentée et approuvée pour l'exercice budgétaire 1992-1993 comportait quatre objectifs majeurs : la mise en oeuvre de la Politique d'affaires internationales, le développement de la capacité d'analyse stratégique, la concertation avec les divers intervenants et la mise au point d'un processus normalisé de programmation intégrée.

Des progrès significatifs peuvent être signalés : collaboration fructueuse et reconnue avec la Deutsche Bank, participation au Programme sur l'avenir à long terme de l'OCDE, mise en place d'un volet international aux programmes du FCAR, documents d'orientations en science et technologie, en technologies de l'information, en rayonnement, établis en concertation avec le milieu, collaboration réussie avec le ministère de la Culture pour la préparation de la Politique culturelle, collaboration à la préparation et au suivi de la Conférence de Rio, développements dans la capacité de traitement des données (CONSULTE, BDCMQ, WEB, OLIS), collaboration effective des ministères au processus de programmation intégrée.

Afin d'assister les directions du Ministère et les ministères et organismes dans la préparation de leur programmation de l'action internationale, la direction générale a fait assumer par chaque professionnel une fonction de "pilotage". L'exercice de cette fonction a permis de faciliter la préparation des documents de programmation en fonction des priorités de développement du Québec, de mieux circonscrire les ressources consacrées aux affaires internationales dans les ministères et organismes et de s'assurer de la conformité des propositions avec les orientations retenues pour le développement des affaires internationales.

Orientations 1993-1994

La programmation proposée pour l'exercice 1993-1994 est centrée sur 5 objectifs majeurs. Sur le plan opérationnel, elle prévoit un effort particulier pour adopter une démarche systématique (identification et analyse des données, dégagement de constats, proposition d'orientations ou d'éléments de stratégie, soit pour le renforcement du potentiel interne, soit pour l'action à l'étranger) axée sur des produits identifiés et donnant lieu à des plans de travail qui feront l'objet d'un suivi continu. En outre, la DGPP systématisera, mais sans les formaliser, les collaborations extérieures, aussi bien au niveau des domaines (groupes d'action stratégique pour l'économie, la science et le développement technologique, la culture et les communications, le rayonnement et comité consultatif sur les données), du suivi régulier de publications spécialisées, que de la diffusion et de la valorisation des divers produits de la direction générale.

- Premier objectif : la poursuite de la mise en oeuvre de la Politique d'affaires internationales

La mise en oeuvre de la Politique fait appel à toutes les unités administratives du MAI et aux ministères et organismes. La direction générale compte y contribuer pour sa part sous trois angles:

- . en reprenant une démarche de présentation et de discussion de la Politique à l'intérieur et à l'extérieur du MAI;
- . en redoublant d'efforts pour tenter de la traduire dans des guides d'orientations à perspective triennale, notamment dans les domaines de l'économie, du développement scientifique et technologique, de la culture et des communications et du rayonnement. La mise en place d'un groupe d'action stratégique regroupant des représentants publics et privés dans chacun de ces domaines contribuera à préciser la démarche et à la faire partager;
- . en poursuivant les démarches pour donner une traduction opérationnelle à certaines dispositions importantes de la Politique : collaboration avec les leaders, soutien à l'action soutenue des PME sur les marchés étrangers, renforcement de l'action internationale en matière de coopération scientifique et de développement technologique (programme FCAR, cercles technologiques), mise en place des mesures favorisant la formation avancée de Québécois à l'étranger, définition des conditions permettant aux industries de la culture et des communications d'accroître leur action sur les marchés prioritaires, démarches visant à formuler des orientations favorisant le développement des industries de l'environnement, articulation des études au Québec sur l'Amérique, l'Europe et l'Asie avec les études québécoises à l'étranger autour de thèmes majeurs.

- Deuxième objectif : le développement de l'analyse stratégique sur des sujets précis

Il s'agit d'une orientation majeure de la Politique pour laquelle la direction générale a une responsabilité particulière.

Pour chacune des directions, et pratiquement pour chacun des professionnels, la DGPP verra à s'assurer que les travaux s'inscrivent dans une perspective d'analyse stratégique, c'est-à-dire en identifiant au départ les facteurs structurels significatifs, en les analysant de manière à en dégager les implications pour le Québec et son action internationale.

C'est dans cette perspective que la direction générale souhaite poursuivre et renforcer les rapports avec la Deutsche Bank (en collaboration avec le MICT et Hydro-Québec), avec le Programme pour l'avenir à long terme de l'OCDE, avec l'IDATE ainsi qu'avec les organismes disposant de banques de données et d'une capacité de traitement de ces données. Au Québec, au-delà des collaborations avec des universitaires, des organismes comme Desjardins et Hydro-Québec seront sollicités.

Ces travaux d'analyse stratégique déboucheront non seulement sur des produits à consommation interne mais donneront également lieu à la publication d'un document qui en reprendra les principaux résultats.

- Troisième objectif : concertation et collaborations extérieures

L'une des clés de la réussite de la mise en oeuvre de la Politique réside dans la mise en place de groupes d'action stratégique qui permettent à la direction générale de traiter directement avec les clientèles externes; dans les cas où cette formule a été utilisée, la direction a été à même de constater son efficacité, à la fois pour le contenu des travaux et pour la crédibilité de l'interface avec les autres ministères. C'est en même temps l'un des

principaux services que le MAI peut rendre à sa clientèle québécoise, soit lui faire partager l'approche stratégique désormais indispensable à la réussite.

- Quatrième objectif : la poursuite de la mise au point du processus de programmation intégrée des Affaires internationales

Des instruments qui permettent l'analyse, la priorisation et les décisions éclairées par la vue d'ensemble sont indispensables.

Il sera toujours souhaitable de tenter d'améliorer le processus et de s'assurer que ses éléments essentiels soient bien compris à l'intérieur et à l'extérieur du MAI. Les propositions d'amélioration devraient porter principalement, au cours du prochain exercice, sur la mise au point, avec chacun des ministères et organismes, d'un canevas permettant d'adapter à la réalité de chacun la préparation et la gestion de la programmation intégrée et sur la mise en place des conditions permettant de procéder à la revue de fin d'exercice axée sur l'identification et l'appréciation des résultats. Dans le déroulement du processus, il conviendra par ailleurs d'accorder une attention particulière au traitement effectif des propositions des ministères et organismes.

- Cinquième objectif : le développement de l'expertise

Plus encore peut-être que tout autre direction du Ministère, l'expertise professionnelle constitue la clé de voûte de l'action de la DGPP. Cette expertise est à la fois spécifique et longue à développer.

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Bilan 1992-1993

Durant l'exercice 1992-1993, les travaux de la direction ont porté essentiellement sur la réalisation d'un guide d'orientations pour la préparation de la programmation intégrée 1993-1994 dans le domaine de l'économie, tandis que le sous-domaine «développement technologique» a été abordé dans le Plan d'actions Science et Technologie.

Ces travaux ont nécessité des analyses qui ont porté principalement sur les technologies de l'information, les nouveaux matériaux, les biotechnologies, le spatial et les forêts. De plus, la direction a participé au développement de dossiers sur la révision du mandat de la Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers (DFGPF), le réseau OPTECH, le Bureau de promotion des industries du bois (BPIB), le volet 2 du programme PAASIQ, la stratégie des grappes industrielles, la collaboration avec la Deutsche Bank, la veille technologique, le plan marketing en tourisme, le plan directeur en géomatique et le Centre du commerce mondial Québec-Beauport.

Orientations 1993-1994

La Direction des affaires économiques est chargée d'accomplir le mandat de la direction générale dans le domaine de l'économie et du développement technologique. À ce titre, elle contribuera à la réalisation des objectifs généraux devant guider l'adaptation des affaires internationales du Québec aux exigences de la réalité internationale actuelle.

Pour contribuer à la mise en oeuvre de la Politique d'affaires internationales dans le domaine de l'économie et dans le sous-domaine du développement technologique, la direction poursuivra ses travaux visant à identifier les facteurs structurels qui conditionnent

le développement du Québec et de son action internationale, de façon à préciser les orientations et priorités à retenir pour contribuer au développement industriel et technologique du Québec, pour donner aux intervenants québécois les moyens de soutenir la concurrence sur le marché québécois et d'accroître leurs parts sur les marchés les plus porteurs. Ces travaux par sous-domaine constitueront la tâche majeure de la direction.

Une approche complémentaire permettra de traiter deux dossiers qui concernent les acteurs du commerce international. La direction poursuivra l'étude sur le rôle des PME dans le commerce international, compte tenu des facteurs structurels qui les touchent d'une part, et en tenant compte des pratiques de certains pays dont les PME occupent une place importante dans les échanges internationaux, d'autre part. La direction tentera également de préciser l'importance du commerce intrafirme et des firmes transnationales dans le commerce international et leurs implications pour l'action internationale du Québec.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES

Bilan 1992-1993

Au cours du dernier exercice, la Direction des Affaires culturelles, politiques et sociales a consacré l'essentiel de ses activités à l'élaboration de guides d'orientations dans les domaines suivants: science et technologie, culture et communications, affaires sociales, environnement, rayonnement.

Dans cette perspective, elle s'est impliquée activement dans le processus de consultation et de concertation qui visait à assurer la traduction concrète de ces orientations dans la programmation intégrée d'activités internationales pour le prochain exercice. Elle a poursuivi, en outre, différents travaux reliés à la mise en oeuvre de la politique dans les différents domaines d'activités relevant de sa responsabilité: étude du potentiel de développement des industries culturelles (édition, cinéma); élaboration, en collaboration avec le MCCI, d'un projet de recherche sur l'identification des bassins d'immigration; révision, en collaboration avec le MESS, des programmes de bourses d'excellence et des mesures d'exemption de frais majorés de scolarité pour les étudiants étrangers; coordination de la participation du Québec à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; poursuite des travaux devant mener à l'élaboration d'une stratégie visant à assurer le rayonnement du Québec à l'étranger; élaboration d'un projet visant à adapter la configuration du réseau de représentations du Québec à l'étranger aux orientations et objectifs de la politique.

Orientations 1993-1994

Au cours du prochain exercice, la direction consacrera l'essentiel de ses activités à la mise en oeuvre de la Politique, à l'élaboration de plans d'action et de stratégies ainsi qu'à la réalisation d'un certain nombre d'analyses stratégiques.

Dans le sous-domaine de la coopération scientifique, l'on précisera certains éléments du guide d'orientations élaboré au cours de la dernière année afin de le rendre opérationnel sur un horizon de trois ans.

Dans le domaine de la culture, des communications et de la langue, la direction apportera une collaboration active aux travaux reliés aux industries culturelles, aux médias et aux industries de la langue. Elle poursuivra l'élaboration de guides d'orientations adaptés aux enjeux auxquels sont confrontées les industries culturelles, celles de l'audiovisuel et celles des technologies de l'information; cueillette et analyse de données sur l'action internationale des entreprises québécoises, notamment celles du secteur de l'audiovisuel; analyse de l'évolution

des marchés étrangers et identification des perspectives de partenariats et d'alliances qu'offrent les politiques et programmes adoptés par différents pays étrangers, dont les pays européens et les pays latino-américains.

Dans le domaine des **ressources humaines**, l'accent sera mis sur la mise en oeuvre des principales mesures retenues par la politique pour favoriser la formation à l'étranger d'étudiants québécois, assurer l'accueil au Québec d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers originant de pays industrialisés et favoriser l'internationalisation de la formation.

Dans le sous-domaine de l'**environnement**, la direction contribuera aux travaux associés à la table des industries de protection de l'environnement, l'accent étant mis sur l'identification des mesures favorisant le développement des technologies environnementales ainsi que sur l'analyse des politiques adoptées par les pays de l'OCDE en matière de récupération, de recyclage et de valorisation des déchets et l'évaluation de leur impact prévisible, notamment pour le commerce extérieur du Québec.

En matière d'**affaires sociales**, la direction apportera son concours aux études sur les pratiques et tendances observées dans d'autres pays industrialisés en matière de développement de services de santé, de services sociaux et de systèmes de sécurité du revenu.

Dans le domaine du **rayonnement**, l'accent sera mis sur l'application du plan d'action en matière de communications visant à traduire concrètement au cours des trois prochaines années le positionnement adopté par le Gouvernement pour promouvoir et défendre l'image du Québec à l'étranger aux plans économique, socio-culturel et institutionnel.

Enfin, dans le domaine des **relations intergouvernementales et institutionnelles**, la direction consacrera l'essentiel de ses activités à des dossiers reliés à la mise en oeuvre de la politique. Au cours de la prochaine année, les principaux dossiers qui seront traités sont les suivants: l'élaboration de propositions visant à assurer l'adaptation du mandat sectoriel et territorial du réseau de représentations aux priorités déterminées par la Politique; l'examen de la répartition actuelle des ressources humaines par secteur et aire géographique et l'élaboration de propositions visant à assurer l'adéquation entre l'affectation de ces ressources humaines et les priorités déterminées par la Politique; l'identification de mécanismes et de mesures contribuant à assurer une meilleure planification des visites ministérielles; l'élaboration de propositions visant à développer la concertation avec les différents acteurs publics au Québec ainsi qu'avec les ministères et organismes du gouvernement fédéral.

DIRECTION DES ÉTUDES ET ANALYSES RÉGIONALES

Bilan 1992-1993

La Direction des études et analyses a poursuivi, durant l'exercice 1992-1993, la structuration par pays de séries statistiques sur la plupart des domaines et sous-domaines de l'action internationale du Gouvernement du Québec. Ces séries ont fait l'objet d'analyses dont les résultats ont été pris en compte dans les documents produits par la direction générale.

La direction a par ailleurs continué à fournir aux intervenants du Ministère, des autres ministères et organismes et du secteur privé des informations sur l'action internationale du Québec et de ses partenaires étrangers.

Parmi les réalisations les plus significatives se retrouvent la préparation et la diffusion à l'intérieur du Ministère d'un bulletin mensuel sur l'évolution du commerce international de marchandises du Québec, d'un bulletin semestriel sur l'évolution des échanges de marchandises par région géographique (États-Unis, Amérique latine, Europe, Afrique et Moyen-Orient et Asie et Océanie) et de fiches par pays destinées aux autorités du Ministère

et faisant le point sur la situation politique, économique, scientifique, technologique, sociale, commerciale, financière et sur les échanges commerciaux de ces pays avec le Québec.

La DEAR a par ailleurs été associée à plusieurs dossiers ministériels d'importance, notamment la programmation intégrée, le plan quinquennal de réduction des ressources du Ministère et la mise en oeuvre d'un plan directeur de la gestion de l'information.

Orientations 1993-1994

Les principales activités de la Direction des études et analyses régionales porteront en 1993-1994 sur l'analyse stratégique, les collaborations extérieures, la structuration de l'information par sous-domaine pour les pays et régions du monde, notamment en utilisant l'information disponible dans des banques de données et des publications spécialisées ou en ayant recours à des experts québécois ou internationaux. L'appui à l'élaboration de la programmation intégrée et à la réalisation des activités dans les directions bilatérales et multilatérales du Ministère continuera.

Les activités de la direction seront centrées sur trois produits majeurs : l'évolution structurelle et conjoncturelle dans chaque grande région du monde, les analyses par pays et les guides d'orientations de la programmation intégrée préparée par la direction générale.

Les travaux d'analyse stratégique à la DEAR auront pour thème principal l'intégration économique, que ce soit dans les Amériques, en Europe ou en Asie, et les enjeux qu'elle représente pour le développement de l'action internationale du Québec. Les travaux à la DEAR, en plus de porter sur des sujets convenus avec les directions bilatérales, feront appel à des collaborateurs extérieurs. La direction veillera également, à contribuer au développement au Québec des études sur les États-Unis, l'Europe et l'Asie.

Parallèlement à ces recherches, la direction entend initier la compilation et la diffusion d'indicateurs de l'évolution structurelle des principaux partenaires étrangers du Québec de chacune des grandes régions du monde et procéder à des comparaisons interrégionales facilitant la compréhension des enjeux auxquels le Québec est confronté. Les indicateurs seront sélectionnés en collaboration avec la DAE et la DACPS de la DGPP afin d'assurer un bon lien avec les analyses par domaine et sous-domaine.

En plus de la publication de la DGPP qui incorporera les principaux éléments des analyses stratégiques réalisées et des analyses structurelles sur chacun des territoires, laquelle publication serait vraisemblablement diffusée en septembre pour aider à la préparation de la programmation intégrée, la direction participera à la publication et à la diffusion de perspectives plus conjoncturelles, utiles à la réalisation des activités internationales du Gouvernement du Québec prévues pour le prochain exercice financier.

Ces informations seront distribuées sur une base régulière aux agents gouvernementaux et privés oeuvrant au développement du Québec. Chaque professionnel(le) de la direction aura, à cette fin, la responsabilité d'identifier et de structurer des informations issues de banques de données informatisées et de publications spécialisées qui lui auront été assignées.

La direction poursuivra sa contribution à la réalisation de différents projets tels la participation du MAI à un plan fédéral d'action en matière de commerce international, l'évaluation de la liquidité des actifs des immigrants potentiels au Québec (en collaboration avec les directions du MAI et le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle), la programmation intégrée de l'action internationale du Québec, notamment les rencontres du bureau des sous-ministres et du comité ministériel de coordination des affaires internationales, le plan directeur de la gestion de l'information, en particulier le comité ministériel de la gestion de l'information et le comité directeur sur les partenaires, et des avis et conseils de nature diverse aux autorités et aux directions du Ministère de même qu'aux intervenants privés et publics du Québec.

SERVICE DES DONNÉES

Bilan 1992-1993

En 1992-1993, le Service des données a continué à produire toute une série d'informations sur les échanges internationaux de marchandises du Québec, notamment les annexes statistiques aux fiches sur les pays, des compilations sur les échanges par région du monde et groupe de produits et "CONSULTE", base de données couvrant l'ensemble des produits et pays, diffusé par la DGI, pour traitement simple et rapide dans chacune des directions. Il a accordé la priorité au développement d'indicateurs par domaine et sous-domaine permettant de positionner l'économie québécoise par rapport à ses concurrentes ailleurs dans le monde. Le Service des données a aussi mis au point une fiche "marché international" qui fournit notamment des indications sur la demande mondiale de 640 groupes de produits importés et les 164 principaux pays importateurs et exportateurs, dont le Québec. Des informations sur ce produit unique au Canada ont été diffusées au MAI, au début de 1993, sous le titre "Banque de données sur le commerce mondial, version québécoise". La conférence de Rio de Janeiro a permis l'exploitation de la banque de données WEB au profit des intervenants gouvernementaux en matière d'environnement et l'amorce d'une collaboration avec l'OCDE a permis un début d'exploitation d'OLIS, dont les extraits sont diffusés de façon expérimentale.

Orientations 1993-1994

En 1993-1994, une participation importante du Service des données est envisagée dans certains projets majeurs du Ministère, notamment pour alimenter et supporter l'information essentielle à la réalisation de certaines analyses stratégiques sur les priorités d'action, identifier les tendances internationales dans les secteurs prioritaires par domaine d'intervention, les analyses sectorielles et régionales, les études d'impact des négociations commerciales (ALE et ALÉNA, URUGUAY ROUND) et autres projets spéciaux.

La préparation et la diffusion élargie de rapports précis, tels le Bulletin quotidien, qui diffuse de l'information sur OLIS, CANSIM et d'autres banques de données, la réédition de la brochure d'information internationale "le Québec dans le monde", la fiche marché, la fiche produit et la fiche pays vont se poursuivre et d'autres produits (indicateurs macro-économiques de performance du Québec et de ses principaux partenaires, système de repérage des données produites par le Service des données, système d'accès aux tableaux, etc.) viendront s'ajouter à cette liste.

Des collaborations spéciales vont se développer avec des ministères et organismes québécois et étrangers avec qui le Service des données échange déjà des informations dans le but d'acquérir non seulement des données mais également des systèmes de classification et une méthodologie basée sur des normes reconnues mondialement. Ainsi, le BSQ et Statistique Canada seront privilégiés pour accroître le volume et la qualité des données québécoises et canadiennes, mais également des échanges soutenus se développeront notamment avec l'OCDE, l'ONU, l'UNESCO, le GATT, EUROSTAT, US Census, ainsi qu'un grand nombre de serveurs de données et de réseaux de communications (DIALOG, DRI, REUTER, WEB, etc.). Des échanges d'information vont se poursuivre et s'intensifier avec le MAPAQ, le MER, le MFQ, le MICT, etc.

La mise sur pied d'un groupe d'experts québécois en matière de statistiques québécoises et internationales devrait assurer une meilleure sélection et intégration de l'information québécoise et internationale. Quelques professeurs universitaires ont déjà manifesté leur intérêt pour ce groupe de travail.

La participation du Service des données à des groupes de travail sur des sujets prioritaires, réunissant plusieurs spécialistes de la DGPP, est de nature à accroître l'expertise de la direction générale quant à l'utilisation des données quantitatives.

La collaboration du Service des données au développement du plan directeur de la gestion de l'information au MAI va se poursuivre et même s'intensifier. Une participation importante du Service a été consentie au groupe de travail sur les classifications uniformes et des avis et conseils ont été fournis sur le pilotage, les partenaires et l'architecture technologique. La décentralisation du traitement et de la structuration des données, en fonction des besoins immédiats de l'utilisateur, va permettre au Service des données de jouer un rôle majeur en matière de statistiques québécoises et étrangères.

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'ÉVALUATION

Mandat

Élaborer, en concertation avec les directions concernées, le cadre général des relations avec le Gouvernement fédéral pour les affaires internationales et veiller à la cohérence des interventions faites dans ce cadre par les différentes directions; élaborer, en concertation avec les directions concernées, un cadre général d'évaluation des programmes et activités et conseiller les directions dans l'évaluation effective de leurs activités; servir de canal d'entrée au Ministère pour les villes et municipalités.

Bilan 1992-1993

Relations fédérales-provinciales

Le travail courant de liaison avec le MAECE s'est poursuivi dans le cadre du mandat général de la DCÉ conformément aux orientations retenues.

La liaison a porté sur le traitement de questions courantes à l'occasion, en particulier, des sessions de divers organes de l'ONU où il allait être question du Québec. Les dossiers les plus connus ont touché l'environnement, les droits de la personne (individuels et collectifs), les Autochtones, l'énergie, les forêts, la justice et l'OCDE.

La direction a également assuré les liens entre le MAI et le SAA (Secrétariat aux affaires autochtones); cette liaison a porté en particulier sur le dossier Grande-Baleine, les activités du Groupe de travail sur les populations autochtones à l'ONU, la tenue à Québec de la première conférence mondiale de la jeunesse aborigène et les initiatives concernant les préparatifs de l'Année internationale des populations autochtones.

À l'occasion de nouvelles ententes avec le MAECE, le Ministère a révisé l'administration des services aux conseillers en immigration installés dans des ambassades du Canada (répartition des services internes de l'ambassade, baux, normes de travail, rémunération des employés de soutien, services d'appoint, etc.).

Le Ministère a entrepris avec le MAECE l'étude des moyens d'améliorer le partenariat concernant les missions et les expositions à l'étranger de même que les services et ce, dans le but de maintenir les initiatives tout en diminuant les coûts. Sous la coordination de la direction, le MAI participe à cinq comités fédéraux-provinciaux mis sur pied à cette fin.

Évaluation

Des lignes directrices pour la mise au point d'un processus permanent d'évaluation de programmes et de suivi de gestion ont été présentées au Bureau des sous-ministres, après consultation auprès du Conseil du trésor; il a été décidé de passer aux étapes suivantes de cette démarche.

La DCÉ a coordonné les travaux d'élaboration d'indicateurs de performance et le comité responsable a remis son rapport.

Ces travaux permettront d'intégrer davantage la fonction évaluation au processus de gestion et à la programmation annuelle des activités du MAI, ce qui est un objectif fondamental de la programmation de la DCÉ.

Activités internationales des villes

La direction s'est employée à assurer l'interface entre les villes et les différentes directions du Ministère en continuité avec les actions amorcées au cours de l'année antérieure. Ces actions avaient permis de recenser les nombreux dossiers actifs impliquant la Ville de Montréal, et d'en faire le point avec ses représentants et ceux des directions géographiques et multilatérales du MAI. Un groupe de travail entre la Ville (Secrétariat aux affaires internationales) et le Ministère (Direction de la coordination et de l'évaluation) a été mis sur pied pour faciliter ces actions de partenariat.

Orientations 1993-1994

- Améliorer la concertation avec les institutions fédérales en matière d'affaires internationales.
- Mettre en place un processus d'évaluation de programmes au Ministère; à cette fin, mettre au point le cadre général d'évaluation dont les lignes directrices ont été approuvées, en s'inspirant de la directive 170407 du Conseil du trésor et en y intégrant des suites aux recommandations du Vérificateur général. Établir dans ce cadre une nomenclature de programmes au MAI, avec leur description et leurs indicateurs de performance spécifiques.
- Dans le cadre du mandat relatif aux relations avec les municipalités, canaliser les interventions de ces organismes publics auprès des différentes directions du Ministère chargées d'y donner suite, en tenant compte des compétences et de la capacité réelle d'intervention de ces organismes et en encourageant particulièrement les initiatives se situant dans le prolongement de l'énoncé de politique du Gouvernement en matière internationale.

LE PROTOCOLE

Mandat

Assurer les relations officielles entre le gouvernement québécois et les membres du Corps diplomatique et consulaire établis à Ottawa et au Québec; administrer les immunités et privilèges qui leur sont accordés dans l'esprit des Conventions de Vienne; planifier et organiser les visites officielles au Québec de chefs d'État et de gouvernements étrangers; participer à l'organisation des missions effectuées par le Premier ministre, le ministre des Affaires internationales et le ministre délégué à la francophonie; entretenir les relations appropriées dans ce cadre avec les gouvernements d'Ottawa et des autres provinces; participer à l'organisation d'événements spéciaux au Québec.

Bilan 1992-1993

Plusieurs activités marquantes se sont déroulées au Québec au cours de la présente année. Soulignons parmi les plus importantes la visite du Président de la Commission des Communautés européennes, S.E.M. Jacques Delors, la visite du Gouverneur de la province du Hebei, monsieur Cheng Weigao, la visite du Gouverneur de la province du Hubei, monsieur Guo Shuyan, du Président du Gabon, S.E.M. El Hadj Omar Bongo, du Président de la Fédération de Russie, S.E.M. Boris Eltsine, du Directeur général de l'UNESCO, monsieur Federico Mayor, du Président du Mali, S.E.M. Alpha Oumar Kanoré, du Ministre-président de la région wallonne de Belgique, S.E.M. Guy Spitaels.

En outre, il faut souligner la visite de quelques 7 chefs d'État et/ou de gouvernement, 22 ministres étrangers, 32 ambassadeurs et 11 consuls généraux ainsi que plusieurs autres dignitaires de différents pays.

Enfin, le Protocole a été associé à la réalisation d'activités dans le cadre d'événements importants, notamment la Journée annuelle du Corps consulaire, la Fête nationale, la Conférence des ministres de l'Éducation des gouvernements ayant en commun l'usage du français, le voyage du Lieutenant-Gouverneur à Londres, l'Association internationale des maires francophones, la réunion annuelle des Chefs de postes du Québec à l'étranger et au Canada, le Symposium international sur la démocratie, le Séminaire d'information AIPLF-ACCT, les funérailles de madame Jeanne Sauvé et la Conférence des Lieutenants-Gouverneurs et des Commissaires du Canada.

Orientations 1993-1994

Poursuivre la préparation des programmes d'activités des visiteurs étrangers avec comme objectif de faire valoir les principales caractéristiques économiques, socio-culturelles et institutionnelles du Québec.

Solidifier ses assises en matière d'expertise protocolaire et en faire bénéficier les différentes clientèles en vue de favoriser une concertation suivie avec les institutions publiques et parapubliques.

Maintenir un dialogue constant avec le bureau du Protocole du ministère des Affaires extérieures du Canada pour préserver les intérêts québécois dans ses relations avec l'étranger.

Demeurer une autorité fiable pour l'application des règles diplomatiques et protocolaires dans le respect des traditions québécoises, tout en souscrivant aux pratiques et aux usages internationaux.

Administrer l'octroi des privilèges et immunités à l'égard des diplomates exerçant leur compétence au Québec, en fonction des dispositions des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et des législations et réglementations québécoises adoptées en vertu de ces conventions.

Appliquer le régime de prérogatives de courtoisie non prévu aux Conventions précitées, à l'intention des représentants des gouvernements étrangers, des organismes internationaux établis au Québec ainsi que des membres de leur personnel, identifiés à cet effet par le ministère des Affaires internationales.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Mandat

La Direction des communications a pour mandat de planifier et de coordonner, en concertation avec les directions, les délégations et les ministères concernés, la stratégie de communication du Gouvernement à l'étranger. À cet effet, la direction doit faire valoir les réalités, les produits et les services du Québec et fournir aux bureaux et délégations les instruments d'information et de promotion appropriés. Au Québec, la direction doit faire connaître les programmes et services du Ministère et sensibiliser les divers intervenants à l'importance de la dimension internationale.

Bilan 1992-1993

En 1992-1993, la Direction des communications a poursuivi ses efforts de promotion économique notamment en Europe et aux États-Unis, en collaboration avec le MICT. Ces efforts conjoints ont permis la parution de 6 cahiers spéciaux sur le Québec en Europe et l'accueil de 26 journalistes étrangers spécialisés en économie. De plus, la campagne de promotion dans le magazine Business Week a généré plus de 2,000 demandes de renseignements en provenance des milieux d'affaires aux États-Unis.

La direction a assuré la publication du Magazine Québec International, trimestriel diffusé en 6 langues dans plus de 40 pays. En 1992-1993, la direction a bonifié la diffusion de la revue auprès de clientèles cibles et a poursuivi ses efforts de financement, grâce à des collaborations du secteur privé et du secteur public.

Enfin, la direction a amorcé la stratégie de promotion dans le cadre du plan d'action Québec- Mexique rendu public en novembre 1992.

Sur le plan politique, la campagne référendaire a contribué à accroître le nombre de visites de journalistes étrangers au Québec. La Direction des communications a prêté son concours à l'organisation du séjour de plus d'une vingtaine de ces journalistes et a produit une analyse de la couverture du référendum dans la presse étrangère.

La direction a également assuré la coordination des communications lors de la participation gouvernementale au Sommet de la terre à Rio. Une série de quatre brochures décrivant l'expérience québécoise en matière de développement durable a été produite à cette occasion. La direction a également accordé une attention particulière à la désinformation entourant le dossier du développement hydroélectrique. En concertation avec le MER, le Secrétariat aux affaires autochtones et Hydro-Québec, la Direction des communications a préparé pour le compte des bureaux et délégations plusieurs notes et documents d'information permettant aux représentants du Québec de rectifier les faits ou d'intervenir lors de débats ou tribunes publiques sur ce sujet.

Au Québec, la direction a assuré la parution du Bulletin des Affaires internationales encarté 10 fois l'an dans le magazine PME et a collaboré à l'organisation des Rendez-vous Export '92 destiné à mieux informer les milieux d'affaires en région sur les divers marchés étrangers. De plus, la direction a assuré la production et la publication de documents d'information sur les programmes et services du Ministère destinés à ses clientèles québécoises.

Orientations 1993-1994

En 1993-1994, la Direction des communications veillera à revoir comment se positionne le Québec auprès de chacun des grands partenaires étrangers et à développer des stratégies adaptées aux décideurs étrangers à rejoindre. La direction poursuivra ses efforts de promotion économique à l'étranger, notamment par la diffusion du Magazine Québec International, la publication de cahiers spéciaux sur le Québec dans les grands quotidiens et magazines et l'accueil de journalistes étrangers. Par ailleurs, dans le but d'améliorer l'information sur le Québec, la direction compte diffuser périodiquement un bulletin d'information sur le Québec auprès des correspondants des grands médias étrangers en poste à Toronto et Ottawa.

Dans le cadre du Plan d'action Québec-Mexique, la direction produira un certain nombre d'outils d'information à l'intention des gens d'affaires du Québec et mènera des activités de promotion et de relations publiques au Mexique.

La gestion des forêts et la question autochtone continueront à être des questions dominantes relativement à l'image du Québec à l'étranger. Des interventions concertées, tant avec les ministères et organismes québécois qu'avec le Gouvernement fédéral, sont envisagées.

De plus, la direction continuera à effectuer le monitoring et l'analyse de la perception du Québec à l'étranger afin de fournir aux délégations du Québec les éléments d'information et d'analyse nécessaires pour assurer efficacement la défense des intérêts du Québec.

Au Québec, la direction intensifiera ses actions d'information et de sensibilisation auprès de ses clientèles québécoises pour les inciter à inscrire la dimension internationale dans leurs perspectives de développement. Des rencontres avec des filiales d'entreprises étrangères établies au Québec et avec des représentants d'affaires des diverses communautés culturelles sont également prévues. Par ailleurs, la direction continuera à développer des documents d'information et de promotion sur les programmes et les services du Ministère et collaborera à l'organisation d'activités d'information en région.

DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Mandat

Assurer une appréciation objective et indépendante de la gestion des activités du Ministère afin d'en informer la direction supérieure et la conseiller sur la mise en place des contrôles internes requis pour s'assurer que les décisions soient prises conformément aux lois, règlements, directives et que les ressources soient gérées avec économie, efficience et efficacité.

Bilan 1992-1993

Quatre (4) mandats de vérification ont été réalisés durant l'exercice écoulé. Concernant le réseau à l'étranger, les délégations du Québec à Boston et à Chicago ont fait l'objet d'une vérification financière, de conformité et d'utilisation des ressources allouées. Des vérifications ont porté sur la gestion des participations d'entreprises québécoises à des foires et expositions tenues à l'étranger et sur la gestion de la rémunération des employés recrutés localement dans le réseau des Représentations du Québec à l'étranger.

La Direction de la vérification interne a participé à l'amorce d'une définition des programmes du Ministère et à l'établissement d'indicateurs de gestion correspondants. Enfin, la direction a contribué, comme membre d'un comité directeur, à la gestion du projet informatique «Piloter les systèmes d'information».

Orientations 1993-1994

La Vérification interne oriente son action de façon à jouer un rôle proactif dans la gestion des activités du Ministère. La Vérification interne se veut un agent de changement, un conseiller et un partenaire de la saine gestion.

Le programme de vérification proposé porte sur les activités suivantes: le fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger, les opérations de la direction générale des Institutions francophones et multilatérales, le service à la clientèle, le processus de recrutement des entreprises québécoises participant à des missions à l'étranger et le programme d'agents manufacturiers (S.A.M.).

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

Mandat

La Direction générale de l'administration assure le développement, l'organisation, la mise en oeuvre et le contrôle des services de soutien administratif, technique, d'expertise et de conseil requis par les gestionnaires du Ministère et les organismes centraux de gestion afin d'administrer avec efficacité et efficience les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Bilan 1992-1993

L'exercice budgétaire 1992-1993 fut marqué par le début de la mise en oeuvre de la Politique d'affaires internationales du Québec. La Direction générale de l'administration a donc collaboré de façon très étroite à cette mise en oeuvre, notamment en contribuant à la mise en place de mesures de réduction devant permettre de dégager les crédits nécessaires à la Politique, en effectuant les démarches pour obtenir les effectifs requis par celle-ci et en entreprenant les actions pour concrétiser cette mise en oeuvre au niveau des ressources matérielles.

La Direction générale de l'administration a aussi, en parallèle, poursuivi les objectifs déjà identifiés au cours des exercices budgétaires précédents à savoir, la rationalisation des processus administratifs, l'amélioration et le développement d'outils de gestion simples, la modernisation des équipements et des instruments de communications.

Dans le secteur des ressources humaines, les principales activités réalisées en regard des objectifs fixés sont la contribution à la gestion de la décroissance, compte tenu des réductions d'effectifs, et l'élaboration d'une politique visant à mieux planifier et organiser la mobilité du personnel. Sur le plan de la formation, la Direction des ressources humaines a mis en opération un plan de formation pour les conseillers affectés à l'étranger de même qu'une session de fin de mandat pour les conseillers rapatriés. Des actions ont été menées afin de favoriser le développement au sein des effectifs du Ministère d'une expertise plus poussée en affaires internationales. En s'appuyant sur la politique gouvernementale d'aide aux employés de la fonction publique, le MAI a élaboré et diffusé un programme visant à aider les employés aux prises avec des problèmes d'ordre psychologique, légal, social, financier, familial, médical ou être reliés à l'abus d'alcool ou de drogue. Enfin, après deux années d'efforts, les modifications à la réglementation ont été apportées par le Conseil du trésor pour la mise en oeuvre dans le réseau du principe qui consiste à limiter le classement des cadres supérieurs lors d'une nomination, promotion ou affectation dans un emploi de cadre supérieur à l'extérieur du Québec à la durée de l'exercice de ses fonctions à l'extérieur du Québec.

En matière de **gestion financière**, les principaux projets réalisés en rapport avec les grands objectifs de la direction générale ont été la réorganisation du suivi budgétaire et comptable du réseau et la réalisation d'un projet pilote visant à assumer la saisie des données au système budgétaire et comptable gouvernemental (SYGBEC) de certaines transactions financières du réseau. Par ailleurs, la consolidation comptable de la première année d'opération du fonds de développement international a été effectuée.

Dans le secteur de la **gestion de l'information**, les activités de développement ont été à vrai dire plutôt restreintes. En fait, la mise en place graduelle du PDGI a été fortement ralentie par le processus de contrôle des dépenses en technologies de l'information instauré par le Conseil du trésor.

Les activités majeures ont donc consisté à l'entretien et à l'amélioration des systèmes d'information déjà existants ainsi qu'à l'harmonisation des versions de logiciels de traitement de textes en place au Ministère (WP 5.1). La direction, par ailleurs, a poursuivi l'implantation du système de gestion documentaire dans le réseau, soit notamment à Boston, Bruxelles, Londres, Düsseldorf et Stockholm.

Au plan de la **gestion des biens et services**, les principales réalisations à souligner au cours de cet exercice budgétaire sont les suivantes:

- la relocalisation des bureaux du Ministère, tant à Québec qu'à Montréal;
- la rénovation de l'ensemble du parc immobilier à Paris;
- la relocalisation des Délégations de Chicago, Rome et Port-au-Prince;
- l'ouverture des bureaux de Vancouver et du Caire de même que la mise en opération du Fonds de gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FOGIQE).

Orientations 1993-1994

Au cours de l'exercice 1993-1994, une bonne partie des efforts de la Direction générale de l'administration sera consacrée à la gestion des décisions du Ministère relatives aux réductions et compressions des dépenses et des effectifs qui sont dictées par le Conseil du trésor, tout en gardant le cap sur les objectifs de la Politique d'affaires internationales. Un autre volet important de son activité consistera à mettre en oeuvre certaines recommandations du Vérificateur général et du Contrôleur des finances au niveau des contrôles de gestion.

En matière de **ressources humaines**, la prochaine année sera marquée par la contribution de la Direction des ressources humaines à l'atteinte des objectifs de réduction des cadres et des autres effectifs. La DRH prendra aussi en charge le processus de gestion des concours que l'Office des ressources humaines a délégué. Elle va également collaborer avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour réviser le système de classification des emplois, pour finaliser l'étude sur la relativité salariale du corps d'emploi des conseillers en affaires internationales, pour mettre en vigueur la classification pour les cadres supérieurs en poste à l'extérieur du Québec et enfin, pour réviser le régime d'emploi du personnel recruté localement. Plusieurs politiques ministérielles seront élaborées ou mises à jour soit celle sur la mobilité, celle sur la santé et la sécurité au travail et celle sur l'accès à l'égalité en emploi. Enfin, le Ministère s'est vu confier par le Conseil du trésor la responsabilité de déposer avant la fin de l'année 1993 un projet de révision complète du Règlement sur les indemnités et les allocations versées aux fonctionnaires en poste à l'extérieur du Québec.

Au chapitre de la **gestion financière**, la direction devra participer aux changements majeurs résultant des décisions prises chez le Contrôleur des finances, à savoir la décentralisation complète de la saisie des données au SYGBEC et la prise en charge de diverses activités cléricales assumées jusqu'à présent par la Direction de la comptabilité.

La Direction de la **gestion de l'information** entend procéder à l'actualisation du PDGI et plus spécifiquement à celle de son plan de projets de développement de systèmes d'information. La direction poursuivra ses efforts pour présenter au personnel du Ministère les objectifs poursuivis par cette opération PDGI de même que ses contraintes. Elle procédera en outre à la promotion du cadre ministériel de gestion des technologies de l'information, notamment le volet de la politique et des mécanismes de gestion des bénéficiaires, reliés à l'utilisation de l'informatique.

Tout en veillant au bon fonctionnement des dix-sept (17) applications corporatives en place à Québec, Montréal et dans le réseau des délégations, elle complétera des études d'opportunité et d'orientation ainsi que des analyses préliminaires avant d'aller plus avant dans la mise en oeuvre du plan de projets du PDGI. Par ailleurs, elle réalisera l'informa-

tisation des dossiers d'immigrants dans les Services d'immigration du Québec à l'étranger (projet-pilote à New York et Bruxelles).

En outre, la direction poursuivra ses travaux en vue de favoriser l'implantation éventuelle d'une infrastructure technologique permettant de supporter la conception et la mise en place de nouvelles applications.

Au niveau du support aux utilisateurs, la direction entend notamment maximiser l'utilisation des ressources informationnelles déjà disponibles.

En matière de gestion documentaire, la priorité sera accordée à l'épuration des dossiers semi-actifs entreposés au Centre de documents semi-actifs.

Enfin, en matière de **gestion des biens et services**, les principales activités projetées pour l'exercice 1993-1994 sont la production de normes et procédures pour le siège et pour le réseau et ce, tant pour la clientèle de la DGBS que pour ses besoins propres d'opération. Cette direction verra également à proposer des pièces réglementaires applicables au Fonds de gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FOGIQE).

CRÉDITS MODIFIÉS 1992-1993 VS CRÉDITS A VOTER 1993-1994 (EN K \$)

ÉLÉMENT	CRÉDITS MODIFIÉS 1992-1993	VARIATIONS	CRÉDITS A VOTER 1993-1994
1	30 205,1	(1 399,2)	28 805,9
2	57 041,8	(2 366,6)	54 675,2
3	32 720,3	(1 566,9)	31 153,4
4	2 034,7	(86,4)	1 948,3
5	4 715,6	4 234,0	8 949,6
TOTAL:	126 717,5	(1 185,1)	125 532,4

CRÉDITS MODIFIÉS 1992-1993 VS CRÉDITS A VOTER 1993-1994
 Par super-catégorie et catégorie de dépenses (en k \$)

NO	SUPER-CATÉGORIES/CATÉGORIES	CRÉDITS MODIFIÉS 1992-1993	CRÉDITS A VOTER 1993-1994
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL			
01	Traitements	41 157,2	40 902,2
02	Autres rémunérations	19 082,5	18 209,0
Sous-total:		60 239,7	59 111,2
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES			
03	Communications	17 951,0	14 053,2
03	Permanents	109,6	109,6
04	Services	10 254,9	11 450,5
05	Entretien	1 603,3	1 258,9
06	Loyers	14 474,4	18 767,7
07	Fournitures	1 370,9	1 172,3
08	Équipement	828,0	794,2
11	Autres dépenses	1 328,6	990,8
Sous-total:		47 920,7	48 597,2
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES			
08	Équipement	1 490,1	1 909,4
09	Immobilisation	39,5	
Sous-total:		1 529,6	1 909,4
TRANSFERT			
10	Transfert	16 715,0	15 602,1
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES			
13	Prêts, placements et avances (1)	312,5	312,5
TOTAL:		126 717,5	125 532,4

(1) A noter que les PPA ne sont pas des crédits budgétaires

DRF 1993-03-30

Titre PGI/COM30-AU

VENTILATION DES CRÉDITS MODIFIÉS 1992-1993 VS CRÉDITS A VOTER 1993-1994

PROGRAMME 01: PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

		CRÉDITS MODIFIÉS 1992-1993	CRÉDITS A VOTER 1993-1994
ÉLÉMENT 01:	DIRECTION ET SOUTIEN ADMINISTRATIF		
	TOTAL ÉLÉMENT 01:	30 205,1	28 805,9
ÉLÉMENT 02:	REPRÉSENTATION DU QUÉBEC A L'ÉTRANGER		
	. RÉSEAU - ÉTATS-UNIS	9 859,5	10 382,0
	. RÉSEAU - EUROPE	14 256,3	12 858,2
	. RÉSEAU - ASIE ET OCÉANIE	7 857,5	8 253,2
	. RÉSEAU - AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	1 300,7	1 218,0
	. RÉSEAU - AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES	2 491,6	2 662,7
	. RÉSEAU - FRANCE	10 478,6	11 981,2
	. RÉSEAU - CANADA	1 237,0	1 115,2
	. RÉSEAU - SOUTIEN QUÉBEC	9 560,6	6 204,7
	TOTAL ÉLÉMENT 02:	57 041,8	54 675,2
ÉLÉMENT 03:	DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES BILATÉRALES ET MULTILATÉRALES		
	. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTATS-UNIS	3 616,6	3 592,4
	. DIRECTION GÉNÉRALE EUROPE	3 812,0	3 831,0
	. DIRECTION GÉNÉRALE ASIE ET OCÉANIE	2 294,2	2 288,6
	. DIRECTION GÉNÉRALE AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT, AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES	2 429,6	2 924,3
	. DIRECTION GÉNÉRALE FRANCE	3 820,1	3 690,0
	. DIRECTION GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES ET MULTILATÉRALES	8 538,4	7 626,8
	. DIRECTION DE LA FORMATION ET ET DE LA GESTION DES PROGRAMMES FINANCIERS	7 789,2	6 154,9
	. BUREAU DES ENTENTES INTERNATIONALES	392,3	425,5
	. BUREAU DE LIAISON DE L'EST DU QUÉBEC	27,9	56,3
	. BUREAU DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS		563,6
	TOTAL ÉLÉMENT 03:	32 720,3	31 153,4
ÉLÉMENT 04:	OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (OFQJ)	2 034,7	1 948,3
ÉLÉMENT 05:	COORDINATION DES AFFAIRES INTERNATIONALES		
	. DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES ET PRIORITÉS	2 303,7	2 176,6
	. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	2 096,7	6 455,8
	. DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'ÉVALUATION	315,2	317,2
	TOTAL ÉLÉMENT 05:	4 715,6	8 949,6
	TOTAL MINISTÈRE:	126 717,5	125 532,4